

Actualisation du Document de référence 2011



La présente actualisation du document de référence 2011 a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 septembre 2012 conformément à l'article 212-13, IV du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. La présente actualisation complète le document de référence 2011 de Veolia Environnement déposé auprès de l'Autorité des Marchés financiers le 21 mars 2012 sous le numéro D.12-0192. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le document de référence et ses actualisations pourront être utilisés à l'appui d'une opération financière s'ils sont complétés par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

SOMMAIRE

1. Personnes responsables du document de reference	3
1.1 Responsable des informations	3
1.2 Attestation du responsable	3
2. Contrôleurs légaux des comptes	4
2.1 Commissaires aux comptes titulaires	4
2.2 Commissaires aux comptes suppléants	4
3. Informations financières sélectionnées	5
9. Examen de la situation financière et des résultats	6
9.1 Marche des affaires au cours du 1 ^{er} semestre 2012	6
9.2 Informations comptables et financières	12
9.3 Financement	27
9.7 Annexes au rapport de gestion	37
12. Tendances et développements récents	39
12.1 Tendances	39
12.2 Développements récents	39
13. Objectifs et perspectives	39
14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale	40
14.1 Conseil d'administration de la Société	40
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	41
16.4 Organes créés par la direction générale	41
18. Principaux actionnaires	41
18.1 Actionnariat de Veolia Environnement au 30 juin 2012	41
18.2 Évolution de l'actionnariat de la Société	42
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de	40
l'émetteur	42
20.3 Politique de distribution de dividendes.	42
20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage	42
20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	
20.6 Informations financières intermédiaires : comptes consolidés au 30 juin 2012	51 07
21. Informations complémentaires concernant le capital social et dispositions statutaires	97
21.1 Informations concernant le capital social.	97 102
22. Contrats importants.	
24. Documents accessibles au public	103

1. Personnes responsables du document de référence

1.1 Responsable des informations

Monsieur Antoine Frérot, président-directeur général de Veolia Environnement (ci-après la « Société » ou « Veolia Environnement »).

1.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de l'actualisation.

Les informations financières pour le semestre écoulé présentées dans la présente actualisation ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 96.

Le président-directeur général

Antoine Frérot

2. Contrôleurs légaux des comptes

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles Société représentée par Monsieur Jean-Paul Vellutini et Madame Karine Dupré.

1, Cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.

Société désignée par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 en remplacement de la société Salustro Reydel, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Ernst & Young et autres

Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles Société représentée par Messieurs Nicolas Pfeuty et Gilles Puissochet. 1-2, Place des Saisons - Paris- La Défense 1 - 92400 Courbevoie.

Société désignée le 23 décembre 1999 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 17 mai 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

2.2 Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Philippe Mathis

1, Cours Valmy, 92923 Paris La Défense Cedex.

Désigné par l'assemblée générale mixte du 10 mai 2007 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

AUDITEX

Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche, 92037 La Défense Cedex.

Société désignée le 12 mai 2005 et dont le mandat a été renouvelé par l'assemblée générale mixte du 17 mai 2011 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

3. Informations financières sélectionnées 1

Données en normes IFRS

(en millions d'euros)

	30/06/2012	31/12/2011 ^{(I)(II)}	30/06/2011 ^{(!) (!)}	31/12/2010 ^{(I) (II)}	31/12/2009 ^{(i) (ii)}
Produits des activités ordinaires	14 780,7	28 861,0	14 303,9	28 133,5	27 298,4
Résultat opérationnel	523,1	784,2	179,9	1 795,3	1 601,7
Résultat net part du Groupe	153,1	-489,8	-67,2	558,5	559,0
Résultat net part du Groupe par action dilué <i>(en euros)</i> (iii)	0,3	-0,99	-0,14	1,16	1,18
Résultat net part du Groupe par action non dilué <i>(en euros)</i> (iii)	0,3	-0,99	-0,14	1,16	1,18
Dividendes versés ^(iv)	353,8	586,8	586,8	579,5	553,8
Dividende par action versé au cours de l'exercice <i>(en euros)</i>	0,7	1,21	1,21	1,21	1,21
Total Actif	47 710,6	50 405,6	49 087,1	51 427,3	49 754,7
Total Actif courant (v)	21 705,2	21 948,5	19 877,1	20 371,9	20 196 ,2
Total Actif non courant	26 005,4	28 457,1	29 210,0	31 055,4	29 558,5
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	7 025,4	7 069,7	7 416,7	7 875,9	7 397,4
Capitaux propres attribuables aux participations		,			
ne donnant pas le contrôle Capacité d'autofinancement	2 686,8	2 765,4	2 845,7	2 928,5	2 670,1
opérationnelle (vi)	1 383,5	2 887,0	1 532,4	3 016,9	2 859,4
Résultat opérationnel récurrent	630,9	1 545,3	855,6	1 704,6	1 508,6
	1.1,0			2.,,0	

Résultat net récurrent part du Groupe
 7,6
 180,7
 149,5
 363,2
 337,5

 Endettement financier net
 14 693,2
 14 729,9
 14 764,1
 15 218,0
 15 127,7

- de l'intégralité du métier Transport en cours de cession; hormis les activités du groupe Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM) exclues, au cours du premier semestre 2012, du processus de cession du métier Transport;
- des activités de la division Eau aux Pays-Bas cédées en décembre 2010 et des activités en Norvège dans la Division Propreté cédées en mars 2011;
- des opérations allemandes dans la Division Énergie partiellement cédées en mai 2011;
- des activités d'assistance liées à l'habitat (société Proxiserve) appartenant conjointement à la Division Eau et à la Division Energie cédées en décembre 2011 :
- des activités d'éclairage public urbain (société Citelum) appartenant à la Division Services à l'Energie;
- de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté ;
- et l'activité régulée au Royaume-Uni dans la Division Eau cédée en juin 2012 ;

ont été présentées sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » sur l'ensemble des périodes présentées.

Par ailleurs, les activités au Gabon dans la Division Eau, les activités d'Énergie Renouvelables, et celles d'incinération de Pinellas aux Etats-Unis dont les processus de cession ont été interrompus respectivement au cours du premier semestre 2011, fin 2010 et au cours du second semestre 2011, ne sont plus présentées en résultat des activités non poursuivies.

Montants 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 retraités en application de la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat net par action pour 2009 est ajusté suite à la distribution de dividende en actions intervenue en juin 2011. Le nombre ajusté s'établit à 472,4 millions d'actions au 31 décembre 2009

(iv) Dividendes versés par la Société

⁽f) Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat :

¹ Les notions non strictement comptables figurant dans le tableau sont définies dans le chapitre 9, § 9.7.2 du document de référence 2011 et dans le chapitre 9, § 9.7.2 de la présente actualisation.

Y compris actifs classés comme détenus en vue de la vente pour un montant de 3 256,5 millions d'euros au 31 décembre 2011, 805,6 millions d'euros au 31 décembre 2010 et 722,6 millions d'euros au 31 décembre 2009

(vi) La capacité d'autofinancement totale telle qu'indiquée dans le tableau des flux de trésorerie est composée de trois éléments: la capacité d'autofinancement opérationnelle intégrant les charges et produits opérationnels encaissés et décaissés (« cash »), la capacité d'autofinancement financière incluant les éléments financiers cash des autres revenus et charges financiers, et la capacité d'autofinancement des activités non poursuivies intégrant les charges et produits opérationnels et financiers cash reclassés en résultat net des activités non poursuivies en application de la norme IFRS 5. En application du nouvel amendement précisant les conditions de mise en œuvre de la norme IAS 7 à partir du 1^{er} janvier 2010, la capacité d'autofinancement opérationnelle de l'année 2009 a été ajustée des dépenses de renouvellement pour un montant de 360,9 millions d'euros

9. Examen de la situation financière et des résultats

9.1 Marche des affaires au cours du 1er semestre 2012

9.1.1 Contexte général

Le premier semestre 2012 a été marqué par :

- une détérioration du contexte économique à partir d'avril 2012, avec l'atonie de certains secteurs industriels, qui pèse sur l'activité de Veolia Propreté notamment en France, au Royaume-Uni et en Allemagne;
- une situation économique et financière qui demeure difficile en Europe du Sud, et notamment des tensions sur le marché de refinancement des créances en Italie remettant en question notre programme de cession de créances.
 Dans ce contexte, le Groupe a constaté, à ce titre, en résultat opérationnel récurrent des pertes de valeurs et des charges à payer pour un montant total de 88,7 millions d'euros en Italie dans la division Services à l'Energie;
- de fortes variations des parités monétaires contre euro.

Face à ces difficultés, le Groupe a accéléré la mise en œuvre de sa stratégie dans le cadre d'un vaste programme de transformation :

Accélération de la mise en place du plan stratégique de Veolia Environnement

Evolution de la gouvernance :

Trois nouveaux administrateurs ont rejoint le Conseil d'Administration de Veolia Environnement : Madame Nathalie Rachou, Madame Maryse Aulagnon et Monsieur Jacques Aschenbroich.

Dans le cadre de l'accélération de la mise en place du plan stratégique de Veolia Environnement, la composition du comité exécutif a été resserrée autour d'Antoine Frérot, et comprend :

- Sylvain Boucher, Secrétaire du comité exécutif;
- Jérôme Gallot, Directeur Général de Veolia Transdev ;
- Jean-Michel Herrewyn, Directeur Général Adjoint en charge de la division Eau;
- Franck Lacroix, Directeur Général Adjoint en charge de la division des Services à l'Energie;
- Jean-Marie Lambert, Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines du Groupe;
- Jérôme Le Conte, Directeur Général Adjoint en charge de la division Propreté;
- Pierre-François Riolacci, Directeur Général Adjoint en charge des finances.

o Transformation de l'organisation et programme de réductions de coûts au travers du plan Convergence :

Suite à l'évolution du comité exécutif au premier semestre 2012, le programme de transformation du Groupe et de réduction des coûts s'est accéléré. Plus de 3 000 cadres ont été rencontrés au cours des mois de février à juin. 19 projets prioritaires transverses et 325 projets validés ont été lancés dans toutes les activités et implantations géographiques du Groupe. 258 projets au titre du programme Convergence 1 ont été engagés et doivent permettre de dépasser le montant de 100 millions d'euros de gains en 2012, avant coûts de mise en œuvre.

Le Plan Performance opérationnelle et le Plan Convergence du Groupe ont permis de générer au total 102 millions d'euros d'économies nettes au 30 juin 2012, dont 34 millions d'euros au titre de Convergence.

o Politique de recentrage des activités :

Un programme de cession bien engagé

Les cessions industrielles et financières (y compris augmentations de capital souscrites au titre des participations ne donnant pas le contrôle et transactions entre actionnaires ne modifiant pas le contrôle) s'élèvent à 1 626 millions d'euros au 30 juin 2012.

Le 28 juin 2012, le Groupe a annoncé la signature d'un contrat entre Veolia Water UK, filiale à 100% de Veolia Environnement, et Rift Acquisitions Limited, pour la vente de son activité Eau régulée au Royaume-Uni. Le montant de la cession est assis sur une valeur d'entreprise de 1,2 milliard de livres sterling (soit 1,5 milliard d'euros).

L'opération conduit à un désendettement du Groupe de 1 517 millions d'euros. Au terme de cette transaction, Veolia Environnement conserve, outre l'ensemble de ses activités non régulées, un intérêt de 10% dans l'activité d'eau régulée en Grande-Bretagne pour une durée d'au moins 5 ans. Cette participation de 10% est mise en équivalence au 30 juin 2012

Cette opération a dégagé une plus value de 233,8 millions d'euros (net des frais de cession) au titre des activités abandonnées.

Le Groupe a signé une transaction avec Highstar le 19 juillet 2012 pour la vente de son activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté. Le montant de la cession est assis sur une valeur d'entreprise de 1 909 millions de dollars américains (1 561 millions d'euros). Cette activité est classée en activités non poursuivies depuis le 31 mars 2012.

Par ailleurs, le Groupe négocie également des cessions d'activité de taille plus modeste.

Dans le cadre de l'exécution de ce programme de cessions, le Groupe a procédé à la mise à juste valeur de certains actifs à hauteur de 228,2 millions d'euros : 145,2 millions d'euros en résultat opérationnel, dont 37,4 millions en résultat opérationnel récurrent, et 83,0 millions d'euros en résultat des activités non poursuivies au titre de Veolia Transdev.

• <u>Désengagement de l'activité Transport</u>

Le Groupe poursuit la préparation de son désengagement de Veolia Transdev en concertation étroite avec son coassocié, la Caisse des Dépôts et Consignations : ajustement de la stratégie industrielle, objectif de structuration de bilan et stratégie de refinancement.

Ainsi, dans le cadre des négociations exclusives menées avec un investisseur pour le désengagement de l'activité Transport et de refinancement de Veolia Transdev, Veolia Environnement et la Caisse des Dépôts et Consignations ont signé un accord préliminaire en vue de transférer à Veolia Environnement la participation de 66% que Veolia Transdev détient dans la SNCM et ses filiales, ainsi que les droits et obligations attachés à cette participation.

Cet accord, signé le 30 mars 2012, définit les principaux termes et conditions de l'opération envisagée et notamment le rachat des titres de la SNCM pour un montant de 1 euro.

Par ailleurs, le Groupe a accordé une période d'exclusivité de 2 mois à compter du 27 février 2012 au fonds CUBE. Après une phase de « due diligence » poussée, CUBE a fait une offre engageante finale le 8 juin 2012, avec une valeur des fonds propres de 350 millions d'euros, sur un périmètre excluant la SNCM. Les discussions se sont poursuivies jusqu'à mi-juillet.

Par ailleurs, des contacts sont en cours avec un autre acquéreur depuis la fin de la période d'exclusivité de CUBE sur un périmètre excluant la SNCM.

Enfin, des discussions sont en cours avec la Caisse des Dépôts et Consignations quant à l'opportunité pour une prise de participation complémentaire dont les modalités restent à définir.

Par conséquent, les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2012 traduisent l'avancée du processus de désengagement du Groupe de l'activité Transport :

- o en maintenant les activités de Veolia Transdev hors SNCM classées au sein des activités non poursuivies par le Groupe ;
- o en ajustant la valeur des actifs et passifs de Veolia Transdev hors SNCM sur la base des dernières offres reçues, entraînant une dépréciation complémentaire de 83,0 millions d'euros au 30 juin 2012 ;
- et en reclassant les activités du sous-groupe SNCM au sein des activités poursuivies du Groupe, ce sousgroupe ayant été exclu du processus de cession de Veolia Transdev au cours du premier semestre 2012.

Avancement des arrêts d'activités et des restructurations:

<u>Italie</u>

Propreté

Le 10 février 2012, la société Termo Energia Calabria (TEC), filiale de Veolia Propreté via Veolia Servizi Ambientali Tecnitalia S.p.a (« VSAT »), spécialisée dans l'incinération de déchets en Calabre, a déposé auprès du tribunal civil de la Spezia une demande de liquidation amiable avec ses créanciers « Concordato Preventivo », qui a été admise le 23 février 2012.

Cette procédure consiste en une proposition de paiement intégral des créanciers privilégiés et une proposition de paiement partiel pour tous les autres créanciers (pour solde de tout compte).

Parallèlement à l'admission du Concordato Preventivo de TEC, certains créanciers de la société Termo Energia Versilia S.p.a. (« TEV »), et de VSAT ont diligenté des procédures judiciaires de recouvrement de leurs créances. En conséquence, une demande de Concordato Preventivo di Grupo (« CPG ») du groupe VSAT, auquel appartiennent TEC et TEV, a été déposée auprès du tribunal civil de la Spezia par une société transparente constituée à cet effet.

Cette société est constituée par apport de la totalité des actifs et passifs des filiales de Veolia Propreté en Italie à l'exception des incinérateurs de Technoborgo et d'Energonut. A compter de l'approbation du CPG, la procédure de Concordato Preventivo de TEC a été jointe au CPG.

Ces événements n'ont pas engendré d'impact financier sur les comptes consolidés au 30 juin 2012.

Services à l'Energie

Le plan de restauration des activités du Groupe en Italie entamé en 2011 se poursuit. Il se manifeste en 2012 notamment par le rachat des minoritaires dans l'activité «Telecom» et le départ d'une soixantaine de personnes sur cette seule entité. Par ailleurs, le plan de départ global entamé en 2011 est toujours ouvert, avec un focus, au Siège, sur la restructuration et l'optimisation des activités administratives, financières, ainsi que sur les Directions fonctionnelles Achat et Informatique, et en région, sur les synergies suite aux fusions de Siram Si et Retagliatta dans Siram Spa. Compte tenu des conditions de fonctionnement et de financement actuelles des collectivités publiques en Italie, ce plan de restructuration comporte des risques de réalisation significatifs. C'est pourquoi le Groupe poursuit par ailleurs la revue stratégique des Services à l'Energie en Italie en fonction de l'avancement effectif du plan de restructuration et de l'évolution des conditions de financement de l'économie italienne.

La société italienne de Services à l'Energie, Siram, a fait l'objet, le 3 avril 2012, d'une perquisition dans le cadre d'une enquête judiciaire impliquant notamment un organisme de recherche, Polytechnic Laboratory of Research SCaRL, auquel Siram avait confié des services de recherche ayant donné lieu à l'attribution de crédits d'impôt recherche.

Eau

La liquidation amiable de la filiale SORICAL (Calabre) a été constatée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2012.

Maroc

Après avoir demandé et obtenu la résiliation des contrats de transport au Maroc, le Groupe a entamé le désengagement de ses activités Propreté : en raison du non paiement des sommes dues et du déséquilibre économique des contrats, le Groupe a résilié les contrats de Rabat, Salé et Temara aux torts des concédants. Des négociations sont en cours avec toutes les communes en vue d'un arrêt définitif des activités avant la fin de l'année 2012.

Enfin, dans la division Eau au Maroc, le Groupe a signé une lettre d'intention avec un acquéreur potentiel, le 3 juillet 2012, en vue d'établir un partenariat sur les activités d'eau dans ce pays.

Egypte

Le Groupe a décidé d'arrêter son activité en Egypte le 3 juillet 2011 dans la division Propreté. Dans ce cadre, il a signé un contrat de vente de ses camions le 22 mai 2012. Il a également établi une demande d'indemnisation auprès du gouvernement Egyptien et déposé un dossier d'arbitrage international au CIRDI (Le Centre international de règlement des différends relatifs à l'investissement). Par ailleurs, le gouvernorat a présenté une demande reconventionnelle pour indemnisation.

<u>Sénégal</u>

La Division Propreté a mis fin à ses activités de collecte fin mai 2012. La dissolution de la société est envisagée pour le 31 décembre 2012.

9.1.2 Autres mouvements de périmètre

Acquisitions:

En janvier 2012, le Groupe a racheté 6,9% de Veolia Voda, en République Tchèque, à la BERD pour un montant de 79 millions d'euros.

9.1.3 Revue des opérations

Au cours du premier semestre 2012, le Groupe a poursuivi sa croissance avec une progression du chiffre d'affaires consolidé de 3,3% (1,6% à périmètre et change constants) à 14 780,7 millions d'euros au 30 juin 2012 comparé à 14 303,9 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité.

Le niveau d'activité du premier semestre 2012 est marqué par :

- les conséquences de l'érosion contractuelle dans la division Eau en France, ainsi que par l'environnement concurrentiel compétitif dans la division Services à l'Energie ;
- un contexte macro-économique difficile dans la Propreté qui se caractérise notamment par des volumes en baisse et par la dégradation du prix des matières recyclées à partir du deuxième trimestre ;
- la hausse des prix des énergies (impact de 154,4 millions d'euros comparé au 30 juin 2011) dans la division des Services à l'Energie partiellement contrebalancée par des évolutions réglementaires défavorables en Europe de l'Est.
- la bonne orientation, auprès des clients industriels, des activités Technologies et Réseaux.

Dans ce contexte, la capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 1 383,5 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 1 532,4 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, en retrait de -9,7% à change courant et -10,6% à change constant. Hors dépréciation intervenue au 30 juin 2012 des créances italiennes, la capacité d'autofinancement opérationnelle recule de -3,9% à 1 471,9 millions d'euros (-4,8% à change constant).

Le résultat opérationnel récurrent au 30 juin 2012 s'élève à 630,9 millions d'euros contre 855,6 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, en retrait de -26,3 % à change courant et -26,7 % à change constant, notamment du fait :

- de l'évolution de la capacité d'autofinancement opérationnelle incluant notamment des charges liées à la mise en œuvre des plans de réductions des coûts de l'ordre de 27,6 millions d'euros ;
- de l'augmentation des amortissements par rapport au 30 juin 2011 retraité, de 34,8 millions d'euros à change courant, notamment sous l'effet des variations de périmètre telle que l'acquisition du réseau de chaleur de Varsovie dans la division Services à l'Energie;
- d'une faible variation des plus-values de cessions industrielles et financières qui s'élèvent à 3,4 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 4,6 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité.

Hors dépréciation intervenue au 30 juin 2012 des créances italiennes dans les Services à l'Energie, le résultat opérationnel récurrent recule de -15,9% (-16,3% à change constant).

L'endettement Financier Net s'élève à 14 693 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 14 730 millions d'euros au 31 décembre 2011

Au 30 juin 2012, le *free cash flow* (après paiement du dividende), indicateur non GAAP défini au paragraphe 9.7.2 s'élève à +348 millions d'euros contre +155 millions d'euros au 30 juin 2011.

Le free cash flow entre le 30 juin 2012 et 31 décembre 2011 reflète :

- la mise en œuvre du programme de cessions qui contribue au désendettement du Groupe pour un montant de l'ordre de 1 626 millions d'euros,
- une maitrise des investissements de maintenance sur le premier semestre 2012 et une politique sélective en matière d'investissements de croissance,
- le retrait de la capacité d'autofinancement,
- les mouvements saisonniers du BFR, ainsi que les évolutions contractuelles dans l'Eau en France, la dégradation des conditions de financement dans la Division des Services à l'Energie en Europe du Sud compensée par des cessions de créances en France.

9.1.4 Activité commerciale

Au cours du 1^{er} semestre 2012, le Groupe a poursuivi son développement et a enregistré de nouveaux succès commerciaux reposant sur une offre enrichie et renouvelée dont :

- l'attribution à OTV filiale de Veolia Eau Solutions et Technologies, par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), du pilotage du groupement chargé des travaux de refonte de la filière de traitement biologique de la station d'épuration Seine Aval (Achères dans le département des Yvelines). Ce contrat générera un chiffre d'affaires cumulé estimé à 196 millions d'euros (part revenant à OTV);
- l'attribution par la DPE (Département de la protection de l'environnement) de la ville de New York, à Veolia Eau, du contrat de performance et d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'optimisation de ses services publics d'eau et d'assainissement pour une durée de 4 ans. Ce contrat générera un chiffre d'affaires cumulé estimé à 36 millions de dollars;
- le gain, par Dalkia, du contrat de conception, de réalisation et de gestion du réseau de chaleur de la communauté de l'agglomération dijonnaise pour une durée de 25 ans. Ce contrat dont le réseau sera à 80% approvisionné par des énergies renouvelables, générera un chiffre d'affaires cumulé estimé à 200 millions d'euros;

- l'attribution par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à Dalkia, du contrat de gestion technique et énergétique de plus de 180 000 m2 de ses bureaux situés au Luxembourg. Ce contrat de 4 ans qui porte sur 4 bâtiments avec un objectif ambitieux de réduction de l'empreinte carbone générera un chiffre d'affaires cumulé estimé à 32 millions d'euros;
- le gain par Veolia Water Japan, filiale de Veolia Eau, de trois contrats d'exploitation et de maintenance d'usines d'eau potable et d'assainissement au Japon, permettant de répondre aux besoins de 1 215 000 habitants. Ces trois contrats généreront un chiffre d'affaires cumulé estimé à 49 millions d'euros sur une durée maximale de 5 ans:
- l'obtention du contrat d'exploitation et de maintenance du service des eaux de la ville de Nagpur par Veolia Eau, via la joint-venture Orange City Water commune avec l'un des leaders du BTP et des services indiens, Vishvaraj Environment Ltd, pour une période de 25 ans et qui générera un chiffre d'affaires cumulé estimé à 387 millions d'euros (part du Groupe);
- l'attribution du contrat de construction et d'exploitation de la nouvelle station d'épuration de Nilothi par l'autorité publique indienne en charge des services d'eau et d'assainissement de la capitale New Delhi, à Veolia Eau. Ce contrat, d'une durée de 13 ans, prévoit une première phase de construction de 2 ans et une phase d'exploitation et de maintenance de 11 ans. Le chiffre d'affaires global cumulé estimé est de l'ordre de 40 millions d'euros;
- l'obtention, par Dalkia, du contrat de gestion technique et énergétique du patrimoine immobilier du Parlement européen. Ce nouveau contrat représentera un chiffre d'affaires global estimé à plus de 120 millions d'euros sur la durée (engagement annuel tacitement reconductible 5 fois soit 6 ans);
- l'attribution par le Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou à Dalkia de la rénovation de son système de climatisation avec pour objectif une amélioration notable de la performance énergétique et environnementale de l'institution. Ces travaux de performance énergétique qui amélioreront les rendements électriques et thermiques et répondront aux besoins de chaleur, de froid et d'hygrométrie des 100 000 mètres carrés de surface du musée ont commencé en juin 2012 et s'achèveront en 2015;
- l'obtention par Veolia Propreté en partenariat avec une société chinoise de services à l'environnement, du contrat de concession de centre de traitement des déchets spéciaux de Changsha, capitale de la province de Hunan. Ce contrat d'une durée de 25 ans générera un chiffre d'affaires cumulé à 320 millions d'euros (à 100%);
- l'attribution par la ville d'lasi en Roumanie à Dalkia du contrat d'exploitation du réseau du chauffage urbain de la ville pour une durée de 20 ans. Ce contrat de délégation de service public qui porte sur la production, le transport, la distribution et la fourniture de chaleur générera un chiffre d'affaires cumulé estimé à 600 millions d'euros.

9.1.5 Autres événements significatifs

Remboursement anticipé des placements privés américains

Le 9 janvier 2012, Veolia Environnement SA a envoyé une notification de remboursement anticipé à l'ensemble des porteurs du placement privé américain effectué en janvier 2003. Le remboursement anticipé a effectivement eu lieu le 9 février 2012 pour un montant de 350,2 millions d'euros équivalents.

Echange d'Obligations

Veolia Environnement a procédé du 19 au 27 mars au refinancement par anticipation d'une partie des obligations de maturités 2013, 2014, 2017 et 2018 pour un montant de 750 millions d'euros en émettant une nouvelle souche de maturité 2027 pour le même montant. Cette opération a permis au Groupe d'allonger la maturité de sa dette et de lisser son échéancier, sans impact significatif sur le coût de financement.

Emission obligataire en Chine

Dans le cadre de son programme EMTN, Veolia Environnement a procédé le 26 juin 2012 à l'émission d'une nouvelle souche obligataire pour un montant 500 millions de yuan renminbi chinois (soit 63,3 millions d'euros au taux du jour de l'émission) de maturité juin 2017 pour financer les besoins de ses filiales en Chine.

Paiement du dividende

Conformément à la décision prise en Assemblée Générale du 16 mai 2012, le Groupe a proposé à ses actionnaires un versement de dividende en action ou en numéraire. L'option de paiement en actions du dividende a été retenue pour 7% des coupons à verser, entraînant la création de 2 433 889 titres représentant environ 0,468% du capital et 0,482 % des droits de vote. Ainsi, le paiement du dividende ayant fait l'objet de l'option de paiement en numéraire représente un montant total de 330 millions d'euros. Il a été versé le 18 juin 2012.

Action en nom collectif auprès du tribunal fédéral du district de New York

La demande d'action collective (« class action ») à l'encontre de la société et de certains de ses dirigeants actuels et anciens, effectuée auprès du tribunal du Southern District de New-York aux Etats-Unis, le 27 décembre 2011 puis le 13 janvier 2012 a été retirée fin mai 2012.

Dans une lettre adressée au tribunal le 25 mai 2012, l'avocat des principaux demandeurs a informé ce tribunal, qu'après un examen approfondi des faits et circonstances se rapportant à cette demande, ceux-ci ont décidé de procéder à un retrait volontaire de cette action judiciaire. Le juge a, par conséquent, signé une ordonnance de retrait de cette demande. Le retrait de cette demande judiciaire couvre l'ensemble des demandes déposées.

Office des Cartels allemands

Le 5 juin 2012, l'Office fédéral des cartels allemands (« l'OFC ») a rendu sa décision définitive, enjoignant BWB à une baisse, comprise entre 17 et 18% par rapport à 2011 (année de référence), de sa rémunération moyenne annuelle par mètre cube générée par la vente d'eau potable aux consommateurs berlinois sur les quatre prochaines années. Cette baisse devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2013. BWB a initié une procédure judiciaire au fond contre cette décision devant la cour d'appel de Düsseldorf le 11 juin 2012. Au 30 juin 2012, une provision opérationnelle relative à la demande de baisse de tarifs de l'eau potable à Berlin par l'Office des Cartels allemands à été enregistrée pour un montant de 16 millions d'euros.

9.1.6 Evénements significatifs depuis le 1er juillet 2012

Cession de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis

Le 19 juillet 2012, Veolia Environnement a annoncé la signature d'un contrat entre Veolia Environmental Services North America, filiale à 100% de Veolia Environnement et Star Atlantic Waste Holdings LP, filiale du fonds d'infrastructure américain Highstar Capital, pour la vente de son activité Déchets Solides aux Etats-Unis. Le montant de la cession fait ressortir une valeur d'entreprise de 1,909 milliard de dollars (soit 1 561 millions d'euros au taux du 17 juillet 2012).

L'opération conduit à un désendettement net du groupe d'environ 1,820 milliard de dollars (1,489 milliard d'euros au taux du 17 juillet 2012).

Cette cession est soumise à l'approbation des autorités américaines de la concurrence et devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2012.

Azaliya

Le 4 juin 2012, à l'issue de la réunion du conseil d'administration d'Azaliya, Mubadala et Veolia Eau ont signé un accord de cession d'actions (« Share Purchase Agreement »). Cet accord prévoit la cession à Veolia Eau des titres Azaliya détenus par Mubadala pour un prix de base de 48 millions d'euros.

La transaction est prévue le 2 août 2012. Cette acquisition portera la participation de Veolia à 100% du capital d'Azaliya. La réalisation de la transaction emportera résiliation de l'ensemble des accords liant Mubadala et Veolia Eau, notamment le pacte d'actionnaires d'Azaliya.

Enfin, le Groupe a signé une lettre d'intention avec un acquéreur potentiel, le 3 juillet 2012, en vue d'établir un partenariat sur les activités d'eau au Maroc.

Eau-Italie

La liquidation amiable de la filiale SORICAL (Calabre) a été constatée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juillet 2012.

Portefeuille de swap de taux euros emprunteurs

Dès le 9 juillet, le Groupe a initié le retournement anticipé d'une partie de son portefeuille de swaps de taux euros emprunteurs taux variables.

Au 30 juin 2012, ces swaps sont qualifiés de couverture de juste valeur et représentent un encours notionnel de 3 825 millions d'euros avec une juste valeur nette de 489 millions d'euros.

Eaux de Berlin

Le 12 juillet 2012, BWB (Berliner Wasserbetriebe A.ö.R) société d'exploitation de l'eau potable et d'assainissement de Berlin détenue à 100% par le Land et sur laquelle RVB (filiale commune à Veolia Wasser GmbH et RWE) a des droits économiques, a vu rejeter son appel contre le jugement du tribunal administratif sur la compétence de l'office des cartels

Le 17 juillet 2012, le conseil des ministres du Land de Berlin a approuvé le rachat par le Land des parts détenues par RWE dans RVB, pour un montant de 618 millions d'euros.

La cession ne sera cependant effective qu'après ratification par le parlement du Land (au plus tôt le 30 août 2012, date de la prochaine session parlementaire).

9.2 Informations comptables et financières

9.2.1 Définitions et contexte comptable

En application du règlement n°1606/2002 du 19 juille t 2002 modifié par le règlement européen n°297/200 8 du 11 mars 2008, les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2012 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et conformément aux normes IFRS telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site internet de l'Union européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces comptes semestriels sont présentés avec, en comparatif, le premier semestre 2011 établis selon le même référentiel

Les définitions des indicateurs strictement comptables et non strictement comptables utilisées dans le présent document sont inchangées par rapport aux années antérieures et ont été renvoyées en annexe du rapport de gestion.

Contexte comptable

Les principes comptables utilisés pour arrêter les comptes du premier semestre 2012 n'ont pas changé par rapport aux comptes de l'exercice 2011 à l'exception des nouveaux textes applicables au 1er janvier 2012. (sans incidence majeure pour le Groupe).

En application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat :

- des activités en cours de cession soit :
 - l'intégralité de la contribution de Veolia Transdev (du 3 mars 2011 au 30 juin 2011), hormis les activités du groupe Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM) exclu du processus de cession de Veolia Transdev au cours du premier semestre 2012;
 - des activités d'éclairage public urbain (société Citelum) appartenant à la Division Services à l'Energie;
 - de l'activité « déchets solides » aux Etats-Unis dans la division Propreté ;
- des activités cédées soit :
 - des activités d'assistance liées à l'habitat (société Proxiserve) appartenant conjointement à la Division Eau et à la Division Services à l'Energie cédées en décembre 2011;
 - et de l'activité régulée au Royaume-Uni dans la division Eau cédée le 28 juin 2012;

ont été présentées rétrospectivement sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » au 30 juin 2012.

Par ailleurs, les activités d'incinération de Pinellas, dans la division Propreté aux Etats-Unis, dont le processus de cession a été interrompu au cours du second semestre 2011, ne sont plus présentées en résultat des activités non poursuivies.

Pour mémoire, l'intégralité des activités de la division Transport (du 1er janvier au 3 mars 2011) était reclassée en « Résultat net des activités non poursuivies » au 30 juin 2011.

Les transactions internes entre le Groupe et les activités non poursuivies, quel que soit leurs natures – opérationnelles ou financières - sont enregistrées en charges des activités non poursuivies au 30 juin 2012 et dans les périodes comparatives, présentant ainsi un résultat économique des entités cédées sur cette ligne.

Secteur opérationnel

L'information présentée pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décisionnaire Opérationnel du Groupe (président-directeur général) aux fins de prise de décisions. Cette information est issue de l'organisation interne des activités du Groupe et correspond aux différentes divisions du Groupe.

Le Principal Décisionnaire Opérationnel du Groupe reçoit une information globale par Division lui permettant de mesurer les performances de chacune d'entre elles.

Les objectifs budgétaires fixés à chaque responsable de Division comprennent des objectifs en termes de génération de trésorerie, résultat opérationnel, investissements et autres ratios clés. Ces objectifs sont fixés globalement pour chaque Division.

La rémunération variable des membres du comité exécutif est basée sur les performances du Groupe et de chaque Division (incluant notamment la capacité d'autofinancement opérationnelle).

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les Etats financiers consolidés.

Consécutivement à l'annonce en fin d'année 2011 du désengagement du Groupe de l'activité Transport et à l'évolution du comité exécutif du Groupe, une modification de la structure de l'organisation interne du Groupe a eu lieu, avec pour conséquence une évolution de la composition des secteurs opérationnels à présenter.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des secteurs opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les secteurs présentés sont désormais les suivants :

- Eau
- Propreté
- Services à l'Energie
- Autres secteurs.

Les activités regroupées au sein des « Autres secteurs » sont notamment celles de la SNCM, de ProActiva MedioAmbiente (Joint-venture avec FCC), d'Eolfi (Energies renouvelables) et des différentes holdings du Groupe.

Les informations sectorielles des périodes antérieures ont été retraitées de cette évolution.

9.2.2 Produit des activités ordinaires

9.2.2.1 Commentaire général

Au 30 juin 2012 (en millions d'euros)	Au 30 juin 2011 Retraité (*) (en millions d'euros)	Variation 2012/2011	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
14 780,7	14 303,9	3,3%	1,6%	0,2%	1,5%

(*) Voir tableau de passage du chiffre d'affaires consolidé publié 30 juin 2011 au chiffre d'affaires retraité 30 juin 2011 en annexe.

Le niveau d'activité du premier semestre 2012 est marqué par :

- les conséquences de l'érosion contractuelle dans la division Eau en France, ainsi que par l'environnement concurrentiel compétitif dans la division Services à l'Energie ;
- un contexte macro-économique difficile dans la Propreté qui se caractérise notamment par des volumes en recul et par la dégradation du prix des matières recyclées à partir du deuxième trimestre ;
- la hausse des prix des énergies dans la division des Services à l'Energie limitée par des évolutions réglementaires défavorables;
- la bonne orientation, auprès des clients industriels des activités Technologies et Réseaux.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 14 780,7 millions d'euros contre 14 303,9 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, en progression de 3,3% (1,6% à périmètre et change constants). Au 31 mars 2012 retraité, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établissait à 7 851,1 millions d'euros en progression de 4,9% (3,5% à périmètre et change constants). L'activité sur le deuxième trimestre 2012 varie de 1,6% (-0,4% à périmètre et change constants) du fait notamment de l'environnement économique dégradé sur le second trimestre 2012.

L'effet périmètre du chiffre d'affaires au 30 juin 2012 inclut à hauteur de 33,0 millions d'euros les acquisitions et cessions ciblées réalisées en 2012 et en 2011 dont notamment -73,4 millions d'euros dans la division Eau (essentiellement l'impact de la cession de certaines de ses activités en Asie), -23,2 millions d'euros dans la division Propreté (impact de la cession de la Belgique) et 113,6 millions d'euros dans la division des Services à l'Energie (lié principalement à l'acquisition du réseau de chaleur de Varsovie en octobre 2011).

A périmètre et change constants, le chiffre d'affaires au 30 juin 2012 est en croissance de 1,6% par rapport au 30 juin 2011 retraité. Cette évolution s'explique principalement par :

- dans la division Eau, des effets favorables d'indexation en France et des hausses tarifaires et extensions de périmètre en Europe Centrale et Orientale, les bonnes performances de l'Asie dans les activités d'exploitation et par la croissance des activités industrielles de Technologies et Réseaux,
- la hausse du prix des énergies (impact de 154,4 millions d'euros comparé au 30 juin 2011) combinée à un environnement climatique plus favorable qu'au premier semestre 2011 dans la division des Services à l'Energie.

Ces effets sont partiellement compensés par l'érosion contractuelle dans l'eau en France, la légère baisse du chiffre d'affaires dans la division Propreté essentiellement liée au contexte macro-économique difficile notamment au Royaume-Uni et en France qui affecte la collecte commerciale et à l'évolution défavorable du prix des matières premières recyclées (notamment en France et en Allemagne).

La part du chiffre d'affaires réalisée à l'international atteint 8 785,1 millions d'euros à fin juin 2012, soit 59,4% du total comme au 30 juin 2011 retraité.

L'effet de change de 210,7 millions d'euros reflète essentiellement l'appréciation par rapport à l'euro, du dollar américain pour 65,9 millions d'euros, de la livre sterling pour 58,4 millions d'euros du yuan renminbi chinois pour 45,5 millions d'euros, du dollar australien pour 37,0 millions d'euros, et du yen japonais pour 22,3 millions d'euros, compensée par la dépréciation de la couronne tchèque pour -19,9 millions d'euros et du zloty polonais à hauteur de -18,3 millions d'euros.

9.2.2.2 Produit des activités ordinaires par secteur opérationnel

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011 retraité	Variation 2012/2011
Eau	6 095,3	5 927,4	2,8%
Propreté	4 481,9	4 553,6	-1,6%
Services à l'Energie	3 920,6	3 597,8	9,0%
Autres	282,9	225,1	25,6%
Produit des activités ordinaires	14 780,7	14 303,9	3,3%
Produit des activités ordinaires à change 2011	14 570,0	14 303,9	1,8%

EAU

Au 30 juin 2012 (en millions d'euros)	Au 30 juin 2011 retraité (en millions d'euros)	Variation 2012/2011	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
6 095,3	5 927,4	2,8%	2,3%	-1,2%	1,7%

La progression du chiffre d'affaires de la division Eau à périmètre et change constants s'explique à la fois par des effets favorables d'indexation en France et de hausses tarifaires en Europe Centrale et Orientale, de bonnes performances de l'Asie dans les activités d'exploitation et par la croissance des activités industrielles de Technologies et Réseaux.

- La contribution négative de la croissance externe au chiffre d'affaires de la division Eau sur le premier semestre 2012 s'explique principalement par les cessions réalisées en 2011 (notamment l'impact de la réorganisation des activités en Asie).
- Pour les activités d'exploitation, le chiffre d'affaires est en léger recul de -0,5% en courant (+0,2% à périmètre et change constants). En **France**, la légère progression de l'activité à 0,1% (+0,7% à périmètre constant) s'explique par un effet prix favorable lié à l'évolution des indices. Cet impact ne compense pas totalement l'impact de la poursuite de la baisse des volumes vendus par rapport à 2011 (de l'ordre de -2% sur le premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011) particulièrement sensible pour des raisons climatiques au second trimestre 2012 et l'effet des renégociations contractuelles.
 - A l'international, le chiffre d'affaires est en léger retrait de -0,8% (-0,1% à change et périmètre constants). En Europe, la croissance repose sur les bonnes performances en Europe Centrale et Orientale (effet prix favorable en République Tchèque et extension de l'activité existante en Roumanie) en dépit de la baisse des volumes vendus. Le chiffre d'affaires en Asie-Pacifique est en progression de 1,5% (en recul de -3,5% à change et périmètre constants). Il progresse en Chine grâce à la hausse globale des volumes et à la poursuite du processus de hausse des tarifs (notamment à Tianjin Shibei et Shenzen) malgré l'impact de la baisse du chiffre d'affaires construction et un tassement des volumes vendus aux clients industriels. Le reste de l'Asie est marqué par la progression de l'activité travaux en Corée qui compense en partie un recul en Australie suite à la fin du contrat d'Adelaïde. Aux Etats-Unis, le retrait de -2,5% (-9,9% à périmètre et change constants) est essentiellement lié à la fin du contrat d'Indianapolis en août 2011.
- Les activités Technologies et Réseaux sont en progression de 11,1% (7,7% à périmètre et change constants) L'activité bénéficie de la croissance des activités auprès des clients industriels, notamment dans l'activité « Design and Build », de l'avancement des travaux sur l'incinérateur de boues à Hong Kong ainsi que du développement à l'international de la Sade.

PROPRETÉ

Au 30 juin 2012 (en millions d'euros)	retraite	Variation 2012/2011	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
4 481,9	4 553,6	-1,6%	-3,5%	-0,5%	2,4%

Le chiffre d'affaires de la division Propreté est en léger recul à -1,6% (-3,5% à périmètre et change constants). Cette variation est principalement liée :

- au contexte macro-économique difficile et, en particulier, au ralentissement du deuxième trimestre conjugué à l'évolution défavorable du prix des matières premières recyclées;
- et à la réalisation du plan de recentrage géographique ;
- En **France**, le chiffre d'affaires progresse de 1,5% (0,9% à périmètre constant) ; la croissance de certaines activités, notamment des déchets spéciaux, conjuguée aux hausses tarifaires compense l'effet de baisse des prix des matières premières recyclées (papier/carton et métaux) ;
- A l'international, le chiffre d'affaires est en recul de -3,4% (-6,2% à périmètre et change constants). Le chiffre d'affaires de l'Allemagne décroit de -10,8% (-12,6% à périmètre constant) sous l'effet tant de la baisse des prix que des volumes de matières, ainsi que d'un contexte concurrentiel tendu dans le secteur industriel. Le chiffre d'affaires du Royaume-Uni est en retrait de -2,4% (-7,4% à périmètre et change constants), avec une moindre activité construction sur les contrats intégrés et une tendance structurelle à la baisse des volumes enfouis, dans un environnement macro-économique difficile. En Amérique du Nord, la croissance de 9,6% (+1,7% à périmètre et change constants), est notamment tirée par la progression des activités de traitement des déchets spéciaux. En Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires progresse de 9,4% (+1,2% à périmètre et change constants) en raison de l'effet favorable de la taxe d'enfouissement (Landfill Tax) en Australie.

SERVICES À L'ENERGIE

Au 30 juin 2012 (en millions d'euros)	retraite (en millions	Variation 2012/2011	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
3 920,6	3 597,8	9,0%	5,9%	3,2%	-0,1%

Le chiffre d'affaires progresse de 9,0% (5,9% à périmètre et change constants) ; la variation s'explique principalement par l'effet favorable du prix des énergies (154,4 millions d'euros comparé au 30 juin 2011).

- En **France**, le chiffre d'affaires progresse de 9,9% (+11,1% à périmètre constant) sous l'effet de la hausse du panier combustible moyen, combiné à un environnement climatique nettement plus favorable que sur le premier semestre 2011 dans un environnement concurrentiel compétitif.
- A l'international, l'activité progresse de 8,2% (1,4% à périmètre et change constants).

 Les pays d'Europe Continentale affichent une hausse de 19,4 % en courant avec notamment l'effet de l'acquisition du réseau de Varsovie sur le dernier trimestre 2011. A périmètre et change constants, l'activité est en progression de 5,2%, en lien avec la progression du prix de la chaleur en dépit de la baisse des volumes (République Tchèque et Lituanie) et de l'arrêt des subventions sur la vente d'énergie cogénérée, en Hongrie. L'activité en Europe du Sud est pénalisée par un effet volume défavorable en Espagne ainsi que par le retrait de l'activité travaux en Italie. Par ailleurs, l'activité aux Etats-Unis en baisse de -10,0 % (-16,8 % à périmètre et change constants) a été pénalisée par un effet climat défavorable combiné à un prix des énergies exceptionnellement bas.

AUTRES

Au 30 juin 2012 (en millions d'euros)	Au 30 juin 2011 retraité (en millions d'euros)	Variation 2012/2011	Dont croissance interne	Dont croissance externe	Dont effet de change
282,9	225,1	25,6%	16,9%	7,1%	1,6%

Le chiffre d'affaires du secteur opérationnel « Autres » est constitué principalement du produit des activités ordinaires de la SNCM, de ProActiva MedioAmbiente (Joint-venture avec FCC) et d'Eolfi (Energies renouvelables). La croissance de ce secteur de +25,6% (+16,9% à périmètre et change constants) s'explique essentiellement par la

croissance de Proactiva de 13,5% (10,6% à périmètre et change constants) dans ses pays d'implantation.

9.2.2.3 Produit des activités ordinaires par zone géographique

30 juin 2012 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume- Uni	Europe Centrale et Orientale	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Océanie	Asie	Moyen- Orient	Reste du monde	Total
Eau	2 262,2	754,0	235,2	537,6	381,9	407,2	97,5	814,8	141,5	463,4	6 095,3
Propreté	1 743,1	552,5	817,3	151,4	213,3	351,1	382,1	118,5	54,3	98,3	4 481,9
Services à l'Energie	1 856,5	5,6	103,1	895,8	688,4	141,3	26,9	57,3	51,7	94,0	3 920,6
Autres	133,8	0,0	2,0	0,0	17,7	0,2	0,0	0,2	0,0	129,0	282,9
Produit des activités ordinaires	5 995,6	1 312,1	1 157,6	1 584,8	1 301,3	899,8	506,5	990,8	247,5	784,7	14 780,7
30 juin 2011 retraité (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume- Uni	Europe Centrale et Orientale	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Océanie	Asie	Moyen- Orient	Reste du monde	Total
Eau	2 302,8	746,1	260,1	477,7	366,3	348,5	136,2	702,1	122,3	465,3	5 927,4
Propreté	1 717,6	612,6	833,7	152,6	304,1	315,3	340,8	116,6	51,3	109,1	4 553,6
Services à l'Energie	1 689,6	4,9	96,0	750,5	698,1	157,1	22,0	49,1	41,0	89,4	3 597,8
Autres	91,3	0,0	2,1	0,0	9,0	2,8	0,0	0,0	0,0	119,9	225,1
Produit des activités ordinaires	5 801,3	1 363,6	1 191,9	1 380,8	1 377,5	823,7	499,0	867,8	214,6	783,7	14 303,9
Variations (en millions d'euros)	France	Allemagne	Royaume-Uni	Europe Centrale et Orientale	Reste de l'Europe	Etats-Unis	Océanie	Asie	Moyen-Orient	Reste du monde	Total
Eau	-40,6	7,9	-24,9	59,9	15,6	58,7	-38,7	112,7	19,2	-1,9	167,9
Propreté	25,5	-60,1	-16,4	-1,2	-90,8	35,8	41,3	1,9	3,0	-10,8	-71,7
Services à l'Energie	166,9	0,7	7,1	145,3	-9,7	-15,8	4,9	8,2	10,7	4,6	322,8
Autres	42,5	0,0	-0,1	0,0	8,7	-2,6	0,0	0,2	0,0	9,1	57,8
Produit des activités ordinaires	194,3	-51,5	-34,3	204,0	-76,2	76,1	7,5	123,0	32,9	1,0	476,8
Variation (%)	3,3%	-3,8%	-2,9%	14,8%	-5,5%	9,2%	1,5%	14,2 %	15,3%	0,1%	3,3%
Variation à change constant (%)	3,3%	-3,8%	-7,8%	18,6%	-6,2%	1,2%	-5,9%	4,3%	12,2%	-0,1%	1,8%

Les effets de la conjoncture économique peuvent être variables sur l'évolution du produit des activités ordinaires selon les zones géographiques notamment en fonction du mix des différentes activités du Groupe.

France

La croissance s'établit à 3,3% au 30 juin 2012. Les activités en France de la division Eau bénéficient d'un effet prix favorable lié à l'évolution des indices ; cet impact est partiellement compensé par la poursuite de la baisse des volumes vendus par rapport à 2011 (de l'ordre de -2% sur le premier semestre 2012 par rapport au premier semestre 2011 particulièrement marqué au deuxième trimestre) et par l'érosion contractuelle.

Les activités de la division Propreté sont en recul sous l'effet combiné des prix des matières premières recyclées (papier/carton et métaux) et du retrait de l'activité de collecte commerciale malgré les bonnes performances des activités de traitement des déchets spéciaux.

Le secteur des Services à l'Energie bénéficie d'un effet prix positif sur le premier semestre 2012 dans un environnement climatique plus favorable que sur le premier semestre 2011.

Allemagne

L'évolution s'élève à -3,8% au 30 juin 2012.

Les activités de la Division Propreté en Allemagne sont affectées par un différentiel de prix négatifs sur les papiers et cartons, les activités de collecte municipale et industrielle restant très concurrentielles. Dans la division Eau, le contrat de Braunschweig contribue à la croissance des activités dans ce pays ; tandis que la contribution du contrat de Berlin est en baisse.

Grande-Bretagne

Hors effet de change, la variation s'élève à -7,8% au 30 juin 2012. Elle est affectée, dans le secteur Propreté par le ralentissement de l'activité construction sur les contrats intégrés et par une baisse structurelle des volumes en enfouissement. L'activité est en outre pénalisée par la baisse des volumes dans un contexte concurrentiel affectant notamment l'activité de collecte commerciale. L'activité de collecte municipale est quant à elle en hausse en lien avec l'effet année pleine des gains de contrats en 2011.

Dans la division Eau, l'activité est marquée par la baisse des travaux liée à la fin programmée de certains contrats (Brighton and Hove).

Europe Centrale et Orientale

Hors effet de change, la variation s'élève à +18,6% au 30 juin 2012.

La croissance du chiffre d'affaires en Europe centrale repose sur les activités des divisions Eau et Services à l'Energie, qui bénéficient d'une part de l'intégration des activités de SPEC (réseau de chaleur de Varsovie) en Pologne et de l'évolution favorable du prix des énergies dans les Services à l'Energie et d'autre part des effets favorables des hausses tarifaires dans l'Eau (à Sofia et Prague notamment).

Reste de l'Europe

L'activité dans les autres pays d'Europe varie à change constant de -6,2% au 30 juin 2012. Elle est principalement affectée par l'arrêt de l'activité en Italie suite au dépôt du Concordato Preventivo di Grupo en avril 2012 dans le secteur de la Propreté.

Etats-Unis

La progression de l'activité aux Etats-Unis de 1,2 % à change constant s'explique par :

- dans la division Propreté la progression des activités de traitements des déchets spéciaux,
- la reprise des activités auprès des clients industriels dans ce pays dans l'activité réseaux et technologies de la division Eau.
- compensée par la perte du contrat d'Indianapolis.

Océanie

La variation à change constant de -5,9 % s'explique par la fin de la construction d'unités de dessalement et de production d'eau recyclée en Australie, conjuguées à la fin du contrat d'Adelaïde dans la division Eau malgré la progression des activités de la division Propreté (Landfill tax) en Australie.

Asie

La variation à change constant de 4,3 % est notamment réalisée par la division Eau du fait des hausses de tarifs en Chine et de la progression de l'activité travaux en Corée.

Reste du monde (y compris Moyen-Orient)

L'activité qui évolue de +2,5% à change constant est marquée par le développement des activités Technologies auprès des clients industriels en Arabie Saoudite, à Bahreïn et au Qatar. Cette croissance est limitée par la résiliation du contrat en Egypte dans le secteur de la Propreté.

9.2.3 Autres éléments du compte de résultat

9.2.3.1 Résultat et capacité d'autofinancement opérationnels

En 2012, le Groupe bénéficie de l'impact positif des mesures de restructurations prises en 2011 et des arrêts de contrats liés à l'accélération du recentrage du Groupe. Cependant des difficultés persistent en Italie sur le financement des créances publiques. Par ailleurs, suite au programme de cession en cours des ajustements de valeurs et des plus values ont été reconnus dans les comptes qui peuvent se résumer ainsi :

En millions d'euros	Capacité d'autofinancement opérationnelle	Résultat opérationnel récurrent	Résultat opérationnel	Résultat net part du Groupe
Poursuite des restructurations et dépréciations	-88,7	-88,7	-88,7	-58,5
Mise à juste valeur	-16,3	-37,4	-145,2	-221,2
Plus value	-	-	-	233,8
TOTAL	-105,0	-126,1	-233,9	-45,9

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel s'établit à 523,1 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 179,9 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité.

Outre la variation de la capacité d'autofinancement opérationnelle décrite ci-après, il inclut:

- des pertes de valeur sur goodwill enregistrées à hauteur de -107,8 millions d'euros notamment sur les activités non régulées du Groupe au Royaume-Uni dans la division Eau pour 55,8 millions d'euros, en Estonie dans les Services à l'Energie et dans la division Propreté, ainsi que dans le secteur opérationnel « Autres » dans les énergies renouvelables, contre 500,4 millions d'euros au 30 juin 2011;
- l'augmentation des amortissements à change courant par rapport au 30 juin 2011 retraité à hauteur de 34,8 millions d'euros notamment sous l'effet des variations de périmètre telle que l'acquisition du réseau de chaleur de Varsovie dans la division Services à l'Energie. Les dotations nettes de reprises aux amortissements s'élèvent à -720,4 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -685,6 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité :
- la stabilité des plus-values de cessions industrielles et financières qui s'élèvent à 3,4 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 4,6 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité;
- la baisse des dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles qui s'élèvent à -23,7 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -167,6 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité. Pour mémoire au 30 juin 2011, les dotations nettes des reprises aux provisions opérationnelles incluaient -150 millions d'euros de dépréciations d'actifs non courants en Italie classés en éléments non récurrents.

Les coûts commerciaux, généraux et administratifs (« SG&A ») s'élèvent à -1 787,5 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -1 799,0 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité. Le ratio SG&A / PAO s'établit ainsi à 12,1% au 30 juin 2012 contre 12,6% au 30 juin 2011 retraité.

Ces coûts sont en diminution de 0,6% par rapport au 30 juin 2011. Ils incluent des coûts liés à la mise en œuvre du plan de réduction des coûts pour 35,1 millions d'euros, dont 7,5 millions de coûts liés à des sorties de baux anticipés et 15 millions d'euros liés à des coûts de départ dans les sièges France.

Le résultat opérationnel au 30 juin 2012 et 30 juin 2011 retraité se décompose comme suit par division :

		Résultat op	érationnel	
(en millions d'euros)	30 juin 2012	30 juin 2011 retraité (*)	Variation (en %)	Variation à change constant (en %)
Eau	296,7	327,0	-9,3%	-9,2%
Propreté	168,6	66,5	153,5%	146,4%
Services à l'Energie	156,6	-161,2	197,1%	-199,1%
Autres	-98,8	-52,4	88,5%	85,9%
Total	523,1	179,9	190,8%	
Total à change 2011	523,1	179,9		190,7%
Taux de marge de RESOP	3,5%	1,3%		

^(*) Voir tableau de passage du résultat opérationnel publié 30 juin 2011 au résultat opérationnel retraité 30 juin 2011 en annexe

Résultat opérationnel récurrent :

Le résultat opérationnel récurrent ressort à 630,9 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 855,6 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, en retrait de -26,3% et -26,7% à change constant. Hors pertes de valeurs liées à la poursuite des restructurations en Italie dans les Services à l'Energie, le résultat opérationnel récurrent reculerait de -15,9% (-16,3% à change constant) à 719,6 millions d'euros.

Le taux de marge de résultat opérationnel récurrent est en retrait passant de 6,0% au 30 juin 2011 retraité à 4,3% au 30 juin 2012. Hors perte de valeur liée à la poursuite des restructurations en Italie dans les Services à l'Energie, le taux de marge du résultat opérationnel récurrent serait de 4,9% au 30 juin 2012.

L'évolution du résultat opérationnel récurrent se détaille comme suit :

	Ré	sultat opérati	onnel récurr	ent
(en millions d'euros)	30 juin 2012	30 juin 2011 retraité	Variation (en %)	Variation à change constant (en %)
Eau	352,5	434,6	-18,9%	-19,5%
Propreté	181,0	215,0	-15,8%	-18,0%
Services à l'Energie	173,0	258,4	-33,0%	-31,8%
Autres	-75,6	-52,4	-44,3%	-46,2%
Total	630,9	855,6	-26,3%	
Total à change 2011	627,6	855,6		-26,7%
Taux de marge de RESOP Récurrent	4,3%	6,0%		

Au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011, le résultat opérationnel se structure comme suit :

30 juin 2012	Résultat	Résultat Non récurrent		Résultat
(en millions d'euros)	Opérationnel Récurrent	Pertes de valeur sur Goodwill	Autres	Opérationnel
Eau	352,5	-55,8	-	296,7
Propreté	181,0	-12,4	-	168,6
Services à l'Energie	173,0	-16,4	-	156,6
Autres	-75,6	-23,2	-	-98,8
Total	630,9	-107,8	-	523,1

30 juin 2011 retraité	Résultat	Non récu	urrent	Résultat	
(en millions d'euros)	Opérationnel Récurrent	Pertes de valeur sur Goodwill*	Autres**	Opérationnel	
Eau	434,6	-58,3	-49,3	327,0	
Propreté	215,0	-78,3	-70,2	66,5	
Services à l'Energie	258,4	-363,8	-55,8	-161,2	
Autres	-52,4	0,0	0,0	-52,4	
Total	855,6	-500,4	-175,3	179,9	

^{*} Les pertes de valeur sur goodwill enregistrées sur des filiales du Groupe en Italie et aux Etats-Unis s'élèvent respectivement à -298,0 et -151,9 millions d'euros au 30 juin 2011.

Le résultat opérationnel récurrent est égal au résultat opérationnel retraité des dépréciations de goodwill et de certains éléments non récurrents (essentiellement des plus-values significatives, des charges de restructurations et des dépréciations d'actifs non courants). Voir paragraphe 9.7.2 pour plus de détails.

Sur le premier semestre 2012, le résultat opérationnel récurrent exclut les dépréciations de goodwill à hauteur de -107,8 millions d'euros. En général, le Groupe exclut du résultat opérationnel récurrent les dépréciations d'actifs non courants susceptibles de modifier substantiellement l'économie d'une Unité Génératrice de Trésorerie. Sur le premier semestre 2011, toutes les dépréciations d'actifs comptabilisées en Italie, résultant d'un même fait générateur économique externe, ont été considérées comme des éléments non récurrents du résultat opérationnel et ont été exclues du résultat opérationnel récurrent, même si l'impact sur le résultat opérationnel sur certaines divisions (pris individuellement) n'atteindrait pas les seuils de significativité du Groupe. Au 30 juin 2012, les charges liées à la dépréciation des créances dans les Services à l'Energie en Italie, sont traités en résultat opérationnel récurrent.

^{**} Les pertes de valeur sur actifs non courants enregistrées sur des filiales du Groupe en Italie et reclassées en éléments non récurrents du résultat opérationnel s'élèvent à -150 millions d'euros au 30 juin 2011.

Capacité d'autofinancement opérationnelle :

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 1 383,5 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 1 532,4 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité en retrait de -9,7% et de -10,6% à change constant. La marge de capacité d'autofinancement opérationnelle est en retrait de -1,3 point, à 9,4% contre 10,7% au 30 juin 2011 retraité.

Au 30 juin 2012, dans un contexte de financement difficile de la dette publique italienne et de cession des créances italiennes, une perte de valeur desdites créances a été enregistrée à hauteur de 88,7 millions d'euros, dans la division des Services à l'Energie. Retraitée de cette perte de valeur, la capacité d'autofinancement opérationnelle reculerait de -3,9% (-4,8% à change constant) à 1 472,2 millions d'euros.

La variation de la capacité d'autofinancement opérationnelle sur le premier semestre 2012 est affectée par :

- le retrait des performances opérationnelles de la Division Eau, notamment lié à l'érosion contractuelle en France :
- le différentiel défavorable sur le prix des matières premières recyclées en France et en Allemagne,
- un contexte macro-économique difficile notamment au Royaume-Uni, en France et en Allemagne affectant la Division Propreté :
- le contexte de financement difficile de la dette publique italienne et de cession des créances italiennes, et plus particulièrement la perte de valeur des dites créances enregistrée à hauteur de 88,7 millions d'euros, dans la Division des Services à l'Energie.

Elle bénéficie en revanche de :

- la progression des activités de la division Eau en Europe Centrale et Orientale liée aux hausses tarifaires en Roumanie, Slovaquie et République Tchèque ;
- l'activité en progression auprès des clients industriels des activités Technologies et Réseaux dans la Division Eau.

Les effets des plans Performance et Convergence du Groupe ont permis de générer 102 millions d'euros d'économies nettes des coûts de mise en œuvre, dont 34 millions d'euros au titre de Convergence.

L'effet de change positif total de 14,4 millions d'euros sur la capacité d'autofinancement opérationnelle reflète essentiellement l'appréciation par rapport à l'euro, du dollar américain pour 4,5 millions d'euros, de la livre sterling pour 5,4 millions d'euros, du yuan renminbi chinois pour 9,6 millions, compensé par la dépréciation des devises de l'Europe de l'Est (République Tchèque et Pologne) à hauteur de -8,3 millions d'euros.

L'évolution de la capacité d'autofinancement opérationnelle est la suivante :

CAFOP				
	30 juin 2011 —	Variati	ion	
30 juin 2012	•	change	change	
	retraite ()	courant	constant	
633,3	699,3	-9,4%	-10,2%	
505,1	497,6	1,5%	-1,1%	
287,9	362,3	-20,5%	-19,7%	
-42,8	-26,8	-59,7%	-57,1%	
1 383,5	1 532,4	-9,7%		
1 369,1	1 532,4		-10,6%	
9,4%	10,7%			
	505,1 287,9 -42,8 1 383,5 1 369,1	30 juin 2012 30 juin 2011 — retraité (*) 633,3 699,3 505,1 497,6 287,9 362,3 -42,8 -26,8 1 383,5 1 532,4 1 369,1 1 532,4	30 juin 2012 30 juin 2011 retraité (*) Variation change courant 633,3 699,3 -9,4% 505,1 497,6 1,5% 287,9 362,3 -20,5% -42,8 -26,8 -59,7% 1 383,5 1 532,4 -9,7% 1 369,1 1 532,4	

^(*) Voir tableau de passage de la capacité d'autofinancement opérationnelle publiée 30 juin 2011 à la capacité d'autofinancement opérationnelle retraitée 30 juin 2011 en annexe

Hors pertes de valeurs liées à la poursuite des restructurations en Italie dans les Services à l'Energie, la marge de capacité d'autofinancement opérationnelle serait de 10,0% au 30 juin 2012.

La réconciliation de la capacité d'autofinancement opérationnelle au résultat opérationnel est donnée ci-après au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011 :

30 juin 2012 (en millions d'euros)	CAFOP	provisions	Dotations nettes de reprises aux amortissements	Goodwill	Plus ou moins values de cessions d'actifs immobilisés	Autres	RESOP
Eau	633,3	-11,1	-260,8	-55,8	1,5	-10,4	296,7
Propreté	505,1	-20,5	-305,2	-12,4	1,1	0,5	168,6
Énergie	287,9	12,2	-127,8	-16,4	1,4	-0,7	156,6
Autres	-42,8	-4,3	-26,6	-23,2	-0,6	-1,3	-98,8
TOTAL	1 383,5	-23,7	-720,4	-107,8	3,4	-12,0	523,1

30 juin 2011 retraité (en millions d'euros)	CAFOP	provisions		Goodwill	Plus ou moins values de cessions d'actifs immobilisés	Autres	RESOP
Eau	699,3	-74,4	-237,7	-56,2	1,4	-5,4	327,0
Propreté	497,6	-58,1	-300,4	-78,3	5,9	-0,2	66,5
Énergie	362,3	-42,3	-115,4	-363,8	-2,3	0,3	-161,2
Autres	-26,8	7,2	-32,1	-	-0,3	-0,3	-52,4
TOTAL	1 532,4	-167,6	-685,6	-498,3	4,6	-5,6	179,9

Analyse par division:

EAU

EAU				
(en millions d'euros)	Au 30 juin	Au 30 juin 2011	Δ change	Δ change
	2012	retraité	courant	constant
Capacité d'autofinancement opérationnelle	633,3	699,3	-9,4%	-10,2%
Taux de marge CAFOP	10,4%	11,8%		
Résultat opérationnel récurrent	352,5	434,6	-18,9%	-19,5%
Taux de marge RESOP récurrent	5,8%	7,3%		

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 633,3 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 699,3 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, soit une baisse de -9,4% (-10,2% à change constant).

La marge de capacité d'autofinancement opérationnelle (ratio capacité d'autofinancement opérationnelle / produits des activités ordinaires) passe de 11,8% au 30 juin 2011 retraité à 10,4% au 30 juin 2012. Elle est pénalisée par une pression à la baisse sur les marges lors des renouvellements de contrats en France.

Pour les activités d'exploitation, la capacité d'autofinancement opérationnelle est en retrait à -11,4% en courant et à -12,2% à change constant.

En France, la baisse de la capacité d'autofinancement opérationnelle (de 61 millions d'euros) résulte des effets négatifs de l'érosion contractuelle dans un contexte de volumes vendus globalement en retrait par rapport au premier semestre 2011.

A l'international, la capacité d'autofinancement opérationnelle bénéficie de l'évolution favorable des activités en Europe Centrale et Orientale liée aux hausses tarifaires en Roumanie, Slovaquie et République Tchèque. Ces effets sont contrebalancés par l'évolution du contrat de Berlin et des pertes de valeur sur créances clients au Royaume-Uni qui impactent négativement la capacité d'autofinancement opérationnelle.

Enfin la capacité d'autofinancement opérationnelle des activités Technologies et Réseaux est en progression en lien avec l'augmentation de l'activité auprès des clients industriels.

L'impact net des plans Performance et Convergence s'élève à 46 millions d'euros au 30 juin 2012, dont 17 millions d'euros au titre de Convergence.

Le résultat opérationnel récurrent ressort à 352,5 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 434,6 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, en baisse de -18,9% (-19,5% à change constant). Outre la variation de la capacité d'autofinancement opérationnelle, le résultat opérationnel récurrent de la Division est pénalisé notamment par des dotations aux provisions opérationnelles incluant celle relative à la demande de baisse de tarifs de l'eau potable à Berlin par l'Office des Cartels allemands, à hauteur de 16 millions d'euros.

Les dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles s'élèvent à -11,1 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -74,4 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité. Pour mémoire au 30 juin 2011 les dotations nettes des reprises aux provisions opérationnelles incluaient les dépréciations en Europe du Sud et au Maroc pour -87 millions d'euros.

Les dotations nettes aux amortissements s'élèvent à -260,8 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -237,7 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité ; la hausse étant essentiellement liée au développement en Europe Centrale et Orientale.

Ainsi, le taux de marge de résultat opérationnel récurrent (résultat opérationnel récurrent / produits des activités ordinaires) passe de 7,3% au 30 juin 2011 retraité à 5,8% au 30 juin 2012.

PROPRETÉ

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011 <i>retraité</i>	Δ change courant	Δ change constant
Capacité d'autofinancement opérationnelle	505,1	497,6	1,5%	-1,1%
Taux de marge CAFOP	11,3%	10,9%		
Résultat opérationnel récurrent	181,0	215,0	-15,8%	-18,0%
Taux de marge RESOP récurrent	4,0%	4,7%		

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 505,1 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 497,6 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, soit une progression de 1,5% (-1,1% à change constant).

Au 30 juin 2012, l'évolution de la capacité d'autofinancement opérationnelle est le reflet:

- d'un effet de base défavorable sur les prix des matières premières notamment en France et en Allemagne, le premier semestre 2011 ayant connu des niveaux de prix historiquement élevés ;
- d'un contexte macro-économique difficile, particulièrement au deuxième trimestre 2012, en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne, ce qui affecte directement les activités de collecte commerciale et de services industriels:
- de la tendance structurelle à la baisse des volumes enfouis en Grande-Bretagne,
- du retournement des difficultés opérationnelles du premier semestre 2011 et des coûts de restructurations afférents:
- de la progression des activités de déchets spéciaux en France et aux Etats-Unis.

Elle bénéficie par ailleurs de la mise en œuvre des Plans Performance et Convergence (23 millions d'euros), dont 7 millions d'euros au titre de Convergence.

La marge de capacité d'autofinancement opérationnelle augmente de 10,9% au 30 juin 2011 retraité à 11,3% au 30 juin 2012.

Le résultat opérationnel récurrent ressort à 181,0 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 215,0 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, soit un retrait de -15,8% (-18,0% à change constant).

Les dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles s'élèvent à -20,5 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -58,1 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité. Elles incluent notamment au 30 juin 2012 des pertes de valeur sur actifs non courants liées au programme de recentrage.

Les dotations nettes aux amortissements sont stables à -305,2 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -300,4 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité.

Le taux de marge de résultat opérationnel récurrent passe de 4,7% au 30 juin 2011 retraité à 4,0% au 30 juin 2012.

SERVICES À L'ENERGIE

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011 retraité	Δ change courant	Δ change constant
Capacité d'autofinancement opérationnelle	287,9	362,3	-20,5%	-19,7%
Taux de marge CAFOP	7,3%	10,1%		
Résultat opérationnel récurrent	173,0	258,4	-33,0%	-31,8%
Taux de marge RESOP récurrent	4,4%	7,2%		

La capacité d'autofinancement opérationnelle s'élève à 287,9 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 362,3 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, soit une baisse de -20,5% (-19,7% à change constant). Ce recul s'explique par la perte de valeur des créances italiennes à hauteur de 88,7 millions d'euros dans un contexte de financement difficile des collectivités locales italiennes.

La capacité d'autofinancement opérationnelle de la division Services à l'Energie est en retrait en **France** du fait d'un environnement concurrentiel plus compétitif.

A l'**international**, la capacité d'autofinancement opérationnelle hors impact de la perte de valeur des créances italiennes est en hausse et résulte notamment de :

- un effet favorable du prix des énergies dans les Pays Baltes, la République Tchèque et la Hongrie, effet limité dans ce dernier pays par l'arrêt de la subvention sur la vente d'énergie cogénérée ;
- la contribution du nouveau contrat du réseau de chaleur de Varsovie (SPEC) qui est limitée par la baisse des certificats d'énergie en Pologne.

L'impact des plans Performance et Convergence s'élève à 26 millions d'euros au 30 juin 2012 dont 5 millions d'euros au titre de Convergence.

La marge de capacité d'autofinancement opérationnelle passe de 10,1% au 30 juin 2011 retraité à 7,3% au 30 juin 2012. Hors perte de valeur des créances italiennes à hauteur de 88,7 millions d'euros, ce taux de marge s'élèverait à 9,6%.

Le résultat opérationnel récurrent ressort à 173,0 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 258,4 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité, soit une variation de -33,0% (-31,8% à change constant).

Les dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles s'élèvent à 12,2 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -42,3 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité. Pour mémoire au 30 juin 2011 les dotations nettes des reprises aux provisions opérationnelles incluaient les dépréciations en Italie pour -49 millions d'euros.

Les dotations nettes aux amortissements s'élèvent à -127,8 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -115,4 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité.

Au global, le taux de marge de résultat opérationnel récurrent passe de 7,2% au 30 juin 2011 retraité à 4,4% au 30 juin 2012. Hors perte de valeur des créances italiennes de 88,7 millions d'euros, ce taux de marge s'élèverait à 6,7%.

AUTRES

La capacité d'autofinancement opérationnelle de ce secteur passe de -26,8 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité à -42,8 millions d'euros au 30 juin 2012.

Cette dégradation sur la période est due principalement aux pertes de valeurs sur des projets éoliens enregistrées dans l'activité des énergies renouvelables aux Etats-Unis.

9.2.3.2 Charges financières nettes

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011 retraité
Produits	35,5	59,3
Charges	-397,2	-405,3
Coût de l'endettement financier net	-361,7	-346,0
Autres revenus et charges financiers	-33,5	-39,1

Le coût de l'endettement financier net augmente de 15,7 millions d'euros à -361,7 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -346,0 millions d'euros à fin juin 2011 retraité alors que l'endettement financier net moyen passe de 14,8 milliards d'euros au 30 juin 2011 à 15,1 milliards d'euros au 30 juin 2012.

La baisse du taux de financement (défini comme le coût de l'endettement financier net hors variations de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture rapporté à la moyenne de l'endettement financier net mensuel de la période, y compris coût de l'endettement financier des activités non poursuivies) qui passe de 5,32% en juin 2011 à 5,03% en juin 2012, est principalement liée à :

- la baisse des taux courts euros,
- la gestion active de la dette, dont gestion du coût de la liquidité.

L'augmentation du coût net est quant à elle principalement liée à la charge induite par le remboursement du placement privé américain (USPP).

9.2.3.3 Impôts sur les résultats

Au 30 juin 2011, Veolia Environnement avait décidé de ne pas reconnaitre d'impôts différés actifs au titre du groupe d'intégration fiscale France et avait déprécié à ce titre -114,7 millions d'euros. Au 30 juin 2012, le Groupe n'a pas reconnu de nouveaux impôts différés actifs nets au sein de ce groupe fiscal.

Le Groupe n'a pas reconnu de charges ou de produits d'impôts significatifs au sein du groupe fiscal américain au 30 juin 2012 compte tenu de sa situation déficitaire et de ses projections fiscales.

La charge d'impôt s'élève à -151,9 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -177,2 millions d'euros (hors dépréciation des impôts différés actifs sur le groupe fiscal français) au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2012, le taux d'impôt s'affiche à 30,6% après retraitement des éléments ponctuels principalement constitués de pertes de valeurs de goodwill et d'actifs non déductibles ou dont la déduction fiscale ne peut être retenue compte tenu de la situation financière prévisionnelle de la filiale à hauteur de -234 millions d'euros.

9.2.3.4 Résultat des entreprises associées

Il passe de 5,6 millions d'euros au 30 juin 2011 à 10,3 millions d'euros au 30 juin 2012.

9.2.3.5 Résultat net des activités non poursuivies

Il passe de 460,1 millions d'euros au 30 juin 2011 à 245,7 millions d'euros au 30 juin 2012.

Le résultat net de ces activités au 30 juin 2012 est principalement lié :

- au résultat de cession des activités de l'Eau régulé au Royaume-Uni cédées en juin 2012, dont une plus value de 233,8 millions d'euros net de frais de cession,
- au reclassement des charges et produits nets des activités de déchets solides aux Etats-Unis dans la division Propreté, en cours de cession,
- au reclassement des charges et produits net de Veolia Transdev à hauteur de la quote-part groupe en « Résultat des activités non poursuivies » hormis les activités du groupe Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM) en lien avec le projet de désengagement progressif de l'ensemble de Veolia Transdev annoncé le 6 décembre 2011,
- à la perte de valeur complémentaire enregistrée sur Veolia Transdev à hauteur de 83,0 millions d'euros,
- au reclassement des charges et produits nets des activités d'éclairage urbain « Citelum » dans la division Services à l'Energie, en cours de cession.

Les indicateurs clés opérationnels de Veolia Transdev au 30 juin 2012 et Veolia Transdev au 30 juin 2011 (hors SNCM) sont décrits ci-après :

(en millions d'euros)	Veolia Transdev au 30 juin 2011 ^(*)	Veolia Transdev au 30 juin 2012 (**)
Produit des activités ordinaires	2 258,8	1 968,7
Capacité d'autofinancement opérationnelle	67,0	88,8
Résultat opérationnel	-34,3	5,1
Dont : Perte de valeur au 30 juin 2012		-83,0
Impact lié à l'opération Veolia Transdev	443,0	N/A
Résultat net	381,3	-60,7

^(*) Veolia Transport pour la période 1^{er} janvier – 3 mars 2011 + Veolia Transdev à hauteur de la quote-part groupe de 50% pour la période 3 mars – 30 juin 2011, retraité de la SNCM.

Veolia Transdev enregistre sur le premier semestre une croissance de son produit des activités ordinaires par rapport au premier semestre 2011. Cette croissance est portée par l'international, avec principalement le démarrage réussi du contrat de bus de Nassau County à New York, du contrat de train d'Oresund en Suède et de la deuxième tranche du contrat de bus de Santiago au Chili. La France et les Pays-Bas enregistrent une baisse d'activité avec la perte des contrats d'Orléans et d'Aix (effet au 1er janvier), et une réduction de l'activité Taxi aux Pays-Bas

^(**) Veolia Transdev à hauteur de la guote-part groupe de 50%, retraité de la SNCM.

La capacité d'autofinancement opérationnelle et le résultat opérationnel de Veolia Transdev sont sur le semestre en progression en dépit de la hausse des coûts de carburants et des évolutions contractuelles en France et en Allemagne. Veolia Transdev bénéficie du plein effet de la contribution des nouveaux contrats à l'international et des premiers résultats des plans d'efficacité et de synergie.

9.2.3.6. Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 78,9 millions d'euros au 30 juin 2012, contre 35,8 millions d'euros au 30 juin 2011. Elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans l'Eau (61,4 millions d'euros), dans la Propreté (12,8 millions d'euros), dans les Services à l'Energie (15,8 millions d'euros) et dans les Autres Secteurs (-11,1 millions d'euros).

La variation de la part des minoritaires s'explique principalement par la quote-part d'EDF dans Dalkia (affectée au 30 juin 2011, par les pertes de valeurs prises dans la zone Europe du Sud).

9.2.3.7 Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère

Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère est de 153,1 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -67,2 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité. Le résultat net récurrent attribuable aux propriétaires de la société mère est de 7,6 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 149,5 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité des activités non poursuivies.

Compte tenu du nombre moyen pondéré d'actions en circulation qui s'élève à 505,5 millions au 30 juin 2012 (dilué et non dilué) et 487,0 millions au 30 juin 2011(dilué et non dilué), le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère (dilué et non dilué) par action ressort à 0,30 euro, contre -0,14 euro au 30 juin 2011. Le résultat net récurrent par action attribuable aux propriétaires de la société mère (dilué et non dilué) ressort à 0,02 euro au 30 juin 2012 contre 0,39 euro au 30 juin 2011 retraité.

Au 30 juin 2012 la formation du résultat net récurrent est la suivante :

Au 30 juin 2012 (en millions d'euros)	Récurrent	Non récurrent	Total
Résultat opérationnel	630,9	-107,8 ^(*)	523,1
Coût de l'endettement financier net	-361,7		-361,7
Autres revenus et charges financiers	-33,5		-33,5
Charges d'impôts sur les sociétés	-151,9		-151,9
Résultats des entreprises associées	10,3		10,3
Résultat net des activités non poursuivies		245,7 ^(**)	245,7
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-86,5	7,6	-78,9
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	7,6	145,5	153,1

Les éléments non récurrents du résultat opérationnel sont présentés au paragraphe 9.2.3.1.

Celle au 30 juin 2011 retraité était la suivante :

Au 30 juin 2011 retraité (en millions d'euros)	Récurrent	Non récurrent	Total
Résultat opérationnel	855,6	-675,7 ^(*)	179,9
Coût de l'endettement financier net	-346,0	-	-346,0
Autres revenus et charges financiers	-39,1	-	-39,1
Charges d'impôts sur les sociétés	-170,9	-121,0	-291,9
Résultats des entreprises associées	5,6	-	5,6
Résultat net des activités non poursuivies	-	460,1	460,1
Part des participations ne donnant pas le contrôle	-155,7	119,9	-35,8
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère	149,5	-216,7	-67,2
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère publié	188,1	-255,3	-67,2

Les éléments non récurrents du résultat opérationnel sont présentés au paragraphe 9.2.3.1.

Inclut essentiellement la plus value de cession des activités régulées de l'Eau au Royaume-Uni tel que présenté au paragraphe 9.2.3.5.

9.3. Financement

Le tableau ci-après récapitule la variation d'endettement financier net ainsi que le tableau de flux de trésorerie et les éléments de passage entre les deux états au 30 juin 2012 et 2011.

Au 30 juin 2012 :

(en millions d'euros)	Variation d'Endettement financier Net (EFN)	Éléments de passage	Tableau de flux de trésorerie (TFT)
Capacité d'autofinancement	1 581		1 581
Impôts versés	-152		-152
Variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	-609		-609
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)	820		820
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (au tableau de variation de l'EFN) (B)	482	-790	N/A (1)
Dividendes reçus (C)	10		10
Variation des créances et autres actifs financiers (D)	-98		-98
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (au tableau de flux de trésorerie)	N/A (1)		-396
Variation des passifs financiers courants	-	-534	-534
Émission d'emprunts et autres passifs	-	1 295	1 295
Remboursements d'emprunts et autres passifs	-	-1 234	-1 234
Augmentation de capital attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾ (E)	-4	4	-
Mouvement sur actions propres y/c augmentation de capital de VE SA ⁽²⁾ (F)	-	-	-
Dividendes versés (G)	-505		-505
Intérêts financiers nets versés (3) (H)	-357	-175	-532
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles		-91	-91
Transactions entre actionnaires : cessions partielles		-6	-6
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-866	-739	-1 607
FREE CASH FLOW = $(A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H)$		348	
Effets de change et autres variations (*)	-311	268	-43
Variation	37	-1 263	-1 226
ENDETTEMENT FINANCIER NET / TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE	-14 730		5 284
ENDETTEMENT FINANCIER NET / TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	-14 693		4 058

^(*): Les effets de change et autres variations incluent notamment au 30 juin 2012 l'impact des taux de change sur la dette pour -269 millions d'euros.

Au 30 juin 2011:

(en millions d'euros)	Variation d'Endettement financier Net	Éléments de passage	Tableau de flux de trésorerie
Capacité d'autofinancement	1 732	-	1 732
Impôts versés	-210		-210
Variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		<u> </u>	
	-658	-	-658
Flux nets de trésorerie générés par l'activité (A)	864	-	864
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (au tableau de variation de l'EFN) (B)	29	97	N/A(1)
Dividendes reçus (C)	9	-	9
Variation des créances et autres actifs financiers (D)	-72	-	-72
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (au tableau de flux de trésorerie)	N/A(1)		63
Variation des passifs financiers courants	-	-130	-130
Émission d'emprunts et autres passifs	-	619	619
Remboursements d'emprunts et autres passifs	-	-29	-29
Augmentation de capital attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ⁽²⁾ (E)	39	-	39
Mouvement sur actions propres y/c augmentation de capital de VE SA ⁽²⁾ (F)	2	-	2
Dividendes versés (G)	-389	-	-389
Intérêts financiers net versés (3) (H)	-327	-143	-470
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles	-	-33	-33
Transactions entre actionnaires : cessions partielles	-	32	32
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-675	316	-359
FREE CASH FLOW = $(A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F)+(G)+(H)$		155	
Effets de change et autres variations	299	-314	-15
Variation	454	99	553
ENDETTEMENT FINANCIER NET / TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE	-15 218	-	5 020
ENDETTEMENT FINANCIER NET / TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE	-14 764	-	5 573

⁽¹⁾ Les symboles N/A signifient que cette donnée dans le tableau ne correspond pas à la définition du flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements dans le TFT ou dans le tableau de variation de l'EFN. Au 30 juin 2012, le flux net des opérations d'investissements au TFT est de -396 millions d'euros et 482 millions d'euros dans le tableau de variation de l'EFN. Les éléments en rapprochement correspondent :

[•] aux investissements financés par le biais de location financement (non compris dans les investissements du Tableau de Flux de Trésorerie en application d'IAS 7) pour un montant de 13 millions d'euros au 30 juin 2012 comme au 30 juin 2011;

[•] à l'Endettement Financier Net des sociétés acquises ou cédées pour les investissements financiers et les cessions financières pour un montant de -893 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 85 millions d'euros au 30 juin 2011;

[•] aux transactions entre actionnaires ne modifiant pas le contrôle pour un montant net de 97 million d'euros au 30 juin 2012 et 1 million d'euros au 30 juin 2011.

⁽²⁾ Le tableau de flux de trésorerie intègre l'ensemble des augmentations de capital que celles-ci aient été souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle ou par la maison mère Veolia Environnement alors que le tableau de variation d'EFN n'intègre que la seule part des augmentations du fait des participations ne donnant pas le contrôle.

⁽³⁾ Les éléments de passage correspondent aux intérêts courus sur dettes financières courantes et non courantes.

9.3.1. Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement totale s'élève à 1 581 millions d'euros au 30 juin 2012 dont 1 383,5 millions d'euros de capacité d'autofinancement opérationnelle (contre 1 532,4 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité), 20,3 millions d'euros de capacité d'autofinancement financière (contre 8,5 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité) et 176,7 millions d'euros de capacité d'autofinancement des activités non poursuivies (contre 190,9 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité).

9.3.2. Flux d'investissements nets

Les flux d'investissements nets sont détaillés ci-après au 30 juin 2012 et 30 juin 2011 :

(en millions d'euros)	30 juin 2012	30 juin 2011
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissements au tableau de flux de trésorerie	-396	63
Nouveaux actifs financiers opérationnels (AFO)	-	-2
Investissements industriels	-13	-11
Investissements financiers	-18	-25
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles	-91	33
Cessions industrielles et financières	911	-60
Transactions entre actionnaires : cessions partielles	1	-32
Dividendes reçus	-10	-9
Variation des créances et autres actifs financiers	98	72
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements au tableau de variation de l'endettement financier net	482	29
Augmentations de capital souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle	-4	39
Total Investissements nets	478	68

3.2.1. Investissements nets

Au 30 juin 2012:

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Services à l'Energie	Autres (2)	Total
Investissements Industriels (1)	293	326	263	134	1 016
Investissements Financiers	44	14	19	18	95
Nouveaux actifs financiers opérationnels	85	18	37	6	146
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles	87	-	4	-	91
Total Investissements Bruts	509	358	323	158	1 348
Cessions industrielles	-8	-16	-6	-36	-66
Cessions financières	-1 521	10	-51	-3	-1 565
Transactions entre actionnaires : cessions partielles	-	-	1	-	1
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	6		-2		4
Total cessions	-1 523	-6	-58	-39	-1 626
Remboursements des actifs financiers opérationnels	-116	-16	-58	-10	-200
Total Investissements Nets	-1 130	336	207	109	-478

Au 30 juin 2011:

(en millions d'euros)	Eau	Propreté	Services à l'Energie	Autres (2)	TOTAL
Investissements Industriels (1)	286	311	143	186	926
Investissements Financiers	4	33	10	22	69
Nouveaux actifs financiers opérationnels	98	43	24	7	172
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles	1	28	3	-	32
Total Investissements Bruts	389	415	180	215	1 199
Cessions industrielles	-19	-20	-5	-36	-80
Cessions financières	-5	-264	-36	-592	-897
Transactions entre actionnaires : cessions partielles	-	-	-32	-	-32
Augmentations de capital souscrites par les minoritaires	-	-	-39	-	-39
Total cessions	-24	-284	-112	-628	-1 048
Remboursements des actifs financiers opérationnels	-113	-23	-77	-6	-219
Total Investissements Nets	252	108	-9	-419	-68

⁽¹⁾ y compris ceux financés par contrat de location financière

Le Groupe poursuit une politique d'investissement sélective tout en préservant les investissements industriels à caractère contractuel ou nécessaires à l'outil industriel.

(i): Investissements industriels

Les investissements industriels y compris ceux financés par contrat de location financière ressortent à 1 016 millions d'euros contre 926 millions d'euros au 30 juin 2011 et concernent :

- L'Eau, pour 293 millions d'euros (+2,4% par rapport au 30 juin 2011), dont 195 millions d'euros en investissements de croissance et 98 millions d'euros en investissements de maintenance (70 millions d'euros au 30 juin 2011). Les investissements de croissance sont liés aux actifs concessifs en France et en Europe Orientale (extension de périmètre Glina et Cassetta en Roumanie) ainsi qu'au décalage des investissements au Gabon sur 2012 ;
- La Propreté, pour 326 millions d'euros (+4,8% par rapport au 30 juin 2011), dont 130 millions d'euros en investissements de croissance et 196 millions d'euros en investissements de maintenance (200 millions d'euros au 30 juin 2011). Les investissements industriels, qui concernent notamment des investissements de croissance dans les nouveaux contrats de gestion et recyclage des déchets au Royaume-Uni, restent maitrisés;
- Les Services à l'Energie, pour 263 millions d'euros (+83,9% par rapport au 30 juin 2011), dont 204 millions d'euros en investissements de croissance et 59 millions d'euros en investissements de maintenance (46 millions d'euros au 30 juin 2011). La hausse des investissements industriels concerne essentiellement des nouveaux projets de biomasse notamment en France :
- Les autres secteurs opérationnels, pour 134 millions d'euros (-28% par rapport au 30 juin 2011), dont 47 millions d'euros en investissements de croissance et 87 millions d'euros en investissements de maintenance (137 millions d'euros au 30 juin 2011). La diminution de ces investissements tient compte d'un recours accru aux locations simples chez Veolia Transdev.

Les investissements de maintenance atteignent 440 millions d'euros au 30 juin 2012 (soit 3,0% du chiffre d'affaires) contre 453 millions d'euros au 30 juin 2011 retraité (soit 3,2 % du chiffre d'affaires).

(ii): Investissements financiers

Les investissements financiers ont représenté 95 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 69 millions d'euros au 30 juin 2011. En juin 2012, les investissements financiers comprennent essentiellement le maintien de la participation du Groupe à hauteur de 10% dans les activités de l'Eau régulé au Royaume-Uni pour une durée de 5 ans soit 44 millions d'euros.

Au 30 juin 2011, ils comprenaient principalement l'acquisition par Veolia propreté du groupe danois Renoflex pour un montant de 29 millions d'euros en valeur d'entreprise.

⁽²⁾ y compris les flux d'investissements et cessions de l'activité Transport, de la SNCM et des autres holdings du Groupe

(iii): Nouveaux actifs financiers opérationnels (créances IFRIC 12 et IFRIC 4)

Les nouveaux actifs financiers opérationnels s'élèvent à 146 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 172 millions d'euros au 30 juin 2011. Ils concernent principalement :

- L'Eau pour 85 millions d'euros ; il s'agit principalement des nouveaux actifs financiers opérationnels du contrat de Berlin :
- Les Services à l'Energie pour 37 millions d'euros, qui concernent divers investissements en France dans les cogénérations.

(iv): Transactions entre actionnaires: acquisitions partielles

Les acquisitions partielles entre actionnaires et ne modifiant pas le contrôle s'élèvent à 91 millions d'euros au 30 juin 2012. Elles incluent le rachat de 6,9% de Veolia Voda, en République Tchèque, à la BERD pour un montant de 79 millions d'euros.

(v): Cessions industrielles et financières

Les cessions s'élèvent à 1 631 millions d'euros contre 977 millions d'euros au 30 juin 2011. Elles comprennent au 30 juin 2012 :

- Les cessions financières pour un total de 1 565 millions d'euros au 30 juin 2012 et notamment :
- la cession des activités régulées au Royaume-Uni de la division Eau pour 1,2 milliard de livre sterling (1,5 milliards d'euros) en valeur d'entreprise. L'opération conduit à un désendettement net du Groupe de 1 517 millions d'euros. Le Groupe conserve un intérêt de 10% dans cette activité en Grande Bretagne;
- des cessions industrielles pour 66 millions d'euros dont 16 millions d'euros dans la division Propreté et 36 millions d'euros dans les autres secteurs opérationnels principalement Veolia Transdev.

(vi): Transactions entre actionnaires: cessions partielles

Les cessions partielles entre actionnaires et ne modifiant pas le contrôle s'élèvent 1 million d'euros au 30 juin 2012.

(vii): Remboursements d'actifs financiers opérationnels

Les remboursements d'actifs financiers opérationnels s'élèvent à 200 millions d'euros (dont 116 millions d'euros dans l'Eau et 58 millions d'euros dans les Services à l'Energie) au 30 juin 2012 contre 219 millions d'euros 30 juin 2011.

(viii) : Augmentations de capital souscrites par les participations ne donnant pas le contrôle (minoritaires)

Les augmentations de capital souscrites par les participations qui s'élèvent à 4 millions d'euros au 30 juin 2012 n'amènent pas de commentaires particuliers.

9.3.3. Besoin en fonds de roulement opérationnel

La variation du BFR opérationnel présente au 30 juin 2012 une dégradation cash de -609 millions d'euros par rapport à fin 2011, qui affichait un niveau historiquement bas.

L'évolution défavorable du BFR opérationnel résulte notamment :

- de l'incidence de la saisonnalité de l'activité du Groupe (la variation du BFR opérationnel au 30 juin 2011 s'élevait à -658 millions d'euros).
- de la pression sur les délais de règlements lors des renouvellements de contrats, dans l'activité Eau Exploitation.
- de la fin des grands contrats de « Design and Build », dans l'activité Eau Technologies et Réseaux,
- de l'allongement de délais clients en lien notamment avec les difficultés à financer les créances italiennes du Groupe dans la Division des Services à l'Energie, compensé par l'augmentation des cessions de créances en France.

Compte tenu du contexte de l'activité Services à l'Energie, en Italie, le Groupe a constaté, des pertes de valeurs sur les créances clients et des charges à payer pour 88,7 millions d'euros.

9.3.4. Free Cash Flow

Le Groupe suit l'indicateur *free cash flow* (ou *cash flow* libre), comme défini au paragraphe 9.7.2 et dont le calcul est présenté au paragraphe 9.3 au 30 juin 2012.

Au 30 juin 2012, le free cash flow (après paiement du dividende) s'élève à +348 millions d'euros contre +155 millions d'euros au 30 juin 2011.

Le free cash flow entre le 30 juin 2012 et 31 décembre 2011 reflète :

- la mise en œuvre du programme de cessions qui contribue au désendettement du Groupe pour un montant de l'ordre de 1 626 millions d'euros;
- une maitrise des investissements de maintenance sur le premier semestre 2012 et une politique sélective en matière d'investissements de croissance :
- le retrait de la capacité d'autofinancement ;
- les mouvements saisonniers du BFR, ainsi que les évolutions contractuelles dans l'Eau en France, la dégradation des conditions de financement dans la Division des Services à l'Energie en Europe du Sud, compensée par des cessions de créances en France;
- une augmentation des dividendes versés en numéraire comparativement à juin 2011: 203 millions d'euros en 2011 contre 330 millions d'euros au 30 juin 2012.

9.3.5. Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement

Les flux net de trésorerie liés aux opérations de financement au tableau de financement se décomposent comme suit au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011 :

(en millions d'euros)	30 juin 2012	30 juin 2011
Augmentations de capital attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-4	39
Mouvements sur actions propres y/c augmentation de capital de VE SA	-	2
Dividendes versés	-505	-389
Intérêts financiers net versés	-357	-327
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	-866	-675

Les flux nets de trésorerie issus des activités de financement au tableau de variation d'EFN s'élèvent à -866 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -675 millions d'euros au 30 juin 2011. Cette variation s'explique par la part moins importante des dividendes versés en action en 2012 comparativement à 2011.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement au tableau de flux de trésorerie se décomposent comme suit au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011 :

(en millions d'euros)	30 juin 2012	30 juin 2011
Variation des passifs financiers courants	-534	-130
Emission d'emprunts et autres passifs	1 295	619
Remboursements d'emprunts et autres passifs	-1 234	-29
Augmentations de capital attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	-	39
Mouvements sur actions propres	-	2
Dividendes versés	-505	-389
Intérêts financiers net versés	-532	-470
Transactions entre actionnaires : acquisitions partielles	-91	-33
Transactions entre actionnaires : cessions partielles	-6	32
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-1 607	-359

Les flux nets de trésorerie issus des activités de financement au tableau de flux de trésorerie s'élèvent à -1 607 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -359 millions d'euros au 30 juin 2011 :

- la variation des passifs financiers au 30 juin 2012 intègre la fin du programme de titrisation de créances dans l'Eau en France, des émissions de billets de trésorerie et le remboursement d'emprunt obligataire euros 2012,
- les émissions d'emprunts et autres passifs intègrent l'émission d'emprunts obligataires de Veolia Environnement SA à l'occasion d'une opération d'échange,
- les remboursements d'emprunts et autres passifs comprennent les remboursements de diverses souches obligataires dans le cadre de l'opération d'échange ainsi que le remboursement du placement privé américain (USPP)

Pour plus de détails sur la politique de financement Groupe, se référer au paragraphe 9.3.7 « Financement externe ».

9.3.6 Autres variations

9.3.6.1 Variation des créances et autres actifs financiers

Cette variation de -98 millions d'euros s'explique principalement par l'évolution des prêts accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle essentiellement Dalkia International et au prêt accordé à RIFT Acquisition Midco dans le cadre d'une participation de 10% dans la filiale cédée d'Eau Régulée au Royaume-Uni (13 millions de livres sterling).

9.3.6.2 Dividendes versés

Les dividendes versés comprennent les dividendes versés par la société mère qui s'élève à 330 millions d'euros (353,8 millions d'euros net de la distribution de dividendes en actions pour 23,8 millions d'euros) et les dividendes versés aux minoritaires pour un montant de 175 millions d'euros.

9.3.7 Financement externe

9.3.7.1 Notations attribuées par les agences de notation

Au 30 juin 2012, Veolia Environnement est notée par les agences de notation Moody's et Standard & Poor's de la façon suivante :

	Court terme	Long terme	Perspective	Dernières publications
Moody's	P-2	Baa1		Le 7 février 2012, Moody's a abaissé d'un cran la note long terme attribuée le 27 juin 2005 de « A3 » à « Baa1 » perspective stable. La note court terme reste inchangée à P-2.
Standard and Poor's	A-2	BBB+	Stable	Le 14 septembre 2011, Standard and Poor's a confirmé les notes attribuées le 3 octobre 2005 ainsi que la perspective stable attribuée le 21 avril 2010.

9.3.7.2 Principaux événements

Remboursement anticipé des placements privés américains

Le 9 janvier 2012, Veolia Environnement SA a envoyé une notification de remboursement anticipé à l'ensemble des porteurs du placement privé américain effectué en janvier 2003. Le remboursement anticipé a effectivement eu lieu le 9 février 2012 pour un montant de 350,2 millions d'euros équivalents.

Echange d'Obligations

Veolia Environnement a procédé du 19 au 27 mars au refinancement par anticipation d'une partie des obligations de maturités 2013, 2014, 2017 et 2018 pour un montant de 750 millions d'euros en émettant une nouvelle souche de maturité 2027 pour le même montant. Cette opération a permis au Groupe d'allonger la maturité de sa dette et de lisser son échéancier, sans impact significatif sur le coût de financement.

Emission obligataire en Chine

Dans le cadre de son programme EMTN, Veolia Environnement a procédé le 26 juin 2012 à l'émission d'une nouvelle souche obligataire pour un montant de 500 millions de yuan renminbi chinois (soit 63,3 millions d'euros à la date de règlement) de maturité juin 2017 pour financer les besoins de ses filiales en Chine.

9.3.7.3 Position de liquidité du Groupe

Le détail des liquidités dont le Groupe disposait au 30 juin 2012 et au 31 décembre 2011 est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011	
Veolia Environnement :			
Crédit syndiqué MT non tiré	2 623,4	2 692,7	
Lignes de crédit bilatérales MT non tirées	825,0	700,0	
Lignes de crédit bilatérales CT non tirées	100,0	300,0	
Ligne de lettres de crédit	496,4	483,0	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 214,4	4 283,3	
Filiales:			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 336,0	1 440,6	
Total des liquidités	8 595,2	9 899,6	
Dettes courantes et trésorerie passive			
Dettes courantes	3 966,0	3 942,3	
Trésorerie passive	492,4	440,2	
Total des dettes courantes et trésorerie passive	4 458,4	4 382,5	
Total des liquidités nettes des dettes courantes et trésorerie passive	4 136,8	5 517,1	

Veolia Environnement peut tirer à tout instant sur le crédit syndiqué multidevises et sur l'ensemble des lignes de crédit.

Crédits syndiqués MT non tirés :

Le 7 avril 2011, Veolia Environnement a signé deux crédits syndiqués. L'un multi devises d'un montant de 2,5 milliards d'euros d'une maturité de 5 ans. Le deuxième d'un montant de 500 millions d'euros d'une maturité de 3 ans pour des tirages en zlotys polonais, en couronnes tchèques et en forints hongrois. Ce crédit est tiré en zlotys polonais à hauteur de 376,6 millions d'euros équivalents au 30 juin 2012.

Lignes de crédit bilatérales :

Le détail des lignes de crédit non tirées au 30 juin 2012 est le suivant :

Banque	Echéance	montant (en millions d'euros)
Société Générale	29/12/2015	150
Banco Santander	19/08/2015	100
Bank of Tokyo-Mitsubishi	01/10/2015	150
NATIXIS	13/04/2015	150
CM CIC	17/12/2013	100
Commerzbank	10/12/2013	100
CACIB	16/04/2013	100
La Banque Postale	25/06/2015	75
TOTAL		925

Ligne de lettres de crédit :

La part disponible en cash de la ligne de lettres de crédit en dollars américains de 1,25 milliards de dollars signée le 22 novembre 2010 est plafonnée à 625 millions de dollars, soit la moitié de la ligne en dollars américains. Au 30 juin 2012, la facilité est tirée sous forme de lettres de crédit à hauteur de 436,9 millions de dollars ; la partie tirable en cash est de 625 millions de dollars (soit 496,4 millions d'euros équivalents), non tirée, et figure dans le tableau de liquidité.

Trésorerie et équivalents de trésorerie VE SA :

Les excédents de trésorerie détenus au niveau de Veolia Environnement SA (3 214,4 millions d'euros) sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en gardant un niveau de volatilité faible. Les supports d'investissement sont principalement des OPCVM, des titres de créances négociables (certificats de dépôts, bons à moyen terme négociables et billets de trésorerie) ainsi que des dépôts à terme auprès de banques commerciales de premier rang.

9.3.7.4 Structure de l'endettement financier net

Au 30 juin 2012, la structure de l'endettement financier net est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Dettes financières non courantes	15 364 ,2	16 706,7
Dettes financières courantes	3 966,0	3 942,3
Trésorerie passive	492,4	440,2
Sous-total dettes financières	19 822,6	21 089,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-4 550,4	-5 723,9
Imputation de la juste valeur des dérivés de couverture	-579,0	-635,4
Endettement financier net	14 693,2	14 729,9

9.3.7.5 Echéancier des dettes financières non courantes

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des dettes financières non courantes du Groupe au 30 juin 2012 :

(en millions d'euros)	Montant -	Echéancier des dettes financières non courantes		
	Montant –	2 et 3 ans	4 et 5 ans	+ de 5 ans
Dettes obligataires	11 741,0	1 942,0	2 450,1	7 348,9
Dettes bancaires	3 623,2	1 165,7	476,7	1 980,8
Dettes financières non courantes	15 364,2	3 107,7	2 926,8	9 329,7

9.3.7.6 Information sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

Dette de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Dette des filiales :

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société estime que ces covenants étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 30 juin 2012.

Les financements de projet en Italie dans la Propreté et l'Eau qui ne respectaient pas l'intégralité de leurs covenants au 31 décembre 2011 ont été maintenus en dettes financières courantes au 30 juin 2012, compte tenu des procédures judiciaires en cours.

9.7. Annexes au rapport de gestion

9.7.1 Réconciliation des données publiées en 2011 avec les données retraitées 2011 (PAO, CAFOP, RESOP)

Produit des activités ordinaires par secteur opérationnel (en millions d'euros)	30 juin 2011 publié	Retraitemen t IFRS5	Retraitemen t IFRS8	30 juin 2011 retraité
Eau	6 214,0	-232,7**	-53,9	5 927,4
Propreté	4 894,3	-273,4**	-67,3	4 553,6
Services à l'Energie	3 861,5	-199,8**	-63,9	3 597,8
Veolia Transdev	1 316,9	-1 316,9*	-	-
Autres	-	40,0**	185,1	225,1
Produit des activités ordinaires au				
compte de résultat consolidé	16 286,7	-1 982,8	-	14 303,9

^{(*):} Impact du reclassement en résultat des activités non poursuivies des activités de la division Transport suite à l'opération Veolia Transdev

^{(**):} Reclassement en résultat des activités non poursuivies des activités « Veolia Habitat Services », de Citelum, des activités de déchets solides aux Etats-Unis et de l'eau régulé au Royaume-uni ; et reclassement en activités poursuivies des activités de la SNCM et des activités d'incinération « Pinellas » aux Etats-Unis dans la division Propreté

Capacité d'autofinancement opérationnelle par secteur opérationnel (en millions d'euros)	30 juin 2011 publié	Retraiteme nt IFRS5	Retraitemen t IFRS8	30 juin 2011 retraité
Eau	766,4	-56,6**	-10,4	699,3
Propreté	582,7	-75,4**	-9,7	497,6
Services à l'Energie	361,9	0,8**	-0,4	362,3
Veolia Transdev	75,5	-75,5*	-	-
Autres	-45,7	-1,7**	20,5	-26,8
Total de la répartition par secteur opérationnel	1 740,8	-208,4	-	1 532,4

^{(*):} Impact du reclassement en résultat des activités non poursuivies des activités de la division Transport suite à l'opération Veolia Transdev

^{(**):} Reclassement en résultat des activités non poursuivies des activités « Veolia Habitat Services », de Citelum, des activités de déchets solides aux Etats-Unis et de l'eau régulé au Royaume-uni ; et reclassement en activités poursuivies des activités de la SNCM et des activités d'incinération « Pinellas » aux Etats-Unis dans la division Propreté

Résultat opérationnel récurrent par secteur opérationnel	30 juin 2011	Retraiteme	Retraitemen	30 juin 2011
(en millions d'euros)	publié	nt IFRS5	t IFRS8	retraité
Eau	483,9	-41,2**	-8,1	434,6
Propreté	252,8	-32,2**	-5,7	215,0
Services à l'Energie	253,0	3,4**	2,0	258,4
Veolia Transdev	10,4	-10,4*	-	-
Autres	-62,3	-1,8**	11,8	-52,4
Total de la répartition par secteur opérationnel	937,8	-82,2		855,6

^{(*):} Impact du reclassement en résultat des activités non poursuivies des activités de la division Transport suite à l'opération Veolia Transdev

^{(**):} Reclassement en résultat des activités non poursuivies des activités « Veolia Habitat Services », de Citelum, des activités de déchets solides aux Etats-Unis et de l'eau régulé au Royaume-uni ; et reclassement en activités poursuivies des activités de la SNCM et des activités d'incinération « Pinellas » aux Etats-Unis dans la division Propreté

9.7.2 Définitions comptables

Indicateurs strictement comptables (« GAAP » : Generally Accepted Accounting Principles)

La capacité d'autofinancement totale telle qu'indiquée dans le tableau des flux de trésorerie est composée de trois éléments : la <u>capacité d'autofinancement opérationnelle</u> intégrant les charges et produits opérationnels encaissés et décaissés (« cash »), la <u>capacité d'autofinancement financière</u> incluant les éléments financiers cash des autres revenus et charges financiers, et la <u>capacité d'autofinancement des activités non poursuivies</u> intégrant les charges et produits opérationnels et financiers cash reclassés en résultat net des activités non poursuivies en application de la norme IFRS 5.

Le <u>taux de marge RESOP</u> est défini comme étant le ratio résultat opérationnel / produits des activités ordinaires des activités poursuivies.

Le <u>coût de l'endettement financier net</u> représente le coût de l'endettement financier brut, y compris les résultats de couverture de taux et de change y afférent, diminué du résultat de la trésorerie nette.

Le <u>résultat net des activités non poursuivies</u> est l'ensemble des charges et produits nets d'impôt rattachés aux activités cédées ou en cours de cession, conformément à la norme IFRS 5.

Indicateurs non strictement comptables (« non GAAP »)

Par ailleurs, le Groupe utilise pour ses besoins de gestion des agrégats à caractère non strictement comptable (« indicateurs non GAAP ») qui sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe ; ces agrégats se définissent de la façon suivante :

- Le terme <u>"croissance interne"</u> (ou « à périmètre et change constant ») recouvre la croissance résultant :
 - du développement d'un contrat existant, notamment du fait de la hausse des tarifs et/ou volumes distribués ou traités.
 - des nouveaux contrats,
 - o des acquisitions d'actifs affectés à un contrat ou un projet particulier.
- Le terme <u>"croissance externe"</u> recouvre les acquisitions (intervenues sur l'exercice présent ainsi que celles ayant eu un effet partiel sur l'exercice passé), nettes de cessions, d'entités et/ou d'actifs utilisés sur différents marchés et/ou détenant un portefeuille de contrats multiples.
- Le terme "<u>variation à change constant</u>" recouvre la variation résultant de l'application des taux de change de la période précédente sur l'exercice actuel, toutes choses restant égales par ailleurs.
- <u>L'endettement financier net (EFN)</u> représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et hors réévaluation des dérivés de couverture de la dette ;
- Le taux de financement est défini comme étant le coût de l'endettement financier net hors variation de juste valeur des instruments non qualifiés de couverture rapporté à la moyenne de l'endettement financier net mensuel de la période, y compris coût de l'endettement financier des activités non poursuivies ;
- Le <u>résultat opérationnel récurrent</u> et le <u>résultat net récurrent attribuable aux propriétaires de la société mère</u> correspondent respectivement au résultat opérationnel et au résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère ajustés des pertes de valeur sur écarts d'acquisition, des écarts d'acquisitions négatifs constatés en résultat et de certains autres éléments définis comme non récurrents. Un élément comptable est non récurrent s'il n'a pas vocation à se répéter à chaque exercice et s'il modifie substantiellement l'économie d'une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie ;
- La marge de capacité d'autofinancement opérationnelle est définie comme étant le ratio capacité d'autofinancement opérationnelle/produits des activités ordinaires des activités poursuivies ;
- Le <u>taux de marge RESOP récurrent</u> est défini comme étant le ratio résultat opérationnel récurrent / produits des activités ordinaires des activités poursuivies ;
- Le <u>free cash flow</u> ou cash flow libre correspond au cash généré (somme de la capacité d'autofinancement totale et du remboursement des actifs financiers opérationnels) net de la prise en compte de la partie cash des éléments suivants : (i) variation du BFR opérationnel, (ii) opérations sur capitaux propres (variations de capital, dividendes versés et reçus), (iii) investissements nets de cessions (y compris la variation des créances et autres actifs financiers), (iv) intérêts financiers nets versés et (v) impôts versés.
- Les <u>investissements nets</u> tels que pris en compte dans le tableau de variation d'EFN incluent les investissements industriels nets de cessions industrielles (acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de cessions), les investissements financiers nets de cessions financières (acquisitions d'actifs financiers nettes de cessions et y compris l'endettement net des sociétés entrantes et sortantes), les acquisitions nettes de cessions partielles résultant des transactions entre actionnaires ne modifiant pas le contrôle, les nouveaux actifs financiers opérationnels, le remboursement des actifs financiers opérationnels. La notion d'investissements nets prend également en compte les augmentations de capital souscrites par les minoritaires.
- Le Groupe dissocie les investissements de croissance qui génèrent du cash-flow supplémentaire des investissements de maintenance qui correspondent aux investissements de renouvellement de matériels et d'installations exploitées par le Groupe.

12. Tendances et développements récents

12.1 Tendances

Les principales tendances concernant ou affectant les activités de la Société sont décrites au chapitre 9 supra.

Les évènements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de la Société pour l'exercice en cours ont été communiqués par la Société lors de la présentation de ses résultats semestriels 2012 le 2 août 2012.

12.2 Développements récents

Veolia Environnement

- Veolia Environnement a publié le 4 mai 2012 un communiqué de presse sur son chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2012.
- A l'occasion de la publication de ses comptes semestriels le 2 août 2012, Veolia Environnement a annoncé des mesures complémentaires pour faire face à la dégradation du contexte économique. Les objectifs et perspectives du Groupe ont été confirmés dans le communiqué de presse du 2 août 2012.
- Veolia Environnement a mis à la disposition du public et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 6 août 2012 son rapport financier semestriel au 30 juin 2012.

13. Objectifs et perspectives

Pour la période 2012-2013, Veolia Environnement a pour objectif :

- de céder 5 milliards d'euros d'actifs,
- de réduire son endettement financier net en-dessous de 12 milliards d'euros¹,
- d'ajuster, face à la conjoncture économique, sa réduction de coûts en 2013 à 270 millions d'euros en brut et à 170 millions d'euros en net contre un objectif initial respectivement de 220 millions d'euros et de 120 millions d'euros.
- et de verser un dividende en 2013 de 0,7 euro par action, au titre de l'exercice 2012.

Après 2013, le Groupe vise, en milieu de cycle :

- une croissance organique de son chiffre d'affaires de plus de 3% par an,
- une croissance de sa capacité d'autofinancement opérationnelle de plus de 5% par an,
- à atteindre un leverage ratio Endettement Financier Net/ (Capacité d'autofinancement + remboursement des actifs financiers opérationnels) de 3,0x²,
- à retrouver un taux de distribution au niveau de sa moyenne historique,
- et à ajuster sa réduction de coûts en 2015 à 500 millions d'euros d'impact brut et 470 millions d'euros d'impact net sur le résultat opérationnel contre un objectif initial respectivement de 450 millions d'euros et de 420 millions d'euros.

En conclusion, le Groupe confirme ses objectifs.

Une description précise des facteurs de risque est disponible dans le Document de Référence 2011, paragraphe 4.1 « Risques de l'émetteur ».

.

¹ Hors effet de change de clôture

² à +/- 5%

14. Organes d'administration, de direction, de surveillance et de direction générale

14.1 Conseil d'administration de la Société

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Veolia Environnement du 16 mai 2012 a notamment :

- approuvé la nomination des nouveaux administrateurs suivants: Madame Nathalie Rachou, Madame Maryse Aulagnon, Monsieur Jacques Aschenbroich et Groupama SA, représentée par Monsieur Georges Ralli;
- renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Serge Michel;
- ratifié la cooptation, comme nouvel administrateur, de la Caisse des dépôts et consignations représentée par Monsieur Olivier Mareuse, en remplacement de Monsieur Augustin de Romanet de Beaune, démissionnaire.

Le conseil d'administration de la Société se compose de dix-sept administrateurs et d'un censeur à la date de dépôt de la présente actualisation du document de référence.

Nom de l'administrateur/censeur	Date de nomination du 1 ^{er} mandat	Date du dernier renouvellement	Échéance du mandat ^{(1) (2)}
Antoine Frérot, président-directeur général	7 mai 2010	_	AG 2014
Louis Schweitzer*, administrateur référent	30 avril 2003	17 mai 2011	AG 2015
Jacques Aschenbroich*	16 mai 2012	_	AG 2016
Maryse Aulagnon*	16 mai 2012	_	AG 2016
Daniel Bouton*	11 mai 2006	7 mai 2010	AG 2014
Caisse des dépôts et consignations, représentée par Olivier Mareuse	15 mars 2012	_	AG 2013
Pierre-André de Chalendar*	7 mai 2009	17 mai 2011	AG 2015
Paul-Louis Girardot*	11 mai 2006	7 mai 2010	AG 2014
Groupama SA* représentée par Georges Ralli	16 mai 2012	_	AG 2016
Groupe Industriel Marcel Dassault*, représenté par Olivier Costa de Beauregard	7 mai 2010	_	AG 2014
Philippe Kourilsky	30 avril 2003	7 mai 2009	AG 2013
Serge Michel	11 mai 2006	16 mai 2012	AG 2016
Henri Proglio	30 avril 2003	7 mai 2009	AG 2013
Baudouin Prot*	30 avril 2003	17 mai 2011	AG 2015
Qatari Diar Real Estate Investment Company*, représentée par Dr Mohd Alhamadi	7 mai 2010	_	AG 2014
Nathalie Rachou*	16 mai 2012	_	AG 2016
Paolo Scaroni*	12 décembre 2006	7 mai 2009	AG 2013
Thierry Dassault, censeur	7 mai 2010		AG 2014
(4)			

⁽¹⁾ La durée des mandats des administrateurs est de 4 ans depuis l'adoption par l'AG du 7 mai 2009 de la résolution ayant réduit le mandat des administrateurs de 6 à 4 ans (disposition d'application immédiate pour les mandats en cours).

⁽²⁾ Afin de permettre le renouvellement par quart du conseil d'administration conformément aux statuts, il sera nécessaire avant l'assemblée générale de 2015 de procéder à un tirage au sort d'un seul administrateur parmi les administrateurs nommés ou renouvelés par l'assemblée générale 2012, qui verra son mandat raccourci à trois ans, soit à échéance de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira en 2015.

^{*} Administrateur indépendant.

16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

16.4 Organes créés par la direction générale

16.4.1 Le comité exécutif

A la date de dépôt de la présente actualisation du document de référence 2011, le comité exécutif de la Société est composé de 9 membres :

- Antoine Frérot, Président-Directeur Général de Veolia Environnement ;
- Sylvain Boucher, Secrétaire du comité exécutif ;
- Jérôme Gallot, Directeur Général de la société Veolia Transdev ;
- Jean-Michel Herrewyn, Directeur Général Adjoint en charge de la Division Eau ;
- Franck Lacroix , Directeur Général Adjoint en charge de la Division Énergie ;
- Jean-Marie Lambert, Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines ;
- Jérôme le Conte, Directeur Général Adjoint en charge de la Division Propreté ;
- Helman le Pas de Sécheval¹, Directeur Général Adjoint, Secrétaire Général;
- Pierre-François Riolacci, Directeur Général Adjoint en charge des Finances.

18. Principaux actionnaires

18.1 Actionnariat de Veolia Environnement au 30 juin 2012

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et les pourcentages de capital et de droits de vote correspondants détenus par les principaux actionnaires connus de Veolia Environnement au 30 juin 2012.

Chaque action Veolia Environnement donne droit à une voix. Il n'existe ni actions à droit de vote double ni actions privées de droit de vote (seuls les droits de vote des titres autodétenus étant neutralisés).

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'actionnaire autre que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessous détenant directement ou indirectement environ 4 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société à la date du dépôt de la présente actualisation du document de référence 2011.

Actionnaires au 30 juin 2012	Nombre Po d'actions	urcentage du capital	Nombre de droits de vote	Pourcentage des droits de vote***
Caisse des Dépôts (1)	48 570 712	9,30	48 570 712	9,56
Groupe industriel Marcel Dassault – GIMD (2)	32 888 732	6,30	32 888 732	6,47
Groupe Groupama (3)	29 366 758	5,62	29 366 758	5,78
Velo Investissement (Qatari Diar) (4)	24 681 519	4,73	24 681 519	4,86
EDF (5)	20 577 271	3,94	20 577 271	4,05
Veolia Environnement (6)	14 237 927	2,73	0**	0
Public et autres investisseurs	351 763 930	67,38	351 763 930	69,28
TOTAL	522 086 849*	100,00	507 848 922*	100,00

^{*} Il convient de préciser que le capital social est susceptible d'évoluer au cours de l'exercice en fonction de l'exercice des options de souscription d'actions.

^{**} Au 30 juin 2012 et à la date du dépôt du présent document de référence, Veolia Environnement autodétient 14 237 927 actions.

^{***} Pourcentage des droits de vote par rapport aux droits de vote effectifs (les titres autodétenus par Veolia Environnement étant privés de droit de vote).

⁽¹⁾ Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2012. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de la Caisse des dépôts et consignations date du 15 juin 2009 (Décision et Information AMF n°209C0862 du 15 juin 2009).

⁽²⁾ Sur la base du relevé des actionnaires nominatifs au 30 juin 2012 établi par la Société Générale (établissement teneur de compte) et sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2012. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil du Groupe industriel Marcel Dassault (GIMD) date du 11 mars 2010 (Décision et Information AMF n°210C0246 du 15 mars 2010).

⁽³⁾ Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2012. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de Groupama date du 30 décembre 2004 (Décision et Information AMF n° 205 C0030 du 7 janvier 2005).

⁽⁴⁾ Sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2012. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil de Velo Investissement (Qatari Diar) date du 15 avril 2010 (Décision et Information AMF n° 210C0335 du 16 avril 2010).

⁽⁵⁾ Sur la base du relevé des actionnaires nominatifs au 30 juin 2012 établi par la Société Générale (établissement teneur de compte) et sur la base de l'étude de l'actionnariat de la Société au 30 juin 2012. À la connaissance de la Société, la dernière déclaration de franchissement de seuil d'EDF date du 30 décembre 2002 (avis Euronext n° 2002-4424 du 31 décembre 2002). EDF y déclarait détenir, à cette date, 16 155 492 actions Veolia Environnement. EDF a par ailleurs déclaré aux termes de l'avenant du 24 novembre 2002 au contrat du 24 juin 2002, décrits au chapitre 18, paragraphe 18.2 du présent document de référence, que l'acquisition des titres de la Société correspondait pour elle à un investissement financier, qu'elle n'envisageait pas d'exercer une influence sur la gestion de la Société et qu'elle exercerait ses droits de vote dans la seule optique d'une meilleure valorisation de son investissement.

⁽⁶⁾ Actions autodétenues et privées de droit de vote. Ce chiffre figure dans la déclaration mensuelle des opérations réalisées par Veolia Environnement sur ses propres titres auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 septembre 2012.

¹ Nommé le 1^{er} septembre 2012

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun engagement liant un ou plusieurs autres actionnaires de la Société et il n'existe aucune clause de pactes d'actionnaires ou de conventions auxquels la Société est partie susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours de son titre ni pacte ou convention de cette nature auxquels seraient parties des filiales significatives non cotées de la Société autres que ceux conclus respectivement avec (i) EDF, mentionné au chapitre 20, § 20.1 (notes 37 et 40 des états financiers consolidés 2011) et au chapitre 22 du document de référence 2011, ainsi qu'au chapitre 20, § 20.6 (note 24 des comptes consolidés au 30 juin 2011) de la présente actualisation et (ii) la Caisse des dépôts et consignations, mentionné au chapitre 20, § 20.1 (note 40 des états financiers consolidés 2011) du document de référence 2011 et au chapitre 20, § 20.6 (notes 24 et 26 des comptes consolidés au 30 juin 2011) de la présente actualisation.

Aucun tiers n'exerce de contrôle sur Veolia Environnement et il n'existe, à la connaissance de la Société aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement ou une prise de contrôle de la Société.

18.2 Evolution de l'actionnariat de la Société

Le 14 juin 2012, la Société a constaté la réalisation d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant total de 24 217 195,55 euros intervenue afin d'assurer le paiement du dividende en actions dans les conditions prévues par la 5^{ème} résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 16 mai 2012. Cette opération s'est traduite par l'émission de 2 433 889 actions nouvelles de valeur nominale égale à cinq euros soit une augmentation nominale du capital de la Société de 12 169 445 euros. À l'issue de cette opération, le capital social a été porté de 2 598 264 800 euros divisé en 519 652 960 actions à 2 610 434 245 euros divisé en 522 086 849 actions de 5 euros de valeur nominale chacune.

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

20.3 Politique de distribution de dividendes

20.3.1 Dividendes versés au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	Dividendes 2007	Dividendes 2008	Dividendes 2009	Dividendes 2010	Dividendes 2011
Dividende brut par action	1,21	1,21	1,21	1,21	0,7
Dividende net par action	* 1,21	* 1,21	* 1,21	* 1,21	0,7
Montant global du dividende distribué	553 459 872	553 824 460	579 538 650	586 792 691	353 790 523

^{*} Le dividende est éligible à un abattement de 40 % (ou, sur option, à un prélèvement forfaitaire libératoire pour les dividendes distribués en 2008, 2009, 2010 et 2011 au titre respectivement des exercices 2007, 2008, 2009 et 2010) pour les actionnaires personnes physiques.

20.4 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les litiges les plus significatifs auxquels sont parties la Société ou ses filiales sont décrits dans le chapitre 20, paragraphe 20.4 du document de référence 2011 et dans l'actualisation ci-après. Par ailleurs, les contrôles et contentieux fiscaux sont présentés en note 23 des états financiers consolidés au 30 juin 2012 (cf. chapitre 20.6 infra de la présente actualisation).

Il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle serait menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Aquiris

La société Aquiris, filiale à 99 % de la Société, est chargée depuis 2001, en qualité de concessionnaire, de la construction et l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Bruxelles-Nord. En raison de l'encombrement massif des chambres de sécurité de la station, consécutif à l'arrivée par le réseau public des égouts de quantités anormales et exceptionnelles de gravats et autres déchets solides, Aquiris a décidé d'interrompre le fonctionnement de la station entre les 8 et 19 décembre 2009, compte tenu des risques importants pour la sécurité des personnes et des installations. Cette interruption a permis de rétablir en partie la situation, mais donne lieu à plusieurs contentieux sur la responsabilité des désordres et sur les conséquences environnementales éventuelles de l'interruption du service d'épuration. Au titre de ces contentieux, deux expertises judiciaires ont été diligentées. La première concernant les « causes » de l'arrêt de la station, dont le rapport définitif a été publié le 13 janvier 2011, a conclu, mais à tort selon Aquiris, qu'il n'y avait pas de motif légitime d'interrompre le fonctionnement de la station.

La seconde expertise sur le dommage environnemental causé par l'arrêt de la station a été publiée le 31 mai 2012. Une audience de mise en l'état s'est tenue le 17 septembre 2012.

Par ailleurs, Aquiris a engagé courant 2010 une procédure judiciaire contre la SBGE, autorité concédante, visant à établir que la station de traitement de Bruxelles-Nord rencontre certains problèmes de dimensionnement qui sont imputables à l'autorité concédante. Aquiris demande donc la réparation de son préjudice d'exploitation et qu'il soit reconnu que les coûts importants de mise à niveau qui seront nécessaires sont imputables à l'autorité concédante. Aquiris et la SBGE ont demandé à un collège d'experts un avis technique sur ces questions, dont le rapport dit « remèdes » a été rendu public le 8 décembre 2011. Les experts y concluent notamment que la non-obtention, le cas échéant, des performances de traitement contractuelles s'explique en partie par les caractéristiques des eaux usées reçues par Aquiris (40 % du temps en dehors des spécifications). Ils confirment par ailleurs le sous-dimensionnement de certains ouvrages et formulent une série de recommandations techniques pour lesquelles ils suggèrent une répartition des coûts variable entre les parties. Suite au dépôt de ce rapport, Aquiris et SBGE ont engagé des négociations portant sur l'admission définitive de la station et une éventuelle modification du contrat de concession. Ces négociations n'ont, à ce stade, pas abouti. Dans l'intervalle, Aquiris doit toujours faire face à des surcoûts d'exploitation. Parallèlement, la procédure judiciaire suit son cours et devrait être plaidée d'ici juin 2013. Dans le cadre de cette procédure, la SBGE a, le 12 juin 2012, demandé à titre reconventionnel qu'Aquiris soit condamnée à indemniser le préjudice qu'elle aurait subi du chef de l'arrêt de la station de traitement de Bruxelles-Nord entre le 8 et le 19 décembre 2009.

Enfin, le 29 mai 2012, Aquiris a assigné SBGE devant le tribunal de commerce de Bruxelles en règlement du solde impayé de certaines annuités. Une audience d'introduction s'est tenue le 7 juin 2012. Une audience de plaidoiries est prévue le 26 avril 2013.

En l'état des informations disponibles, la Société estime que ce litige n'est pas de nature à affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Enfin, le 17 juin 2009, la société SA Ondernemingen Jan de Nul (« Jan de Nul »), à qui Aquiris avait confié une partie de l'élaboration et de la construction de la station de traitement des eaux usées de Bruxelles Nord, a assigné Aquiris en indemnisation de l'augmentation des prix des métaux dont Jan de Nul n'avait pu obtenir règlement auprès de la Région Bruxelles Capitale, l'autorité concédante. Le 8 décembre 2011, Aquiris a été condamnée en première instance à verser 5 millions d'euros à Jan de Nul, à majorer des intérêts au taux légal à partir de la citation (le 17 juin 2009), des frais et de l'indemnité de procédure. Aquiris a fait appel de ce jugement de première instance par requête déposée le 9 mars 2012.

Berliner Wasserbetriebe A.ö.R. ("BWB")

En mars 2010, l'Office fédéral des cartels allemands (« l'OFC ») a initié une procédure d'enquête administrative à l'encontre de Berliner Wasserbetriebe A.ö.R (« BWB »), société détenue à 100% par le *Land* de Berlin mais sur laquelle RVB (société détenue à parité par Veolia Wasser GmbH et RWE) a des droits économiques indirects, pour soupçon d'abus de position dominante dans le domaine de la distribution de l'eau, prétendument caractérisé selon l'OFC par une facturation excessive aux usagers.

A l'issue de cette enquête, l'OFC a adressé le 5 décembre 2011, pour commentaires, une notification de griefs (projet de décision) à BWB demandant une baisse de sa rémunération annuelle moyenne. BWB et Veolia Wasser GmbH (en qualité de tierce partie) ont adressé leurs commentaires à l'OFC fin janvier 2012. Une seconde notification de griefs a été adressée à BWB le 2 avril 2012, appelant de nouveau des commentaires de la part de BWB et de Veolia Wasser GmbH. Le 5 juin 2012, l'OFC a rendu sa décision définitive, enjoignant BWB à une baisse, comprise entre 17 et 18% par rapport à 2011 (année de référence), de sa rémunération moyenne annuelle par mètre cube générée par la vente d'eau potable aux consommateurs berlinois sur les quatre prochaines années. Cette baisse devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2013. BWB a initié une procédure judiciaire au fond contre cette décision devant la cour d'appel de Düsseldorf le 11 juin 2012. Parallèlement, BWB a contesté en mars 2011, la compétence de l'OFC devant le tribunal administratif, lequel s'est déclaré incompétent. Une procédure d'appel a été initiée devant la haute cour administrative de Münster, qui a confirmé, le 12 juillet 2012, le jugement du tribunal administratif.

Par ailleurs, en avril 2009, Veolia Wasser GmbH et RWE ont assigné le *Land* de Berlin devant un tribunal arbitral afin d'obtenir validation du mode de calcul de l'incorporation dans le tarif usager des amortissements inflatés (« *Wiederbeschaffungszeitwerte* » ou « WBZW ») au titre de laquelle les deux sociétés réclament une indemnisation. Veolia Wasser GmbH a également saisi la Cour constitutionnelle fédérale allemande le 12 mars 2012 d'une plainte contre la loi sur la divulgation publique (« *Offenlegungsgesetz* ») en vertu de laquelle les contrats de privatisation partielle de BWB du 18 janvier 1999 et leurs avenants subséquents devraient être rendus publics.

Enfin, faisant suite à l'annonce par RWE de son intention de céder sa participation dans RVB au *Land* de Berlin (et donc sa quote-part des droits économiques indirects de BWB), Veolia Wasser GmbH a engagé une procédure en référé visant à faire suspendre cette cession. Le 30 mai 2012, la demande de Veolia Wasser GmbH est rejetée. Veolia Wasser GmbH a interjeté appel de cette décision le 1^{er} juin 2012 mais s'est vue déboutée le 29 août 2012. Le 18 juillet 2012, le *Land* de Berlin et RWE ont signé le contrat de cession au *Land* de la participation de RWE. Cette cession devra cependant être ratifiée par le parlement du *Land* pour devenir effective. Le 10 août 2012, Veolia Wasser GmbH a également initié une procédure d'arbitrage à l'encontre de RWE en réparation du préjudice lié au transfert imminent des titres de RVB détenus par RWE au *Land* de Berlin. A ce stade, le tribunal arbitral n'a pas encore été constitué.

À ce jour, la Société n'est pas en mesure de déterminer les modalités de mise en œuvre de cette baisse tarifaire, ni d'apprécier si les conséquences de ces actions judiciaires sont susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Enquête de la Commission Européenne

Le 18 janvier 2012, faisant suite à des visites inopinées effectuées en avril 2010, la Commission Européenne a ouvert une procédure d'enquête visant à déterminer si des comportements ont été coordonnés, en liaison avec la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (« FP2E »), sur les marchés français de la distribution d'eau et de l'assainissement, notamment sur les composants du prix facturé aux clients. L'ouverture de cette procédure ne préjuge en rien des conclusions de l'enquête. Selon les résultats de celle-ci, la Commission Européenne envisagera soit de clôturer l'affaire soit d'envoyer aux entreprises concernées et à la Fédération une communication des griefs. Dans ce dernier cas, Veolia ne manquerait pas d'utiliser tous moyens de défense à sa disposition.

A ce stade, la Société n'est pas en mesure d'apprécier si les conséquences de cette procédure seraient susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Veolia Water North America Operating Services

Atlanta

En juin 2006, Veolia Water North America Operating Services, LLC (« VWNAOS ») a intenté une action en justice contre la Ville d'Atlanta, sa cliente, alléguant notamment le non-paiement de factures émises en contrepartie des services rendus, la conservation de retenue de garanties, l'appel d'une lettre de crédit d'une valeur de 9,5 millions de dollars américains et la violation du contrat. La Ville a présenté une demande reconventionnelle, prétendant que VWNAOS n'avait pas respecté certaines de ses obligations contractuelles et que VWNAOS avait causé des dommages dans ses installations. Au terme d'une procédure de « discovery » et diverses demandes judiciaires, le procès a été porté devant la Cour fédérale du District d'Atlanta et a débuté le 4 octobre 2010 devant le juge Thomas W. Thrash, Jr. Ce litige est examiné par le juge sans présence d'un jury. Les dernières dépositions ont été faites le 18 octobre 2010 et les parties ont ensuite adressé leurs conclusions au juge. Les plaidoiries se sont achevées le 22 décembre 2010.

A l'occasion des débats, la Ville a établi sa demande reconventionnelle à 25,1 millions de dollars américains, compensation faite d'un montant de 11,1 millions de dollars américains (tirage d'une lettre de crédit de 9,5 millions de dollars américains et factures non réglées à VWNAOS), pour un total réclamé de 14 millions de dollars américains plus intérêts et frais de procédure. Pour sa part, VWNAOS réclame des indemnités pour un montant de 30,8 millions de dollars américains (plus les intérêts à partir du 10 décembre 2010), correspondant aux factures non réglées par la municipalité (pour un montant de 17,8 millions de dollars américains plus intérêts jusqu'au 10 décembre 2010) et à la lettre de crédit tirée par la municipalité (d'un montant de 9,5 millions de dollars américains plus intérêts d'un montant de 3,2 millions de dollars américains).

Le 3 juin 2011, le tribunal de première instance a rendu son jugement, accordant un montant net d'environ 5 millions de dollars américains à VWNAOS. Le tribunal a octroyé des dommages-intérêts d'un montant de 15 192 788,52 dollars américains à VWNAOS et de 10 184 343,53 dollars américains à la Ville. Le 1er juillet 2011, VWNAOS a déposé une requête auprès du tribunal afin de contester certaines décisions de celui-ci octroyant des dommages-intérêts à la Ville et refusant d'accorder des intérêts avant jugement à VWNAOS, au motif que ces décisions étaient contraires au droit applicable. À la même date, la Ville a déposé auprès du tribunal une requête tendant à la réduction du montant octroyé à VWNAOS. La Ville soutenait en effet que le tribunal avait commis une erreur dans le calcul de certains montants que la Ville avait à tort déduits des factures de VWNAOS. La Ville réclamait en outre dans sa requête un montant encore non indiqué d'honoraires d'avocats prétendument dus à la Ville au titre du contrat liant les parties. La Ville a également demandé des intérêts avant jugement sur les montants que le tribunal lui avait octroyés.

Le 26 août 2011, le tribunal a rejeté les requêtes des deux parties, à l'exception des demandes d'intérêts avant jugement, auxquelles il a fait droit. Le tribunal a donc rendu un jugement modifié en faveur de VWNAOS pour un montant net de 10 001 991,58 de dollars américains. Les parties ont chacune fait appel devant la Cour d'appel des États-Unis pour le onzième circuit. Une audience de plaidoiries devrait se tenir le 4 décembre 2012.

Bien que l'issue de ce litige ne puisse être déterminée avec certitude, la Société estime que ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière ou ses résultats.

Indianapolis

En avril 2008, deux filiales de la Société, Veolia Water North America Operating Services et Veolia Water Indianapolis, LLC (VWI), ont été assignées en qualité de défendeurs dans le cadre de deux *class actions* potentielles, ensuite réunies, engagées devant les juridictions de l'État de l'Indiana (États-Unis). Les demandeurs allèguent que les méthodes de relevé des compteurs utilisées par VWI auprès de ses clients de la ville d'Indianapolis n'étaient pas conformes aux stipulations du contrat conclu par VWI avec l'autorité locale des eaux et à la législation de l'État de l'Indiana en matière de protection des consommateurs. Les demandeurs soutiennent que VWI a facturé les clients plus fréquemment que ce que permettait le contrat sur la base d'estimations de leur consommation d'eau plutôt que sur leur consommation réelle, ce qui a entraîné des surfacturations qui, bien que portés par la suite au crédit des clients concernés, ont conduit à les priver temporairement des sommes ainsi surfacturées.

Les demandeurs prétendent également que les méthodes appliquées par VWI pour l'estimation de la consommation d'eau étaient inadaptées et n'étaient pas conformes à la législation en vigueur. Les demandeurs cherchent à faire reconnaître en justice une classe constituée des clients utilisateurs de services d'eau à destination résidentielle dans une situation similaire. VWI considère que ses méthodes de facturation et de relevé sont conformes aux stipulations du contrat et à la législation et réglementation applicables et que les réclamations des demandeurs sont sans fondement. Elle entend se défendre vigoureusement.

Le 13 janvier 2009, le tribunal a fait droit à la demande de Veolia Water North America Operating Services et VWI tendant au débouté tout en autorisant les demandeurs à réassigner. Le 23 janvier 2009, les demandeurs ont déposé une assignation rectificative à l'encontre de Veolia Water North America Operating Services et VWI, et ont cité également l'autorité des eaux de la ville d'Indianapolis comme défendeur. Une médiation a été tentée le 6 avril 2010, mais sans succès. Les requêtes aux fins de summary judgment de la ville et des entités Veolia ont ensuite été partiellement accueillies. Il a été fait droit à une requête aux fins de réexamen de la part des entités Veolia, ne laissant qu'une demande fondée sur la rupture du contrat à l'encontre des entités Veolia et de la ville.

Le 23 septembre 2011, la ville et les entités Veolia ont soulevé une exception d'incompétence, aux motifs que les requêtes des demandeurs auraient d'abord dû être examinées par la Commission de Régulation des Services de l'État de l'Indiana (*Indiana Utility Regulatory Commission*). Une audience s'est tenue sur cette exception d'incompétence le 20 décembre 2011. Par une décision en date du 1^{er} février 2012, le tribunal se déclarait incompétent. Les demandeurs ont fait appel de cette décision. Les parties ont déposé leurs écritures auprès de la cour d'appel de l'Indiana. Aucune date d'audience n'a été fixée à ce jour.

Bien qu'à ce stade de la procédure il soit impossible de faire une estimation de ses conséquences financières potentielles, la Société estime que ce contentieux ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière ou ses résultats.

Wasco et Aqua Alliance

Certaines des filiales indirectes actuelles et anciennes de Veolia Eau aux Etats-Unis⁽¹⁾ sont défenderesses dans des procédures judiciaires aux États-Unis, dans lesquelles les demandeurs cherchent à obtenir réparation pour des préjudices corporels et autres dommages qui résulteraient d'une exposition à l'amiante, la silice et à d'autres substances potentiellement dangereuses. En ce qui concerne les procédures impliquant les anciennes filiales de Veolia Eau, certaines filiales actuelles de cette dernière demeurent responsables de leurs conséquences et en conservent parfois la gestion. En outre, les acquéreurs des anciennes filiales bénéficient, dans certaines instances, de garanties de Veolia Eau ou de la Société portant sur les conséquences éventuelles de ces procédures. Les demandeurs allèquent habituellement que les préjudices subis ont pour origine l'utilisation de produits fabriqués ou vendus par les filiales de Veolia Eau, ses anciennes filiales ou leurs prédécesseurs. Figurent généralement aux côtés des filiales de Veolia Eau ou de ses anciennes filiales de nombreux autres défendeurs, auxquels il est reproché d'avoir contribué aux préjudices allégués. Des provisions ont été constituées au titre de la responsabilité éventuelle des filiales actuelles dans ces affaires en fonction, en particulier, du lien entre les préjudices alléqués et les produits fabriqués ou vendus par ces filiales ou leurs prédécesseurs, de l'étendue des dommages prétendument subis par les demandeurs, du rôle des autres défendeurs et des règlements passés dans des affaires similaires. Les provisions sont constituées au moment où les responsabilités deviennent probables et peuvent être raisonnablement évaluées, et ne comprennent pas de provisions pour responsabilité éventuelle au titre de demandes qui n'auraient pas été engagées.

À la date de dépôt de la présente actualisation du document de référence 2011, un certain nombre de procédures judiciaires ont été résolues, soit par transaction, soit par le rejet de la demande. Aucune des demandes n'a donné lieu au prononcé d'une condamnation.

Au cours de la période de cinq ans s'achevant le 31 décembre 2011, la moyenne annuelle des frais engagés par la Société au titre de ces demandes, incluant les montants versés à des demandeurs et les frais d'avocats et dépens, s'élèvent à environ 324 000 dollars américains nets des remboursements par les compagnies d'assurance.

Bien qu'il soit possible que les frais augmentent à l'avenir, la Société n'a actuellement aucune raison de croire qu'une augmentation significative serait susceptible de survenir et elle ne prévoit pas que ces demandes auront un effet significatif négatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

Energie

Prodith – Elvya

Le 3 septembre 1970, une convention de concession a été conclue entre la société Prodith, filiale de Dalkia France, et la Communauté Urbaine de Lyon portant sur la réalisation et l'exploitation pendant une durée initiale de trente ans du service public de chauffage et de froid urbains de la Communauté Urbaine de Lyon. À la suite de la décision de la

Communauté Urbaine de mettre fin par anticipation à la convention le 21 janvier 2003 et du désaccord entre les parties

⁽¹⁾ Des Filiales du groupe Aqua Alliance, ou de WASCO (anciennement dénommée Water Applications & Systems Corporation et United States Filter Corporation), société de tête de l'ancien groupe US Filter dont la majeure partie des activités a été cédée à différents acquéreurs en 2003 et 2004.

sur l'indemnisation due à Prodith, cette dernière a entamé une procédure devant le Tribunal administratif de Lyon pour obtenir la condamnation de la Communauté Urbaine à lui verser 47,8 millions d'euros.

Par un jugement du 16 mai 2007, le Tribunal administratif de Lyon a rejeté les demandes d'indemnisation de Prodith au motif que le contrat de concession et ses avenants étaient nuls en raison de l'incompétence de la Communauté Urbaine pour signer la convention en 1970. Prodith a interjeté appel de ce jugement.

Par un arrêt du 22 octobre 2009, la Cour administrative d'appel de Lyon a annulé le jugement du Tribunal administratif mais confirmé la nullité du contrat en raison de l'incompétence de la Communauté Urbaine de Lyon pour le signer et rejeté de ce fait la responsabilité contractuelle de cette dernière. Concernant les conséquences de la nullité, la Cour a rejeté les demandes indemnitaires de Prodith sur le terrain extracontractuel considérant que la Société n'avait pas démontré son appauvrissement puisqu'elle a réalisé des bénéfices pendant l'exploitation du contrat et écarté la demande d'indemnisation d'une perte de gain, la convention ayant été exécutée jusqu'à son terme. La Cour a cependant affirmé le droit de propriété de Prodith sur le terrain d'assiette de la centrale thermique Lafayette. Un pourvoi contre l'arrêt du 22 octobre 2009 a été formé par la Société devant le Conseil d'État le 22 décembre 2009. Au regard d'une évolution très récente de la jurisprudence du Conseil d'État, la Société s'est désistée de son pourvoi le 30 juin 2010, désistement acté par le Conseil le 22 juillet 2010.

Suite à la fin anticipée du contrat avec Prodith, la Communauté Urbaine de Lyon a engagé une procédure de mise en concurrence de la délégation du service public du chaud et froid urbains, à l'issue de laquelle le contrat a été attribué à Dalkia France, à laquelle s'est substituée sa filiale Elvya. Ce contrat a été signé le 23 juillet 2004.

Par un jugement du 15 décembre 2005, le Tribunal administratif de Lyon a annulé la décision habilitant le président de la Communauté Urbaine à signer la convention avec Dalkia France, en raison de l'absence de consultation préalable du comité mixte paritaire de la Communauté Urbaine et de la violation du principe d'égalité de traitement entre les candidats résultant d'une modification tardive du dossier de consultation. Le Tribunal avait alors conclu que la nature des vices dont était entachée la décision de signer la convention de délégation de service public impliquait nécessairement la nullité de celle-ci. La Cour administrative d'appel de Lyon, par un arrêt du 8 février 2007, avait confirmé ce jugement et donné aux parties un délai de dix-huit mois pour rechercher une résolution amiable du contrat.

En l'absence de solution amiable, la Communauté Urbaine de Lyon a donc saisi le Tribunal administratif de Lyon le 25 juin 2007 aux fins de voir prononcer la résolution de la convention et d'en tirer les conséquences indemnitaires. La société Elvya réclame une indemnité de 68,8 millions d'euros. Par un jugement du 22 octobre 2009, le Tribunal a prononcé la résolution de la convention et reconnu le droit d'Elvya à être indemnisée au titre de la responsabilité quasi délictuelle de la collectivité à hauteur des dépenses utiles dont le montant reste à fixer par un collège d'experts. Le Tribunal a également décidé que la responsabilité quasi délictuelle de la Communauté Urbaine serait atténuée à concurrence de 50% considérant que Dalkia France ne pouvait ignorer l'irrégularité de la mise en concurrence.

En 2009, un concurrent d'Elvya engage, devant le Tribunal administratif de Lyon, une action tendant à mettre en cause la responsabilité de la Communauté Urbaine de Lyon pour irrégularité dans la procédure de passation du contrat de délégation de service public et lui réclame, à ce titre, 7,7 millions d'euros. La Communauté Urbaine estime que cette requête n'est pas fondée et qu'en tout état de cause le Groupe devrait supporter la moitié de l'indemnité à laquelle elle pourrait être éventuellement condamnée. Le Tribunal administratif de Lyon transmet cet appel en garantie au Groupe au mois de septembre 2011.

Le 5 juillet 2012, le Tribunal administratif de Lyon a condamné la Communauté Urbaine à verser 6,3 millions d'euros au requérant et rejeté la demande d'appel en garantie du Groupe par la Communauté Urbaine. Au mois d'août 2012, la Communauté Urbaine a exercé un recours en appel ainsi qu'une demande de sursis à exécution de ce jugement. Un avis d'appel d'offres a été lancé le 2 juillet 2012 par la Communauté Urbaine en vue de l'attribution de la délégation de service public à un nouveau délégataire en 2013.

À ce stade, la Société estime que ces contentieux ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière ou ses résultats.

Dalkia Solar Italia

Dalkia Solar Italia (« DSI »), Siram et Dalkia España ont conclu en mars 2010 un contrat de construction de 39 champs photovoltaïques dans les Pouilles (Sud de l'Italie) avec plusieurs sociétés (« SPV ») dédiées détenues par Global Solar Fund (le « client »). Malgré un certain retard dans la réalisation des travaux au regard du calendrier contractuel, les champs photovoltaïques ont été achevés avant la fin de l'année 2010, permettant aux SPV d'obtenir le tarif régulé des autorités compétentes. Le client a cessé d'honorer les créances de DSI et la livraison a été refusée par DSI afin de conserver la propriété des actifs jusqu'à ce que le paiement soit effectué. Le 3 février 2011, les SPV ont notifié la résiliation du contrat. Le paiement de pénalités (de résiliation et de retard) est par ailleurs réclamé pour un montant total de 41,3 millions d'euros. DSI, pour sa part, a suspendu tout règlement des fournisseurs de panneaux photovoltaïques (ces derniers étant liés au client).

Afin de prévenir un éventuel appel des garanties bancaires (« performance bonds ») données dans le cadre du contrat de construction, un recours en référé a été introduit devant le Tribunal de Milan. Par ailleurs, DSI a cherché à sécuriser la créance qu'il détient à l'encontre du client au titre du contrat de construction en demandant la mise sous séquestre

judiciaire des champs photovoltaïques appartenant aux SPV dans l'attente de la résolution du litige. A ce jour, ces deux actions ont été rejetées en première instance.

Toutefois, s'agissant de la première action de prévention du paiement des garanties bancaires, DSI a obtenu un préavis de six semaines avant que lesdites garanties ne puissent être mises en jeu pour la réalisation de tout paiement. Concernant la seconde action, l'appel de DSI contre la décision refusant la mise sous séquestre a été rejeté le 14 octobre 2011.

En réponse à la demande de mise en jeu (pour un montant de 12 millions d'euros) d'une des garanties bancaires effectuée par le client et les SPV le 23 août 2011, DSI a introduit, parallèlement, un second recours en référé devant le Tribunal de Milan, similaire à celui introduit initialement, en vue d'obtenir la suspension de l'exécution de la garantie. Le 27 janvier 2012, le Tribunal de Milan a decidé de clôturer la procédure pour inaction des parties, eu égard à la signature d'une transaction globale (détaillée ci-après).

DSI, Siram et Dalkia España ont saisi le 25 juillet 2011 la Chambre de commerce internationale d'une demande d'arbitrage afin d'obtenir des SPV le paiement d'un montant d'environ 95 millions d'euros au titre des créances contractuelles de DSI, majoré des intérêts, des coûts additionnels et autres indemnisations accessoires. Le 12 octobre 2011, les SPV ont formulé leurs réponses et réclamations dans le cadre de cette procédure d'arbitrage.

Le 12 janvier 2012, une transaction globale a été signée, dont le *closing* devait intervenir avant mi-avril 2012. Elle prévoit notamment :

- (i) l'abandon des procédures judiciaires et de l'arbitrage,
- (ii) la consignation des performances bonds, et
- (iii) le paiement des sommes dues au groupe au titre du contrat de construction.

Cependant, devant l'incapacité des SPV à honorer leurs obligations à la date initialement prévue, deux avenants successifs à la transaction ont été signés les 24 avril et 11 juillet 2012, permettant un *closing* définitif fin 2012.

Le 10 septembre 2012, EDS Infrastrutture S.p.A. (« EDS »), sous-traitant de DSI, a notifié DSI d'une demande en arbitrage de 3,4 millions d'euros en principal (et intérêts conformément au décret loi nº231-2002) en règlement des travaux effectués lors de la construction des champs photovoltaïques. Cependant, la transaction signée avec le client et les SPV, telle qu'amendée prévoit l'obligation spécifique pour les SPV d'indemniser DSI, Siram and Dalkia España à hauteur d'un montant maximum de 3,8 millions d'euros d'ici le 31 décembre 2012, soit en (a) payant les sommes réclamées par EDS au nom de DSI, pour solde de tout compte, soit (b) en assumant (accollarsi) la dette de DSI envers EDS, pour solde de tout compte, soit enfin (c) en faisant en sorte qu'EDS renonce entièrement et définitivement à toute réclamation, demande de paiement ou action judiciaire ou extra-judiciaire en règlement des sommes réclamées à l'encontre DSI.

À ce stade, eu égard aux termes de la transaction globale décrite ci-dessus et pour autant que le client respecte ses obligations au titre la dite transaction, la Société estime que ces contentieux ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière ou ses résultats.

Propreté

TEC

En avril et en mai 2008, trois actions ont été initiées contre la région de Calabre ou contre le Commissaire Extraordinaire de Calabre (« le Commissaire ») en paiement des sommes dues au titre du contrat de concession de l'incinérateur TEC 1 en Calabre :

- Une action initiée par la société Termo Energia Calabria (« TEC »), filiale à 98,76% de Veolia Servizi Ambientali Tecnitalia S.p.a. (« VSAT »), à l'encontre de la région de Calabre pour réclamer le paiement de subventions pour un montant actualisé de 26,9 millions d'euros. En février 2011, le tribunal administratif a ordonné à la région de Calabre de payer les subventions. La région a interjeté appel devant le Conseil d'Etat dont la décision est en délibéré à la suite de l'audience du 24 avril 2012.
- Une action initiée par TEC à l'encontre du Commissaire en remboursement de divers frais et coûts supplémentaires d'exploitation pour un montant de l'ordre de 62,2 millions d'euros (« arbitrage gestion »). En juillet 2010, la chambre arbitrale de Rome a reconnu à TEC un montant total de 27 millions d'euros (hors « gate fees » et intérêts légaux), et a rejeté en totalité la demande reconventionnelle du Commissaire. Cette sentence a reçu le 17 septembre 2010 l'exequatur du tribunal civil de Rome.
- Une action initiée par Termomeccanica Ecologia S.p.a. (« TME »), entité ayant vendu à Veolia Propreté et Veolia Servizi Ambientali S.p.a. (« VSA ») en 2007 75% dans VSAT et qui est restée minoritaire dans cette société jusqu'en juillet 2011 par l'intermédiaire de la société SIEE, au nom et pour le compte de TEC, à l'encontre du Commissaire, en règlement des sommes dues au titre de la construction de l'incinérateur TEC 1 (« arbitrage construction »). TEC a repris la conduite de cet arbitrage en juillet 2011. Dans cette procédure, TEC s'est vue attribuer 28 millions d'euros (hors intérêts légaux).

Ces deux sentences arbitrales (arbitrage gestion et arbitrage construction mentionnés ci-dessus) ont fait l'objet d'un appel de l'Etat Italien et du Commissaire devant la Cour d'appel de Rome, laquelle a rejeté leur demande de sursis à exécution le 23 juin 2011 et a fixé l'audience d'appel au 14 janvier 2014.

En décembre 2011, le montant cumulé des deux sentences arbitrales, y compris les intérêts, augmenté de 50% (soit 94 millions d'euros) a été placé sous séquestre auprès de la banque d'Italie. Le 19 juillet 2012, le versement à titre provisoire de 65 millions d'euros est autorisé par le tribunal civil de Rome, montant effectivement crédité le 27 août 2012 par la banque d'Italie sur le compte de TEC.

En décembre 2011, TEC a également envoyé au Commissaire (autorité délégante du contrat de concession) une mise en demeure de payer l'ensemble des montants dus à TEC notamment au titre des deux sentences arbitrales et de subventions, soit 139,8 millions d'euros. Il y est précisé qu'à défaut de paiement avant le 31 janvier 2012, le contrat de concession serait résilié automatiquement aux torts de l'autorité délégante, avec effet rétroactif. Le 31 janvier 2012, TEC a envoyé une notification au Commissaire actant la fin du contrat de concession et proposant, conformément à une demande faite par celui-ci le 13 janvier 2012, un intérim du service public sous le régime « prorogatio » sur la base d'un remboursement des coûts encourus. En février 2012, le Commissaire a annoncé mettre en œuvre ce prorogatio et réalisé un paiement à cet effet. Le 8 mars 2012, le Commissaire a contesté la résiliation du contrat de concession.

Entre-temps, TEC a déposé le 10 février 2012 auprès du tribunal civil de La Spezia une demande de « *Concordato Preventivo* », qui a été admise le 23 février 2012. Cette procédure consiste en une proposition de paiement intégral des créanciers privilégiés et une proposition de paiement partiel pour tous les autres créanciers (pour solde de tout compte).

TEV

A la suite d'une ordonnance rendue par le parquet de Lucca le 1er juillet 2010, l'usine de Falascaia a été mise à l'arrêt pour des motifs allégués tenant à une autorisation administrative d'exploitation inappropriée et à des rejets d'eaux usées polluantes. Malgré une décision du parquet de Lucca du 19 octobre 2011 ordonnant la mainlevée de la mise sous scellés de l'usine, l'autorisation d'exploitation de l'usine de Falascaia a été annulée par la province de Lucca le 10 novembre 2011. Termo Energia Versilia S.p.a. (« TEV »), filiale à 98,99% de VSAT et titulaire de l'autorisation, a déposé un recours devant le tribunal administratif de Florence le 23 janvier 2012 aux fins de faire annuler la décision de la province de Lucca.

Le 21 mars 2012, TEV a également mis en demeure les concédants de :

- payer un montant total d'environ 22 millions d'euros pour (i) les services fournis par TEV de 2006 à 2010, (ii) le défaut d'actualisation du tarif, (iii) le défaut d'apport de déchets solides urbains et (iv) l'absence d'apport de déchets résultant du tri sélectif;
- et de rééquilibrer le tarif pour 2012.

A défaut de paiement et de rééquilibrage du tarif au 15 mai 2012, le contrat de concession serait résolu automatiquement aux torts des concédants, avec effet rétroactif. Le 15 mai 2012, TEV a acté la fin du contrat. TEV a rendu les installations le 29 juin 2012.

Concordato Preventivo di Grupo

Parallèlement à l'admission du concordato preventivo de TEC, certains créanciers de TEV et de VSAT ont diligenté des procédures judiciaires de recouvrement de leurs créances. En conséquence, une demande de « Concordato Preventivo di Grupo » (« CPG ») du groupe VSAT, auquel appartiennent TEC et TEV, a été initialement déposée auprès du tribunal civil de La Spezia le 18 avril 2012. L'un des intérêts du CPG est l'unicité de la procédure pour l'ensemble des sociétés concernées avec un juge unique, le ou les mêmes commissaires au concordato et une seule et même masse de créances et de dettes. A compter de l'admission du CPG, TEC fait partie du CPG et toutes les procédures impliquant le groupe VSAT (décrites ci-dessus) sont désormais sous le contrôle des deux commissaires au CPG nommés par le tribunal.

Après révocation du CPG du 18 avril 2012, un pré-concordato preventivo a été déposé le 17 septembre 2012. Les créanciers devront approuver cette proposition. Le tribunal fixera la date de vote des créanciers avant la fin de l'année 2012. Le tribunal devra ensuite homologuer le CPG. La date d'homologation est attendue au printemps 2013.

Si les créanciers n'approuvent pas la proposition ou en cas de non-homologation par le tribunal, VSAT et ses filiales seront mises en liquidation judiciaire.

DGCCRF - Veolia Transport

La DGCCRF a effectué en 1998 des saisies dans les locaux de CONNEX/Veolia Transport et d'autres sociétés du secteur du transport public de voyageurs dans le but d'obtenir des éléments de preuve relatifs à d'éventuelles pratiques anticoncurrentielles dans ce secteur. En septembre 2003, le Conseil de la concurrence a notifié à Veolia Transport deux griefs invoquant, pour la période 1994-1999, la possibilité d'une concertation entre opérateurs du secteur ayant pu avoir pour effet de limiter le jeu de la concurrence au plan local ainsi qu'au plan national sur le marché du transport public urbain, interurbain et scolaire de voyageurs.

En septembre 2004, le Conseil de la concurrence a transmis à Veolia Transport une notification de griefs complémentaire tendant à la qualification de l'entente anticoncurrentielle alléguée au niveau communautaire. Le Conseil de la concurrence a rendu le 5 juillet 2005 une décision aux termes de laquelle il a fait partiellement droit aux demandes des autorités de contrôle et a condamné Veolia Transport à verser une amende d'environ 5 millions d'euros que la Société a payée. La Cour d'appel de Paris a confirmé la décision du Conseil de la concurrence par un arrêt en date du 7 février 2006, et Veolia Transport s'est pourvue en cassation le 7 mars 2006. La Cour de cassation a fait droit à certains arguments avancés par Veolia Transport et, dans son arrêt du 9 octobre 2007, a cassé et annulé la décision de la Cour d'appel de Paris et renvoyé l'affaire devant la même Cour composée différemment. Veolia Transport a saisi cette Cour de renvoi le 8 octobre 2009.

Dans une décision rendue le 15 juin 2010, et nonobstant la décision de la Cour de cassation, la Cour d'appel de Paris a confirmé le principe et le montant d'une amende de 5 millions d'euros. Veolia Transport s'est donc à nouveau pourvue en cassation. Par un arrêt en date du 15 novembre 2011, la Cour de cassation a cassé une seconde fois la décision de la Cour d'Appel de Paris au motif que la même formation de jugement ne saurait être à la fois juge de l'opportunité des investigations et juge au fond sans violer le principe d'impartialité édicté par les dispositions de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Le 29 juin 2012, la société Veolia Transport a saisi la Cour d'appel de renvoi d'un recours contre la décision du Conseil de la concurrence en date du 5 juillet 2005 et d'un recours contre l'ordonnance en date du 27 novembre 1998 qui avait autorisé des visites et saisies. Par ordonnance en date du 3 juillet 2012, la Cour d'appel de Paris a disjoint ces deux recours. En ce qui concerne le recours au fond contre la décision du Conseil de la concurrence, une audience de procédure a été fixée au 20 septembre 2012, au cours de laquelle a été fixé le calendrier préliminaire d'instance. S'agissant du recours contre l'ordonnance d'autorisation de visites et saisies, aucune date de procédure n'a, à ce jour et à notre connaissance, encore été fixée.

Accident ferroviaire HarzElbeExpress - Allemagne

Une grave collision frontale s'est produite samedi 29 janvier 2011 entre un train de la ligne HarzElbeExpress exploité par Veolia Verkehr Sachsen Anhalt GmbH, filiale de Veolia Transdev, et un train de marchandises à proximité de Hordorf près de Magdebourg, en Saxe-Anhalt. Une cinquantaine de passagers se trouvaient à bord du train de la ligne HarzElbeExpress. La catastrophe a causé la mort de 10 personnes, dont le conducteur et l'accompagnatrice du train de voyageurs. On déplore également 23 blessés. En décembre 2011, des poursuites pour homicide involontaire, mise en danger du trafic ferroviaire et coups et blessures par négligence ont été engagées à l'encontre du conducteur du train de marchandises, qui n'aurait pas respecté la signalétique.

Les éléments de l'enquête ayant mis la Société hors de cause, celle-ci estime que ces poursuites ne sont pas de nature à affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM)

La société Corsica Ferries a entrepris diverses actions contre la SNCM, filiale de Veolia Transdev. Corsica Ferries a ainsi demandé l'annulation de la délibération du 7 juin 2007 portant attribution de la desserte maritime de la Corse (sous contrat de délégation de service public, « DSP ») au groupement SNCM/CMN pour la période 2007/2013. Après avoir été débouté par un jugement du tribunal administratif de Bastia le 24 janvier 2008, Corsica Ferries a interjeté appel devant la cour administrative d'appel de Marseille. Cette dernière juridiction a annulé le jugement du tribunal administratif de Bastia par un arrêt rendu le 7 novembre 2011, enjoignant à l'autorité concédante soit de résilier à l'amiable la convention de DSP à compter du 1er septembre 2012, soit de saisir le tribunal administratif de Bastia dans les 6 mois de la notification (soit avant le 7 mai 2012) afin qu'il prenne les mesures appropriées. Par requête du 24 février 2012, l'autorité concédante a donc saisi le tribunal administratif de Bastia d'une demande de résiliation de la DSP. La SNCM a, pour sa part, formé pourvoi auprès du Conseil d'Etat contre l'arrêt de la cour administrative de Marseille le 5 janvier 2012. Le 13 juillet 2012, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 7 novembre 2011 et renvoyé l'affaire devant cette juridiction.

Il convient de rappeler que l'acquisition par Veolia Transport de la participation dans la SNCM auprès de la Compagnie Générale Maritime et Financière (la « CGMF ») avait été faite notamment sous condition résolutoire que l'autorité concédante maintienne la desserte maritime de la Corse sous forme de DSP. Faute de pourvoi exercé par l'autorité concédante, Veolia Transport notifiait le 13 janvier 2012 à la CGMF sa décision de mettre en œuvre la clause résolutoire du protocole d'accord de privatisation du 16 mai 2006. Le 25 janvier 2012, la CGMF contestait la mise en œuvre de la

clause résolutoire du protocole de privatisation du 16 mai 2006. En l'absence de réaction de la CGMF à la proposition de résolution amiable du litige, Veolia Transport informait celle-ci le 7 février 2012 de son intention de soumettre l'affaire à la juridiction compétente. Le 11 mai 2012, Veolia Transport assignait la CGMF devant le tribunal de commerce de Paris. La prochaine audience de procédure a été fixée au 24 septembre 2012 pour communication des conclusions en réponse de la CGMF.

Le 17 février 2012, l'Autorité de la concurrence française recommandait par ailleurs à l'autorité concédante d'évaluer avec précision les besoins en termes de desserte maritime de la Corse afin de limiter le champ du service public à ce qui est nécessaire.

Par ailleurs, Corsica Ferries a également contesté la validité de la décision de la Commission Européenne du 8 juillet 2008, qui considérait que les sommes versées lors des opérations de privatisation de la SNCM ne constituaient pas des aides d'Etat au sens de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (« TFUE ») et autorisait les aides versées avant la privatisation de la SNCM. En vertu du TFUE, les pouvoirs publics ne peuvent verser des aides d'Etat à des entreprises exerçant des activités économiques que dans des cas très limités et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de la Commission Européenne. Le 11 septembre 2012, le Tribunal de l'Union Européenne a annulé partiellement la décision de la Commission Européenne du 8 juillet 2008. L'examen des mesures concernées (qui incluent les mesures relatives à la privatisation de la SNCM et une partie des mesures antérieures à la privatisation) est donc renvoyé à la Commission Européenne.

La SNCM entend introduire un pourvoi contre cet arrêt du Tribunal de l'Union Européenne. Le risque maximum pour la SNCM, à l'issue du réexamen du dossier par la Commission Européenne, d'une requalification des mesures concernées en aides d'Etat incompatibles avec le TFUE est évalué à 275 millions d'euros, hors intérêts moratoires.

Par ailleurs, la Commission Européenne a annoncé le 27 juin 2012 avoir ouvert une enquête formelle afin de déterminer si les compensations reçues par la SNCM et la CMN pour la desserte des lignes maritimes entre Marseille et la Corse au titre de la délégation de service public pour la période 2007-2013 étaient conformes aux règles de l'Union Européenne sur les aides d'Etat.

Enfin, Corsica Ferries dénonçait auprès du Conseil de la concurrence une prétendue entente résidant dans la constitution d'un groupement non justifié entre la SNCM et la CMN, l'existence d'un abus de position dominante du fait de la constitution de ce groupement, et enfin l'existence d'un abus de position dominante caractérisé par le dépôt d'une offre comportant une demande de subvention excessive, cachant des subventions croisées. Les deux griefs concernant le groupement ont été écartés par le Conseil de la concurrence dans sa décision du 6 avril 2007. S'agissant du grief de demande de subvention excessive lors de la procédure d'appel d'offres, la procédure au fond et l'instruction par l'Autorité de la concurrence (ex-Conseil de la concurrence) sont en cours. L'instruction porte également sur les conditions d'exécution de la DSP (surveillance de la mise en œuvre de la clause de sauvegarde des recettes et de l'évolution corrélative du montant de la subvention perçue par les délégataires). Aucune notification de griefs n'est intervenue à ce jour.

Aides d'Etat sur les aéroports

La Commission Européenne mène actuellement plusieurs enquêtes sur des aides d'Etat éventuelles au sens de l'article 107 du TFUE dans le secteur du transport aérien. Par décisions des 4 avril, 25 avril et 30 mai 2012, la Commission Européenne a notamment ouvert des enquêtes formelles sur certaines mesures adoptées en faveur de compagnies aériennes clientes et des gestionnaires successifs des aéroports de Carcassonne, Nîmes et Beauvais, parmi lesquels des sociétés détenues partiellement ou en totalité par Veolia Transdev. Le cas échéant, Veolia Transdev fera part, en qualité de tiers, de toutes observations utiles à l'Etat.

A ce stade, la Société n'est pas en mesure d'apprécier si les conséquences de ces procédures seraient susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Veolia Environnement

Le 27 décembre 2011 puis le 13 janvier 2012, des cabinets d'avocats américains ont initié une demande de reconnaissance d'action en nom collectif (*class action*) auprès du Tribunal Fédéral du district sud de New York, contre la Société et certains de ses dirigeants actuels et antérieurs. Les plaignants entendent représenter les porteurs d'ADR (*American Depositary Receipts*) de la Société ayant acquis des ADR entre le 27 avril 2007 et le 4 août 2011. La demande repose sur l'allégation selon laquelle certaines communications financières de l'entreprise durant la période courant du 27 avril 2007 au 4 août 2011 auraient été trompeuses, caractérisant des prétendues violations de l'article 10(b) du *US Securities Exchange Act* de 1934 et d'autres lois fédérales sur les instruments financiers.

Dans une lettre adressée au tribunal le 25 mai 2012, l'avocat des principaux plaignants a informé le Tribunal, qu'après un examen approfondi des faits et circonstances se rapportant à cette demande, ceux-ci avaient décidé de procéder à un retrait volontaire de cette action judiciaire. Le juge a, par conséquent, signé une ordonnance de retrait de cette demande.

20.5 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Les événements raisonnablement susceptibles d'influer sur les perspectives de cours sont rappelés au chapitre 12, paragraphe 12.2.	Veolia Environnement pour l'exercice en

20.6. Informations financières intermédiaires : comptes consolidés au 30 juin 2011

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE ACTIF (en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Goodwill	4	4 921,3	5 795,9
Actifs incorporels du domaine concédé	5	4 722,9	4 629,1
Autres actifs incorporels	6	1 184,3	1 280,8
Actifs corporels	7	6 890,8	8 488,3
Participations dans les entreprises associées		380,0	325,2
Titres de participation non consolidés		108,2	106,3
Actifs financiers opérationnels non courants	8	5 085,9	5 088,3
Instruments dérivés non courants - Actif	15	678,3	742,8
Autres actifs financiers non courants	9	814,2	736,5
Impôts différés actifs		1 219,5	1 263,9
Actifs non courants		26 005,4	28 457,1
Stocks et travaux en cours	10	1 115,4	1 020,8
Créances d'exploitation	10	10 645,9	11 427,6
Actifs financiers opérationnels courants	8	337,2	357,0
Autres actifs financiers courants	9	252,0	114,6
Instruments dérivés courants - Actif	15	47,3	48,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	4 550,4	5 723,9
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	21	4 757,0	3 256,5
Actifs courants		21 705,2	21 948,5
TOTAL ACTIF		47 710,6	50 405,6

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE PASSIF (en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Capital		2 610,4	2 598,2
Primes		8 466,3	9 796,2
Réserves et résultat attribuables aux propriétaires de la société mère		-4 051,3	-5 324,7
Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	12	7 025,4	7 069,7
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		2 686,8	2 765,4
Capitaux propres	12	9 712,2	9 835,1
Provisions non courantes	13	2 009,7	2 077,1
Dettes financières non courantes	14	15 364,2	16 706,7
Instruments dérivés non courants - Passif	15	218,1	215,4
Impôts différés passifs		1 536,3	1 891,1
Passifs non courants		19 128 ,3	20 890,3
Dettes d'exploitation	10	11 351,3	12 598,6
Provisions courantes	13	582,3	604,8
Dettes financières courantes	14	3 966,0	3 942,3
Instruments dérivés courants - Passif	15	83,0	81,5
Trésorerie passive	11	492,4	440,2
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	21	2 395,1	2 012,8
Passifs courants		18 870,1	19 680,2
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		47 710,6	50 405,6

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011 ⁽¹⁾
Produit des activités ordinaires	16	14 780,7	14 303,9
dont revenus des actifs financiers opérationnels		190,2	182,8
Coûts des ventes		-12 465,3	-12 329,6
Coûts commerciaux		-297,9	-273,9
Coûts généraux et administratifs		-1 489,5	-1 525,1
Autres charges et produits opérationnels		-4,9	4,6
Résultat opérationnel	17	523,1	179,9
Charges de l'endettement financier	18	-397,2	-405,3
Produits de trésorerie et des équivalents de trésorerie	18	35,5	59,3
Autres revenus et charges financiers	19	-33,5	-39,1
Impôts sur le résultat	20	-151,9	-291,9
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		10,3	5,6
Résultat net des activités poursuivies		-13,7	-491,5
Résultat net des activités non poursuivies	21	245,7	460,1
Résultat net		232,0	-31,4
Part des propriétaires de la société mère		153,1	-67,2
Part des participations ne donnant pas le contrôle	22	78,9	35,8
(on ourse)			
(en euros)			
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE PAR ACTION ⁽²⁾			
Dilué		0,30	-0,14
Non dilué		0,30	-0,14
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES PAR ACTION (2)			
Dilué		-0,18	-1,11
Non dilué		-0,18	-1,11
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PROPRIÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE DES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES PAR ACTION (2)			
Dilué		0,48	0,97
Non dilué		0,48	0,97
	ios » los co	mataa da ráquitat	

- (1) Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat :
 - des activités en cours de cession soit :
 - l'intégralité de la contribution de Veolia Transdev (du 3 mars 2011 au 30 juin 2011), hormis les activités du groupe Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM) exclues, au cours du premier semestre 2012, du processus de cession de Veolia Transdev :
 - les activités d'éclairage public urbain (société Citelum) appartenant à la Division Services à l'Energie;
 - o l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté ;
 - des activités cédées soit :
 - o l'intégralité des activités de la Division Transport (du 1 er janvier au 3 mars 2011) ;
 - o les activités en Norvège dans la Division Propreté cédées en mars 2011 ;
 - o des opérations allemandes dans la Division Services à l'Energie partiellement cédées en mai 2011 ;
 - o les activités d'assistance liées à l'habitat (société Proxiserve) appartenant conjointement à la Division Eau et à la Division Services à l'Energie cédées en décembre 2011 ;
 - o et l'activité régulée au Royaume-Uni dans la Division Eau cédée en juin 2012 ;

ont été présentées, au 30 juin 2012, rétrospectivement sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies » (Voir note 3 et 21).

Par ailleurs, les activités d'incinération de Pinellas, dans la Division Propreté aux Etats-Unis, dont le processus de cession a été interrompu au cours du second semestre 2011, ne sont plus présentées en résultat des activités non poursuivies.

(2) En application de la norme IAS 33, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pris en compte dans le calcul du résultat net par action pour 2011 est ajusté suite à la distribution de dividendes en actions intervenue en juin 2012. Le nombre ajusté s'établit à 487 millions d'actions (dilué et non dilué) au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2012, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation s'établit à 505,5 millions (dilué et non dilué).

ETAT CONSOLIDE DU RESULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012 ⁽¹⁾	Au 30 juin 2011 ⁽¹⁾
Résultat net	232,0	-31,4
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-60,9	62,4
Impôts	4,2	-15,3
Montant net d'impôts	-56,7	47,1
Autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	-56,7	47,1
Ajustements de valeur sur actifs disponibles à la vente	0,7	-1,7
Impôts	-0,2	0,2
Montant net d'impôts	0,5	-1,5
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie Impôts	-11,6 1,1	16,2 -5,8
Montant net d'impôts	-10,5	10,4
Ecarts de conversion :		
- sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	269,8	-320,1
Montant net d'impôts	269,8	-320,1
- sur le financement net des investissements à l'étranger	-37,9	104,5
- impôts	-2,4	-39,3
Montant net d'impôts	-40,3	65,2
Autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	219,5	-246,0
Total Autres éléments du résultat global	162,8	-198,9
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	394,8	-230,3
dont quote-part des propriétaires de la société mère	298,3	-248,0
dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	96,5	17,7

⁽¹⁾ Les autres éléments du résultat global attribuables aux activités non poursuivies au sens de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » représentent 104,7 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -82,3 millions d'euros au 30 juin 2011.

ETAT CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en millions d'euros)	Notes	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Résultat net		232,0	-31,4
Amortissements, provisions et pertes de valeurs opérationnels Amortissements et pertes de valeurs financiers		947,7 1,4	1 556,5 10,5
Plus ou moins values de cessions et de dilution		-275 ,5	-532,1
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		-10,3	-6,2
Dividendes reçus	19	-3,3	-3,0
Coût de l'endettement financier net	18 & 21	400,5	381,9
Impôts	20 & 21	197,3	307,3
Autres éléments		91,7	48,2
Capacité d'autofinancement		1 581,5	1 731,7
Variation du besoin en fonds de roulement Impôts versés	10	-609,4 -152,1	-657,6 -210,1
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		820,0	864,0
Dont flux nets de trésorerie générés par l'activité des activités non poursuivies	21	62,9	-11,3
Investissements industriels		-1 003,3	-914,7
Cessions d'actifs industriels		65,7	80,3
Investissements financiers		-79,1	-44,7
Cessions d'actifs financiers		655,6	956,6
Actifs financiers opérationnels		333,0	333,3
Nouveaux actifs financiers opérationnels		-146,4	-170,1
Remboursements d'actifs financiers opérationnels		199,6	219,3
Dividendes reçus (incluant les dividendes reçus des entreprises associées)	19	9,5	8,6
Créances financières non courantes décaissées	19	-68,2	-70,0
Créances financières non courantes decaissees Créances financières non courantes remboursées			
		21,1	10,8
Variation des créances financières courantes		-50,8	-13,2
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-396,3	62,9
Dont flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités non poursuivies	21	509,9	692,2
Variation des dettes financières courantes	14	-533,4	-129,9
Nouveaux emprunts et autres dettes non courantes Remboursements d'emprunts et autres dettes non courantes	14 14	1 295,2 -1 233,7	618,9 -29,1
Augmentation de capital	14	0,2	38,8
Réduction de capital		0,2	33,3
Transactions entre actionnaires : acquisitions et cessions partielles		-97,6	-1,4
Mouvements sur actions propres			2,2
Dividendes versés		-505,3	-388,6
Intérêts financiers versés Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		-532,2 -1 606,8	-469,7 -358,8
Dont flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des			-336,6
activités non poursuivies	21	460,7	94,8
Trésorerie d'ouverture		5 283,7	5 019,8
Effets de change et divers		-42,6	-14,6
Trésorerie de clôture		4 058,0	5 573,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie Trésorerie passive	11 11	4 550,4 492,4	6 037,2 463,9
Trésorerie de clôture		4 058,0	5 573,3

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émissio n	Titres d'auto- contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversio n	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2010	499 126 367	2 495,6	9 514,9	-444,7	-3 679,5	23,8	-34,2	7 875,9	2 928,5	10 804,4
Augmentation du capital de la société mère	20 462 396	102,3	280,4					382,7		382,7
Distribution de dividendes de la société mère					-586,8			-586,8		-586,8
Elimination des titres d'autocontrôle				2,2				2,2		2,2
Paiement fondé sur des actions	64 197	0,3	0,9		1,5			2,7		2,7
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales								-	1,3	1,3
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales								-	-185,7	-185,7
Transactions entre actionnaires					-15,0			-15,0	74,7	59,7
Total des transactions entre actionnaires	20 526 593	102,6	281,3	2,2	-600,3	-	-	-214,2	-109,7	-323,9
Autres éléments du résultat global					44,0	-235,5	10,7	-180,8	-18,1	-198,9
Résultat de l'exercice					-67,2			-67,2	35,8	-31,4
Résultat global total de la période					-23,2	-235,5	10,7	-248,0	17,7	-230,3
Autres variations					3,0			3,0	9,2	12,2
Montant au 30 juin 2011	519 652 960	2 598,2	9 796,2	-442,5	-4 300,0	-211,7	-23,5	7 416,7	2 845,7	10 262,4

(en millions d'euros)	Nombres de titres en circulation	Capital	Prime d'émissio n	Titres d'auto- contrôle	Réserves de consolidation et résultat	Réserves de conversio n	Réserves de juste valeur	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux Propres
Montant au 31 décembre 2011	519 652 960	2 598,2	9 796,2	-442,5	-4 850,4	34,9	-66,7	7 069,7	2 765,4	9 835,1
Augmentation du capital de la société mère	2 433 889	12,2	11,7					23,9		23,9
Distribution de dividendes de la société mère			-1341,6		987,8			-353,8		-353,8
Elimination des titres d'autocontrôle										
Paiement fondé sur des actions					-1,3			-1,3		-1,3
Part des tiers dans les augmentations de capital des filiales									0,2	0,2
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales									-175,4	-175,4
Transactions entre actionnaires					-13,6			-13,6	3,9	-9,7
Total des transactions entre actionnaires	2 433 889	12,2	-1 329,9		972,9			-344,8	-171,3	-516,1
Autres éléments du résultat global					-53,1	209,9	-11,6	145,2	17,6	162,8
Résultat de l'exercice					153,1			153,1	78,9	232,0
Résultat global total de la période					100,0	209,9	-11,6	298,3	96,5	394,8
Autres variations					2,1			2,1	-3,8	-1,7
Montant au 30 juin 2012	522 086 849	2 610,4	8 466,3	-442,5	-3 775,4	244,8	-78,3	7 025,4	2 686,8	9 712,2

Le montant du dividende distribué par action ressort à 0,70 euro en 2012 et 1,21 euro en 2011. En 2012 et 2011, le dividende a été payé pour partie en actions.

Les montants totaux de dividendes versés s'élèvent respectivement, au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011, à 505 millions d'euros et 389 millions d'euros dans le tableau des flux de trésorerie et intègrent :

(en millions d'euros)	30 juin 2012	30 juin 2011
Distribution de dividendes de la société mère	-354	-587
Part des tiers dans les distributions de dividendes des filiales	-175	-186
Paiement du dividende pour partie en action (1)	+24	+384
Montant total des dividendes versés	-505	-389

⁽¹⁾ Les lignes « Augmentation de capital » et « Dividendes versés » au tableau de flux de trésorerie sont présentées nettes du montant des dividendes versés en actions ce versement ne donnant pas lieu à un flux financier.

1. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe au 30 juin 2012 ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration qui s'est tenu le 1^{er} aout 2012.

Référentiel

Base de préparation de l'information financière

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le règlement n°297/2008 du 11 mars 2008, les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Veolia Environnement (« le Groupe ») au 30 juin 2012 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information financière requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers annuels du Groupe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles que publiées par l'IASB et l'IFRIC au 30 juin 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes et interprétations sont disponibles sur le site Internet de l'Union européenne à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces comptes semestriels sont établis suivant les mêmes principes que ceux utilisés pour la préparation des états financiers consolidés au titre de l'exercice 2011, sous réserve des éléments présentés ci-dessous et des spécificités requises par la norme IAS 34.

Nouvelles normes et interprétations

Les méthodes et règles comptables sont décrites de façon détaillée dans la note 1 des Etats financiers consolidés au 31 décembre 2011.

Textes d'application obligatoire pour la première fois par le Groupe à compter du 1 janvier 2012

- Amendement à la norme IFRS 7 « Informations à fournir Transferts d'actifs financiers» : le Groupe n'a pas constaté d'impact significatif sur les comptes consolidés intermédiaires résumés lors de la mise en œuvre de cet amendement ;
- Amendements à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » : recouvrement des actifs sous-jacents : ces amendements ne sont pas encore adoptés par l'Union européenne mais n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe.

Textes d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2012 et non appliqués par anticipation

Les textes d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2012 (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union européenne), sont présentés ci-après :

- Amendements à la norme IAS 19 visant principalement à éliminer la possibilité de différer la comptabilisation de tout ou partie des écarts actuariels (méthode du corridor);
- Amendements à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » : Compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendements à la norme IAS 32 visant à préciser les principes relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers;
- IFRS 9, « Instruments financiers » : classification et évaluation des actifs et passifs financiers et amendement à la norme IFRS 9 Instruments financiers, visant à reporter la date d'application obligatoire de la norme aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2015 ;
- Amendement à la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir dans le cadre de la transition vers la norme IFRS 9 :
- IFRS 10, « Etats financiers consolidés » ;
- IFRS 11, « Partenariats »;
- IFRS 12, « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » ;
- IFRS 13, « Evaluation de la juste valeur » ;

- Amendement à la norme IAS 28. « Participation dans des entreprises associées et dans des co-entreprises » :
- Amendements résultant du processus d'améliorations annuelles des normes IFRS 2009-2011.

Sous réserve de leur adoption définitive par l'Union européenne, ces normes et amendements de normes sont d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2013 ou ultérieurement. Le Groupe est actuellement en cours d'appréciation des éventuels effets induits par la première application de ces textes.

Les normes sur la consolidation citées ci-dessus (IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12), publiées en mai 2011, prévoient une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Le 1^{er} juin 2012, le Comité de réglementation comptable européen (ARC) a émis un avis favorable pour l'adoption de ces normes en Europe, avec une application rétrospective obligatoire au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2014, une application anticipée de ces normes étant toutefois autorisée.

Sous réserve de l'adoption définitive de ces normes par l'Union européenne, le Groupe prévoit de les appliquer à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cependant, s'agissant de normes susceptibles d'entraîner des changements significatifs dans les comptes du Groupe, les travaux d'analyse et de mise en œuvre ont démarré dès l'exercice 2011.

Concernant plus spécifiquement la norme IFRS 11 « Partenariats », il est prévu que les co-entreprises soient comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et que l'option de les consolider selon la méthode de l'intégration proportionnelle, telle que prévue jusqu'à présent par la norme IAS 31 « Co-entreprises », soit supprimée. Le Groupe consolide actuellement selon la méthode de l'intégration proportionnelle un certain nombre de sociétés significatives et est en cours de finalisation de l'incidence précise de l'application de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés. Les principaux agrégats relatifs aux co-entreprises du Groupe sont présentés dans la note 23 relative aux Informations sur les sociétés consolidées par intégration proportionnelle.

S'agissant de la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés », les travaux de mise en œuvre ont également démarré dès l'exercice 2011. Ces travaux ont consisté à élaborer un cadre d'analyse du contrôle tel que défini par la nouvelle norme ainsi qu'une méthodologie d'analyse des cas faisant intervenir différents partenaires dans un environnement contractuel dense. Les travaux de revue sont en cours sur la base des périmètres identifiés au sein des différents métiers du Groupe.

Saisonnalité de l'activité du Groupe

L'impact des conditions climatiques combiné à la saisonnalité des activités peut affecter les résultats du Groupe. En effet, certaines activités du Groupe sont soumises à des variations saisonnières. Dans la Division Services à l'Energie, Dalkia réalise l'essentiel de ses résultats opérationnels aux premier et quatrième trimestres correspondant aux périodes de chauffe en Europe. Dans le domaine de l'Eau, la consommation d'eau à usage domestique et l'assainissement induit sont plus importants entre mai et septembre dans l'hémisphère Nord, où Veolia Eau exerce la majeure partie de son activité. Le groupe SNCM enfin, réalise une grande partie de son activité pendant la saison d'été.

Conversion des états financiers des sociétés à l'étranger

Les cours de change des monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisées pour établir les états financiers consolidés sont principalement les suivants :

Cours de change de clôture (une devise étrangère = xx euro)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011	Au 31 décembre 2011
Dollar américain	0,7943	0,6919	0,7729
Livre sterling	1,2395	1,1080	1,1972
Couronne tchèque	0,0390	0,0411	0,0388

Cours de change moyen (une devise étrangère = xx euro)	cours moyen 1 ^{er} semestre 2012	cours moyen 1 ^{er} semestre 2011	cours moyen année 2011
Dollar américain	0,7711	0,7127	0,7185
Livre sterling	1,2158	1,1520	1,1523
Couronne tchèque	0,0397	0,0411	0,0407

Information par secteur opérationnel

L'information présentée pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décisionnaire Opérationnel du Groupe (président-directeur général) aux fins de prise de décisions. Cette information est issue de l'organisation interne des activités du Groupe et correspond aux différentes divisions du Groupe.

Le Principal Décisionnaire Opérationnel du Groupe reçoit une information globale par Division lui permettant de mesurer les performances de chacun d'entre elles.

Les objectifs budgétaires fixés à chaque responsable de Division comprennent des objectifs en termes de génération de trésorerie, résultat opérationnel, investissements et autres ratios clés. Ces objectifs sont fixés globalement pour chaque Division.

La rémunération variable des membres du comité exécutif est basée sur les performances du Groupe et de chaque Division (incluant notamment la capacité d'autofinancement opérationnelle).

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les Etats financiers consolidés.

Consécutivement à l'annonce en fin d'année 2011 du désengagement du Groupe de l'activité Transport et à l'évolution du comité exécutif du Groupe, une modification de la structure de l'organisation interne du Groupe a eu lieu, avec pour conséquence une évolution de la composition des secteurs opérationnels à présenter.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des secteurs opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les secteurs présentés sont désormais les suivants :

- Eau,
- Propreté,
- Services à l'Energie,
- Autres secteurs.

Les activités regroupées au sein des « Autres secteurs » sont notamment celles de la SNCM, de ProActiva MedioAmbiente (Eau et Propreté), d'Eolfi (Energies renouvelables) et des différentes holdings du Groupe.

Les informations sectorielles des périodes antérieures ont été retraitées de cette évolution.

2. RECOURS À DES APPRÉCIATIONS DU MANAGEMENT DANS L'APPLICATION DES NORMES COMPTABLES GROUPE

Veolia Environnement peut être amené à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges ainsi que les informations relatives aux éléments d'actif et de passif latents. Les résultats réels futurs sont susceptibles de diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Compte tenu de la dégradation des conditions de financement de l'économie italienne, le Groupe a décidé de renforcer les règles de provisionnement des créances d'exploitation.

Les tests de dépréciation sont réalisés sur les unités génératrices de trésorerie identifiées comme à risque au 31 décembre 2011 ou sur celles présentant un indice de perte de valeur sur la période. La direction du Groupe a procédé aux tests sur la base des meilleures anticipations des flux de trésorerie futurs actualisés de l'activité des unités concernées. La note 17 présente les pertes de valeur comptabilisées dans les comptes au 30 juin 2012.

La note 20 est relative à la charge fiscale du Groupe. Cette charge d'impôt de la période est calculée en appliquant le taux effectif annuel d'impôt estimé au résultat avant impôt de la période, ajusté des éventuels éléments ponctuels.

L'ensemble de ces estimations repose sur un processus organisé de collecte d'informations prévisionnelles sur les flux futurs avec validation par les responsables opérationnels, ainsi que sur des anticipations de données de marchés fondées sur des indicateurs externes et utilisées selon des méthodologies constantes et formalisées.

Lors de la clôture de juin 2012, les taux ont fait l'objet d'un examen au vu des conditions actuelles et les modalités suivantes ont été retenues :

- Application d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs »: conformément aux pratiques du Groupe, les taux d'actualisation utilisés correspondent au Coût Moyen Pondéré du Capital calculé annuellement en fin de premier semestre. Une prime de risque spécifique est intégrée dans le calcul du coût moyen pondéré du capital des entités situées dans les pays suivants : Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Slovaquie et Slovénie.
- Application d'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels »: les taux retenus sont composés de taux sans risque et de prime de risque spécifique aux actifs et passifs sous-jacents.
- Application d'IAS 19 « Avantages au personnel »: Les engagements sont mesurés en utilisant une fourchette d'indices du marché et en particulier l'iboxx.

3. EVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS ET PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS

3.1 Contexte général

Le premier semestre 2012 a été marqué :

- par une détérioration du contexte économique à partir d'avril 2012, avec l'atonie de certains secteurs industriels, qui pèse sur l'activité de Veolia Propreté notamment en France, au Royaume-Uni et en Allemagne,
- une situation économique et financière qui demeure difficile en Europe du Sud, et notamment des tensions sur le marché de refinancement des créances en Italie compte tenu de la prudence des investisseurs sur le marché des portefeuilles d'obligations sécurisées avec des créances de collectivités italiennes. Dans ce contexte, le Groupe a constaté, en résultat opérationnel, des pertes de valeurs et des charges à payer pour un montant total de 88,7 millions d'euros en Italie dans la Division Services à l'Energie (voir note 17),
- de fortes variations des parités monétaires contre euro.

Face à ces difficultés, le Groupe a accéléré la mise en œuvre de sa stratégie dans le cadre d'un vaste programme de transformation.

3.2 Accélération de la mise en place du plan stratégique de Veolia Environnement

Evolution de la gouvernance

Trois nouveaux administrateurs ont rejoint le Conseil d'Administration de Veolia Environnement : Madame Nathalie Rachou, Madame Maryse Aulagnon, Monsieur Jacques Aschenbroich.

La composition du comité exécutif a été resserrée autour d'Antoine Frérot et comprend (au 30 juin 2012) :

- Sylvain Boucher, Secrétaire du comité exécutif ;
- Jérôme Gallot, Directeur Général de la société Veolia Transdev ;
- Jean-Michel Herrewyn, Directeur Général Adjoint en charge de la Division Eau;
- Franck Lacroix, Directeur Général Adjoint en charge de la Division des Services à l'Energie ;
- Jean-Marie Lambert, Directeur Général Adjoint en charge des Ressources Humaines du Groupe ;
- Jérôme le Conte, Directeur Général Adjoint en charge de la Division Propreté ;
- Pierre-François Riolacci, Directeur Général Adjoint en charge des finances.

Politique de recentrage des activités

La mise en œuvre du plan stratégique du Groupe présentée le 6 décembre 2011 a impliqué les principales opérations de recentrage suivantes :

Cessions

Le 28 juin 2012, le Groupe a annoncé la signature d'un contrat entre Veolia Water UK, filiale à 100% de Veolia Environnement, et Rift Acquisitions Limited, pour la vente de son activité Eau régulée au Royaume-Uni. Le montant de la cession est assis sur une valeur d'entreprise de 1,2 milliard de Livres Sterling (soit 1,5 milliard d'euros). L'opération conduit à un désendettement net du groupe d'environ 1 517 millions d'euros. Au terme de cette transaction, Veolia Environnement conserve, outre l'ensemble de ses activités non régulées, un intérêt de 10% dans l'activité d'eau régulée en Grande-Bretagne pour une durée d'au moins 5 ans. Cette opération a dégagé une plus value de 233,8 millions d'euros au titre des activités abandonnées (voir note 21).

Le Groupe poursuit ainsi son programme de cessions annoncé en novembre 2011, qui se matérialise également par le classement en activités non poursuivies, depuis le 31 mars 2012, de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté. La cession de cette activité a été signée le 19 juillet 2012 (voir note 29 « évènements post clôture »).

Désengagement de l'activité Transport

Le Groupe poursuit la préparation de son désengagement de Veolia Transdev en concertation étroite avec son coassocié, la Caisse des Dépôts et Consignation : ajustement de la stratégie industrielle, objectif de structuration de bilan et stratégie de refinancement.

Ainsi, dans le cadre des négociations exclusives menées avec un investisseur pour le désengagement de l'activité Transport et de refinancement de Veolia Transdev, Veolia Environnement et la Caisse des Dépôts et Consignations ont signé un accord préliminaire en vue de transférer à Veolia Environnement la participation de 66% que Veolia Transdev détient dans la SNCM et ses filiales, ainsi que les droits et obligations attachés à cette participation.

Cet accord, signé le 30 mars 2012, définit les principaux termes et conditions de l'opération envisagée et notamment le rachat des titres de la SNCM pour un montant de 1 euro.

Par ailleurs, le Groupe a accordé une période d'exclusivité de 2 mois à compter du 27 février 2012 au fonds CUBE. Après une phase de « due diligence » poussée, CUBE a fait une offre engageante finale le 8 juin 2012, avec une valeur des fonds propres de 350 millions d'euros, sur un périmètre excluant la SNCM. Les discussions se sont poursuivies jusqu'à mi juillet.

Par ailleurs, des contacts sont en cours avec un autre acquéreur depuis la fin de la période d'exclusivité de CUBE, sur un périmètre excluant la SNCM.

Enfin, des discussions sont en cours avec la Caisse des Dépôts et Consignations quant à l'opportunité pour une prise de participation complémentaire dont les modalités restent à définir.

Conséquences sur la présentation des états financiers

La mise en œuvre du plan stratégique du Groupe et notamment du recentrage du portefeuille d'activités et de métiers a des conséquences significatives sur la présentation des états financiers puisque conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » :

- les actifs et passifs destinés à être cédés qui ne représentent pas un secteur d'activité ou géographique majeur distinct, sont classés à l'actif en « Actifs classés comme détenus en vue de la vente », et au passif en « Passifs classés comme détenus en vue de la vente »;
- les secteurs d'activité ou géographiques majeurs dont le plan de cession est arrêté sont définis comme des activités non poursuivies : leurs actifs, passifs et produits et charges sont regroupés respectivement sur une seule ligne à l'actif, « Actifs classés comme détenus en vue de la vente », au passif « Passifs classés comme détenus en vue de la vente » et de manière retrospective au compte de résultat consolidé « Résultat net des activités non poursuivies ». Les incidences sur la présentation des comptes de ces opérations sont détaillées en note 21 « Actifs détenus en vue de la vente, activités non poursuivies ou cédées». Elles ne sont pas significatives sur la présentation de l'endettement financier net au 30 juin 2012 et sur les périodes présentées en comparatif.

En particulier, les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2012 traduisent l'avancée du processus de désengagement du Groupe de l'activité Transport en :

- maintenant les activités de Veolia Transdev hors SNCM classées au sein des activités non poursuivies par le Groupe, selon les modalités rappelées en note 21;
- ajustant la valeur des actifs et passifs de Veolia Transdev hors SNCM sur la base des dernières offres reçues, entraînant une dépréciation complémentaire de 83 millions d'euros;
- et en reclassant les activités du sous-groupe SNCM au sein des activités poursuivies par le Groupe selon les modalités décrites en note 21, ce sous-groupe ayant été exclu du processus de cession de Veolia Transdev au cours du semestre.

Avancement des arrêts d'activité et restructurations

Italie

Propreté

Le 10 février 2012, la société Termo Energia Calabria (« TEC »), filiale de Veolia Propreté via Veolia Servizi Ambientali Tecnitalia S.p.a (« VSAT »), spécialisée dans l'incinération de déchets en Calabre, a déposé auprès du tribunal civil de la Spezia une demande de liquidation amiable avec ses créanciers « Concordato Preventivo », qui a été admise le 23 février 2012.

Cette procédure consiste en une proposition de paiement intégral des créanciers privilégiés et une proposition de paiement partiel pour tous les autres créanciers (pour solde de tout compte).

Parallèlement à l'admission du Concordato Preventivo de TEC, certains créanciers de la société Termo Energia Versilia S.p.a. (« TEV »), et de VSAT ont diligenté des procédures judiciaires de recouvrement de leurs créances.

En conséquence, une demande de Concordato Preventivo di Grupo (« CPG ») du groupe VSAT, auquel appartiennent TEC et TEV, a été déposée auprès du tribunal civil de la Spezia par une société transparente constituée à cet effet. Cette société est constituée par apport de la totalité des actifs et passifs des filiales de Veolia Propreté en Italie à l'exception des incinérateurs de Technoborgo et d'Energonut. A compter de l'approbation du CPG, la procédure de Concordato Preventivo de TEC a été jointe au CPG (voir note 26).

Services à l'Energie

Le plan de restauration des activités du Groupe en Italie entamé en 2011 se poursuit. Il se manifeste en 2012 notamment par le rachat des minoritaires dans l'activité «Telecom» et le départ d'une soixantaine de personnes sur cette seule entité. Par ailleurs, le plan de départ global entamé en 2011 est toujours ouvert, avec un focus, au Siège, sur la restructuration et l'optimisation des activités administratives, financières, ainsi que sur les Directions fonctionnelles Achat et Informatique, en région, sur les synergies suite aux fusions de Siram Si et Retagliatta dans Siram Spa.

Compte tenu des conditions de fonctionnement et de financement actuelles des collectivités publiques en Italie, ce plan de restructuration comporte des risques de réalisation significatifs. C'est pourquoi le Groupe poursuit par ailleurs la revue stratégique des Services à l'Energie en Italie en fonction de l'avancement effectif du plan de restructuration et de l'évolution des conditions de financement de l'économie italienne.

La société italienne de Services à l'Energie, Siram, a fait l'objet, le 3 avril 2012, d'une perquisition dans le cadre d'une enquête judiciaire impliquant notamment un organisme de recherche, Polytechnic Laboratory of Research SCaRL, auquel Siram avait confié des services de recherche ayant donné lieu à l'attribution de crédits d'impôt recherche.

Autres mouvements de périmètre :

En janvier 2012, le Groupe a racheté 6,9% de Veolia Voda, en République Tchèque, à la BERD pour un montant de 79 millions d'euros.

3.3 Autres évènements significatifs

Remboursement anticipé des placements privés américains

Le 9 janvier 2012, Veolia Environnement SA a envoyé une notification de remboursement anticipé à l'ensemble des porteurs du placement privé américain effectué en janvier 2003. Le remboursement anticipé a effectivement eu lieu le 9 février 2012 pour un montant de 350,2 millions d'euros équivalents.

Echange d'Obligations

Veolia Environnement a procédé du 19 au 27 mars 2012 au refinancement par anticipation d'une partie des obligations de maturités 2013, 2014, 2017 et 2018 pour un montant de 750 millions d'euros en émettant une nouvelle souche de maturité 2027 pour le même montant. Cette opération a permis au Groupe d'allonger la maturité de sa dette et de lisser son échéancier, sans impact significatif sur le coût de financement (voir note 14).

Emission obligataire en Chine

Dans le cadre de son programme EMTN, Veolia Environnement a procédé le 26 juin 2012 à l'émission d'une nouvelle souche obligataire pour un montant de 500 millions de yuan renminbi chinois (soit 63,3 millions d'euros à la date de règlement) de maturité juin 2017 pour financer les besoins de ses filiales en Chine.

Paiement du dividende

Conformément à la décision prise en Assemblée Générale du 16 mai 2012, le Groupe a proposé à ses actionnaires un versement de dividende en action ou en numéraire. L'option de paiement en actions du dividende a été retenue pour 7% des coupons à verser, entraînant la création de 2 433 889 titres représentant environ 0,468% du capital et 0,482 % des droits de vote. Ainsi, le paiement du dividende ayant fait l'objet de l'option de paiement en numéraire représente un montant total de 330 millions d'euros. Il a été versé le 18 juin 2012.

Action en nom collectif auprès du tribunal fédéral du district de New York

La demande d'action collective (« class action ») à l'encontre de la société et de certains de ses dirigeants actuels et anciens, effectuée auprès du tribunal du Southern District de New-York aux Etats-Unis, le 27 décembre 2011 puis le 13 janvier 2012 a été retirée fin mai 2012.

Dans une lettre adressée au tribunal le 25 mai 2012, l'avocat des principaux demandeurs a informé ce tribunal, qu'après un examen approfondi des faits et circonstances se rapportant à cette demande, ceux-ci ont décidé de procéder à un retrait volontaire de cette action judiciaire. Le juge a, par conséquent, signé une ordonnance de retrait de cette demande. Le retrait de cette demande judiciaire couvre l'ensemble des demandes déposées.

4. GOODWILL

Les Goodwill se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Montant brut	5 904,0	6 677,4
Pertes de valeur cumulées	-982,7	-881,5
MONTANT NET	4 921,3	5 795,9

L'évolution au cours du premier semestre 2012 de la valeur nette comptable des Goodwill, par Division, est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Eau	2 146,8	2 368,3
Propreté	2 023,4	2 653,2
Services à l'Energie	740,3	743,8
Autres	10,8	30,6
GOODWILL	4 921,3	5 795,9

La finalisation de l'exercice d'allocation du prix d'acquisition de SPEC, principale acquisition 2011, n'a pas donné lieu à des modifications significatives.

La variation des Goodwill de -874,6 millions d'euros s'explique principalement par :

- le reclassement en actifs destinés à la vente de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté pour -677,5 millions d'euros;
- la cession de l'activité régulée au Royaume-Uni dans la Division Eau pour -192,9 millions d'euros;
- les effets de change pour 83,8 millions d'euros, principalement liés à l'appréciation de la livre sterling et du dollar américain face à l'euro pour respectivement 35,7 millions d'euros et 22,1 millions d'euros.

Tests de pertes de valeur au 30 juin 2012

Les Goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée font l'objet de tests de perte de valeur annuels conformément au calendrier du Groupe.

Néanmoins, dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2012, ont été testées :

- a) les unités génératrices de trésorerie identifiées à risque lors de l'arrêté des comptes annuels 2011 dans le cadre des tests de sensibilité, d'une part,
- b) les unités génératrices de trésorerie pour lesquelles il existe un indice de perte de valeur intervenu au cours du premier semestre 2012, d'autre part.

Aucun changement n'est intervenu dans la méthodologie de calcul de la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie.

Les tests effectués tiennent compte des dernières révisions des données prévisionnelles et des taux d'actualisation retenus au 30 juin 2012, y compris l'impact de la dégradation des conditions de financement de certains pays européens.

Les taux d'actualisation des principales zones sont les suivants :

France	6,8%	Royaume-Uni	6,0%
États-Unis	5,8%	Chine	7,7%
Allemagne	6,8%	Italie	8,4%

Ces tests ont conduit à comptabiliser des dépréciations à hauteur de -107,8 millions d'euros au 30 juin 2012, principalement :

- dans la division Eau pour 55,8 millions d'euros, sur l'activité eau non régulée au Royaume-Uni,
- dans les Autres Secteurs, sur l'activité Energies renouvelables pour 23,2 millions d'euros.

Au 30 juin 2012, les pertes de valeur cumulées pour -982,7 millions d'euros concernent essentiellement les Goodwill de :

- la Division Services à l'Energie en Italie (-193,8 millions d'euros), aux Etats-Unis (-169,2 millions d'euros);
- la Division Propreté en Allemagne (-343 millions d'euros) et en Italie (-78,3 millions d'euros);
- la Division Eau au Royaume-Uni (-56,9 millions d'euros), au Maroc (-37,8 millions d'euros);
- Les Autres Secteurs, sur l'activité Energies renouvelables (-23,2 millions d'euros).

5. ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ

Les actifs incorporels du domaine concédé se détaillent par secteur opérationnel comme suit :

		Au 30 juin 2012			
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	décembre 2011	
Eau	5 072,1	-1 447,7	3 624,4	3 567,7	
Propreté	756,2	-340,1	416,1	398,4	
Services à l'Energie	1 048,8	-438,7	610,1	593,8	
Autres	102,5	-30,2	72,3	69,2	
ACTIFS INCORPORELS DU DOMAINE CONCÉDÉ	6 979,6	-2 256,7	4 722,9	4 629,1	

L'évolution de la valeur nette comptable des actifs incorporels du domaine concédé pour 93,8 millions d'euros s'explique principalement :

- par des investissements pour 258,0 millions d'euros (dont 135,7 millions d'euros dans l'Eau),
- compensés par des dotations aux amortissements pour -163,4 millions d'euros ;
- par l'effet de change pour 50,2 millions d'euros (principalement lié à l'appréciation du yuan renminbi chinois face à l'euro).

6. AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les autres actifs incorporels se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE INDÉTERMINÉE NETS	15,2	14,7
Actifs incorporels à durée de vie définie bruts	3 333,0	3 426,9
Amortissements et pertes de valeur	-2 163,9	-2 160,8
ACTIFS INCORPORELS À DURÉE DE VIE DÉFINIE NETS	1 169,1	1 266,1
ACTIFS INCORPORELS NETS	1 184,3	1 280,8

L'évolution de la valeur nette des autres actifs incorporels pour -96,5 millions d'euros s'explique principalement par des investissements pour 53,8 millions d'euros, par des dotations aux amortissements pour -94,8 millions d'euros, par le reclassement en actifs destinés à la vente de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté (-13,9 millions d'euros).

7. ACTIFS CORPORELS

L'évolution de la valeur nette des actifs corporels au cours du premier semestre 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Actifs corporels bruts	16 291,8	18 673,2
Amortissements et pertes de valeurs	-9 401,0	-10 184,9
ACTIFS CORPORELS NETS	6 890,8	8 488,3

La variation des actifs corporels de -1 597,5 millions d'euros comprend notamment les éléments suivants :

- la cession de l'activité régulée au Royaume-Uni dans la Division Eau (-1 250,9 millions d'euros);
- le reclassement en actifs destinés à la vente de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté (- 618,6 millions d'euros);
- le reclassement depuis le poste « Actifs classés comme détenus en vue de la vente » des actifs du Groupe SNCM, cette activité ayant été exclue du processus de cession de Veolia Transdev au cours du semestre (168,3 millions d'euros);
- des investissements pour 532,7 millions d'euros (dont 110,9 millions d'euros dans l'Eau, 232,2 millions d'euros dans la Propreté, et 166,4 millions d'euros dans les Services à l'Energie);
- des cessions pour -36,6 millions d'euros ;
- des effets de change positifs pour 183,0 millions d'euros (dont 59,5 millions d'euros dans l'Eau, 57,3 millions d'euros dans la Propreté et 67,7 millions d'euros dans les Services à l'Energie);
- et des dotations aux amortissements pour -497,5 millions d'euros et des pertes de valeur nettes pour -29,9 millions d'euros (voir note 17).

Les actifs corporels se détaillent par Division comme suit :

		Au 30 juin 2012				
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	31 décembre 2011		
Eau	2 850,7	-1 771,5	1 079,2	2 264,9		
Propreté	8 106,6	-5 164,2	2 942,4	3 596,0		
Services à l'Energie	4 502,0	-1 900,3	2 601,7	2 436,3		
Autres	832,5	-565,0	267,5	191,1		
Actifs corporels	16 291,8	-9 401,0	6 890,8	8 488,3		

Les actifs corporels se détaillent par nature d'actif comme suit :

		Valeur nette au 31		
(en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	décembre 2011
Terrains	1 075,1	-481,3	593,8	916,3
Constructions	2 757,8	-1 406,9	1 350,9	1 567,0
Installations techniques, matériel et outillage	7 835,7	-4 514,1	3 321,6	4 262,1
Matériel roulant et autre matériel de transport	2 246,6	-1 661,9	584,7	625,0
Autres immobilisations corporelles	1 689,7	-1 327,0	362,7	498,9
Immobilisations corporelles en cours	686,9	-9,8	677,1	619,0
ACTIFS CORPORELS	16 291,8	-9 401,0	6 890,8	8 488,3

La variation du poste « Terrains » est due à hauteur de -341,9 millions d'euros au reclassement en actifs destinés à la vente de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté.

La variation du poste « Installations techniques, matériel et outillage » est due à hauteur de -911,3 millions d'euros à la cession de l'activité Eau régulée au Royaume-Uni.

8. ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS

Les actifs financiers opérationnels regroupent les actifs financiers résultant de l'application de l'IFRIC 12 sur le traitement comptable des concessions et ceux résultant de l'application de l'IFRIC 4.

L'évolution de la valeur nette des actifs financiers opérationnels non courants et courants au cours du premier semestre 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Montant brut	5 134,3	5 136,5
Pertes de valeur	-48,4	-48,2
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS	5 085,9	5 088,3
Montant brut	345,7	357,0
Pertes de valeur	-8,5	-
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS COURANTS	337,2	357,0
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS NON COURANTS ET COURANTS	5 423,1	5 445,3

La variation des actifs financiers opérationnels au premier semestre 2012 de -22,2 millions d'euros provient essentiellement :

- des nouveaux actifs financiers opérationnels pour 140,7 millions d'euros correspondant essentiellement à l'augmentation des créances financières sur les contrats en cours (en particulier dans la Division Eau pour 85,1 millions d'euros);
- du remboursement des actifs financiers opérationnels pour 191,6 millions d'euros (notamment dans la Division Services à l'Energie pour -57,6 millions d'euros et dans la Division Eau pour -116,2 millions d'euros);
- de l'impact du change pour 44,7 millions d'euros principalement lié à l'évolution de la livre sterling et du won coréen.

La ventilation par Division des actifs financiers opérationnels non courants et courants est la suivante :

	Non courants		Courants		Total	
(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Eau	3 864,3	3 873,9	208,2	215,6	4 072,5	4 089,5
Propreté	713,2	697,4	53,9	51,2	767,1	748,6
Services à l'Energie	405,7	416,0	71,6	86,8	477,3	502,8
Autres	102,7	101,0	3,5	3,4	106,2	104,4
ACTIFS FINANCIERS OPÉRATIONNELS	5 085,9	5 088,3	337,2	357,0	5 423,1	5 445,3

9. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET COURANTS

L'évolution de la valeur des autres actifs financiers non courants et courants au cours du premier semestre 2012 est la suivante :

ACTIFS FINANCIERS EN PRÊTS ET (EN ÉMINORES d'euros)	765,9	urants 694,2 Au 31	224,6	ants Au 31	990,5	otal 797,0 Au 31
AUTRES ACTIFS FINANCIERS	48,3	201 42,3	27,4	201 11,8	75,7	201 54,1
- Montant brut		764,6		134,8		899,4
POTALOBUTEES ACTIFS FINANCIERS	814,2	736,5	252,0	134,6	1 066,2	-852,4

Au 30 juin 2012, les principaux actifs financiers non courants en prêts et créances correspondent essentiellement à la part hors groupe de prêts accordés à des sociétés consolidées en intégration proportionnelle pour 462,3 millions d'euros (principalement Dalkia International et ses filiales).

10. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

L'évolution du besoin en fonds de roulement ("BFR") net au cours du premier semestre 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Stocks et travaux en cours nets	1 115,4	1 020,8
Créances d'exploitation nettes	10 645,9	11 427,6
Dettes d'exploitation nettes	11 351,5	12 598,6
BFR NET	409,8	-150,2

Le BFR net intègre le BFR "opérationnel" (stocks, créances clients, dettes fournisseurs et autres dettes et créances d'exploitation), le BFR "fiscal" (créances et dettes d'impôt courant) et le BFR "investissement" (créances et dettes sur acquisitions d'immobilisations). Dans l'évolution du BFR net de 560 millions d'euros, présentée ci dessus, la part de la variation du BFR "opérationnel" présentée sur la ligne « Variation de besoin en fonds de roulement » du tableau de flux de trésorerie est de 609,4 millions d'euros, celle du BFR "fiscal" inclus dans la ligne « Impôts versés » du tableau de flux de trésorerie est de -25,7 millions d'euros et celle du BFR "investissement" inclus dans la ligne « Investissements » du tableau de flux de trésorerie est de 106,3 millions d'euros.

L'évolution défavorable du BFR net résulte notamment :

- d'une part de l'incidence de la saisonnalité de l'activité du Groupe (le BFR net au 30 juin 2011 s'élevait à 505,7 millions d'euros),
- de la pression sur les délais de règlements lors des renouvellements de contrats, dans l'activité Eau Exploitation,
- de la fin des grands contrats de « Design and Build », dans l'activité Eau Technologies et Réseaux,

Compte tenu du contexte de l'activité Services à l'Energie, en Italie, le Groupe a constaté des pertes de valeurs sur les créances clients et des charges à payer pour 88,7 millions d'euros.

Titrisation en France

Le montant de créances titrisées s'élevait à 482,9 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le programme de titrisation est arrivé à échéance en mai 2012 et n'a pas été renouvelé.

Cessions de créances

Dans la Division Services à l'Energie, des créances ont été définitivement cédées à des tiers pour 165 millions d'euros au 30 juin 2012 dont 130 millions d'euros en France et 27 millions d'euros en Italie. Au 31 décembre 2011, les créances cédées s'élevaient à 257 millions d'euros dont 139 millions d'euros en France et 110 millions d'euros en Italie.

Sur le semestre 2012, la baisse de volumes de cession de créances italiennes (24,9 millions d'euros sur le premier semestre 2012 contre 103 millions d'euros au 1er semestre 2011) est compensée par l'augmentation des volumes de cessions de créances en France (506 millions d'euros sur le premier semestre 2012 contre 239 millions d'euros au 1er semestre 2011).

11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE PASSIVE

L'évolution de la trésorerie nette au cours du premier semestre 2012 est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Disponibilités	1 191,0	1 141,1
Equivalents de trésorerie	3 359,4	4 582,8
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	4 550,4	5 723,9
Trésorerie passive	492,4	440,2
Trésorerie nette	4 058,0	5 283,7

Les supports d'investissement utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM monétaires (Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières), des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires, bons à moyen terme négociables et billets de trésorerie ayant une maturité inférieure à trois mois), ainsi que des dépôts à terme auprès de banques commerciales de premier rang.

La trésorerie passive est constituée des soldes créditeurs de banques et des intérêts courus et non échus qui s'y rattachent, correspondant à des découverts momentanés.

Au 30 juin 2012, les disponibilités sont détenues par la Division Eau à hauteur de 496,2 millions d'euros, la Division Propreté à hauteur de 210,1 millions d'euros, la Division Services à l'Energie à hauteur de 295,6 millions d'euros, Veolia Environnement SA à hauteur de 96,8 millions d'euros et certaines filiales (principalement d'assurance) à hauteur de 92,3 millions d'euros.

Au 30 juin 2012, les équivalents de trésorerie sont principalement détenus par Veolia Environnement SA (3 117,6 millions d'euros). Ils se composent d'OPCVM monétaires pour 1 414,0 millions d'euros, des titres de créances négociables (certificats de dépôts bancaires, bons à moyen terme négociables et billets de trésorerie ayant une maturité inférieure à trois mois) pour 813,9 millions d'euros et des dépôts à terme pour 889,7 millions d'euros.

La baisse de la trésorerie reflète notamment les remboursements et les rachats d'emprunts obligataires et le versement du dividende de Veolia Environnement aux actionnaires, qui sont partiellement compensés par le cash reçu des cessions réalisées sur la période.

12. CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère

Capital:

Le capital est entièrement libéré.

Augmentations de capital

Au 30 juin 2012, Veolia Environnement a procédé à une augmentation de capital de 23,9 millions d'euros (nets des frais d'émission) à l'occasion du versement de dividendes en actions. Conformément à la décision prise en Assemblée Générale du 16 mai 2012, le Groupe a proposé à ses actionnaires un versement de dividende en actions ou en numéraire. L'option de paiement en actions du dividende s'est traduite par la création de 2 433 889 titres.

Nombre d'actions émises et valeur nominale

Le nombre d'actions est de 522 086 849 actions au 30 juin 2012. Il était de 519 652 960 au 30 juin 2011 et au 31 décembre 2011 (et ce y compris les actions détenues par Veolia Environnement). La valeur nominale de chaque action est de 5 euros.

Imputation des titres d'autocontrôle sur les capitaux propres

Au 30 juin 2012, le nombre total d'actions détenues par Veolia Environnement est de 14 237 927, représentant 2,73 % du capital de la Société. Au 31 décembre 2011, il était également de 14 237 927, représentant 2,74 % du capital de la Société. Au cours du premier semestre 2012, aucune opération d'achat ou de cession n'a été réalisée par Veolia Environnement sur ses actions propres

Plans d'achat ou de souscription d'actions

Les charges constatées, en application de la norme IFRS 2, au titre des plans octroyés aux salariés sont non significatives au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011. Il n'y a pas eu de nouveau plan de stock options mis en place au cours du premier semestre 2012.

Affectation du résultat et dividende

Un dividende de 353,8 millions d'euros a été distribué par Veolia Environnement SA prélevé sur les postes « Primes d'émission, de fusion, d'apport » et « Réserves de consolidation ». Le résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère sur l'exercice 2011 de -489,8 millions d'euros a été affecté au poste « Réserves de consolidation ».

Ecarts de conversion

Au 30 juin 2012, l'augmentation de la réserve de conversion d'un montant de 209,9 millions d'euros (part attribuable aux propriétaires de la société mère) provient notamment de la livre sterling à hauteur de 124,4 millions d'euros, du dollar américain à hauteur de 44,4 millions d'euros et du yuan renminbi chinois à hauteur de 49,5 millions d'euros.

Au 30 juin 2012, le montant cumulé de la réserve de conversion est positif de 244,8 millions d'euros (part attribuable aux propriétaires de la société mère) dont 104,7 millions d'euros sur le dollar américain, -122,4 millions d'euros sur la livre sterling, 316,9 millions d'euros sur le yuan renminbi chinois, 71,2 millions d'euros sur la couronne tchèque, 73,9 millions d'euros sur le dollar australien et - 91,1 millions d'euros sur le dollar de Hong Kong.

Le montant de réserves de conversion recyclées par résultat sur la période s'élève à -116,7 millions d'euros et est principalement lié à la cession de l'activité Eau régulée au Royaume-Uni dans la division Eau.

Variation des écarts de conversion (Total des capitaux propres attribuables aux Propriétaires de la société mère et aux Participations ne donnant pas le contrôle)

(en millions d'euros)	Total	Dont attribuables aux propriétaires de la société mère
Solde au 31 décembre 2011	160,6	34,9
Ecart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	269,8	247,0
Ecarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-40,3	-37 ,1
Variations sur le premier semestre 2012	229,5	209,9
Ecart sur les filiales dont les comptes sont établis en devises étrangères	676,3	530,1
Ecarts sur le financement net des investissements à l'étranger	-286,2	-285,3
Solde au 30 juin 2012	390,1	244,8

Réserve de juste valeur

Elle ressort, en part des propriétaires de la société mère, à -78,3 millions d'euros au 30 juin 2012.

Au 30 juin 2012, elle correspond pour l'essentiel à l'évaluation de dérivés de taux venant couvrir des emprunts à taux variables et de dérivés sur matières premières.

Ecarts actuariels sur engagements de retraite

La variation, en part attribuable aux propriétaires de la société mère, des écarts actuariels sur engagements de retraite est une perte actuarielle de - 53,1 millions d'euros au 30 juin 2012 (gain actuariel de 44,0 millions d'euros en variation au 30 juin 2011) s'explique essentiellement par la baisse des taux en zone Euro.

Participations ne donnant pas le contrôle

Le détail de la variation des participations ne donnant pas le contrôle figure dans l'état de variation des capitaux propres.

La baisse des participations ne donnant pas le contrôle sur le premier semestre s'explique principalement par les distributions de dividendes de filiales, compensées par le résultat de la période.

13. PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

En application de la norme IAS37, les provisions dont l'échéance est de plus d'un an font l'objet d'une actualisation. Les taux d'actualisation utilisés pour les « provisions pour coûts de fermeture et postérieurs à la fermeture », constituant l'essentiel des provisions non courantes, ont évolué de la manière suivante :

Evolution des taux d'actualisation

	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Euros		
2 à 5 ans	1,39%	3,28 %
6 à 10 ans	2,92%	4,59 %
plus de 10 ans	4,43%	5,67 %
Dollars américains		
2 à 5 ans	2,20%	2,72 %
6 à 10 ans	3,74%	4,35 %
plus de 10 ans	5,22%	5,74 %
Livres sterling		
2 à 5 ans	2,06%	3,76 %
6 à 10 ans	3,50%	5,04 %
plus de 10 ans	4,99%	5,84 %

La méthodologie de calcul de ces taux d'actualisation est présentée en note 2 « Recours à des appréciations du management dans l'application des normes comptables Groupe ».

L'évolution des provisions au cours du premier semestre 2012 est la suivante :

	Non courant		Courant		Total	
(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Provisions hors engagements sociaux	1 192,7	1 325,1	582,3	604,8	1 775,0	1929,9
Provisions pour engagements sociaux	817,0	752,0	-	-	817,0	752,0
TOTAL	2 009,7	2 077,1	582,3	604,8	2 592,0	2 681,9

Les provisions diminuent sous l'effet combiné :

- du reclassement en passifs destinés à la vente de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté (-195,2 millions d'euros constitués principalement de provisions pour remise en états des sites),
- de la cession de l'activité régulée au Royaume-Uni dans la Division Eau (-10,1 millions d'euros),
- partiellement compensé par :
- le reclassement depuis le poste « Passifs classés comme détenus en vue de la vente » des passifs du Groupe SNCM, exclu du processus de cession de Veolia Transdev au cours du semestre (26,9 millions d'euros),
- et l'évolution des provisions pour engagements sociaux en lien avec la baisse des taux de la zone Euro et du Royaume-Uni (63,2 millions d'euros).

14. DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

L'évolution des dettes financières non courantes et courantes au cours du premier semestre 2012 est la suivante :

	Non courant		Courant		Total	
(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Emprunts obligataires	11 741,0	13 076,2	865,3	690,8	12 606,3	13 767,0
Autres dettes financières	3 623,2	3 630,5	3 100,7	3 251,5	6 723,9	6 882,0
TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES ET NON COURANTES	15 364,2	16 706,7	3 966,0	3 942,3	19 330,2	20 649,0

Emprunts obligataires

Ventilation des emprunts obligataires

La part des émissions publiques au sein des emprunts obligataires non courants s'élève à 11 499,1 millions d'euros au 30 juin 2012 dont 953,5 millions d'euros équivalents sur le marché américain.

La part des emprunts obligataires reclassée en courant sur le premier semestre 2012 s'élève à 856,4 millions d'euros, dont 444,3 millions d'euros concernant l'émission publique européenne de maturité mai 2013 et 401,0 millions d'euros équivalents concernant l'émission publique sur le marché américain de maturité juin 2013.

Remboursement anticipé des placements privés américains

Le 9 janvier 2012, Veolia Environnement SA a envoyé une notification de remboursement anticipé à l'ensemble des porteurs du placement privé américain effectué en janvier 2003. Le remboursement anticipé a effectivement eu lieu le 9 février 2012 pour un montant de 350,2 millions d'euros équivalents.

Echange d'Obligations

Veolia Environnement a procédé du 19 au 27 mars au refinancement par anticipation d'une partie des obligations de maturités mai 2013, avril 2014, janvier 2017 et mai 2018 respectivement pour 49,7 millions d'euros (coupon 4,875%), 430,8 millions d'euros (coupon 5,25%), 139,5 millions d'euros (coupon 4,375%) et 130 millions d'euros (coupon 5,375%) soit pour un montant total de 750 millions d'euros en émettant une nouvelle souche de maturité mars 2027 pour le même montant avec un coupon de 4,625%.

Le Groupe a ainsi allongé la maturité de sa dette et lissé son échéancier, sans impact significatif sur le coût de financement.

Emission obligataire en Chine

Dans le cadre de son programme EMTN, Veolia Environnement a procédé le 26 juin 2012 à l'émission d'une nouvelle souche obligataire pour un montant de 500 millions de yuan renminbi chinois (soit 63,3 millions d'euros à la date de règlement) de maturité juin 2017 pour financer les besoins de ses filiales en Chine (coupon de 4,5%).

Evolution des emprunts obligataires

La baisse des emprunts obligataires courants et non courants s'explique principalement par le remboursement de la souche obligataire de maturité février 2012 pour un montant de 671 millions d'euros, le remboursement anticipé des placements privés américains en février 2012 pour un montant de 350 millions d'euros équivalents et par la sortie de la dette obligataire portée par l'activité Eau régulée au Royaume-Uni pour un montant de 246 millions d'euros équivalents.

Autres dettes financières

Ventilation des autres dettes financières

La part des autres dettes financières reclassée en courant sur le premier semestre 2012 s'élève à 266,2 millions d'euros.

Evolution des autres dettes financières

La variation des autres dettes financières courantes et non courantes provient essentiellement de l'échéance du programme de titrisation dans l'Eau en France en mai 2012 pour 330 millions d'euros et de la hausse des billets de trésorerie émis pour 562 millions d'euros.

Informations sur les clauses de remboursement anticipé des emprunts

Dette de Veolia Environnement

La documentation juridique des financements bancaires et obligataires contractés par la Société ne renferme pas de covenant financier, c'est-à-dire d'engagement de respecter un ratio de couverture ou une notation de crédit minimum dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du financement considéré.

Dette des filiales

Certains financements de projets ou consentis par des organismes de développement multilatéraux à des filiales du groupe renferment des covenants financiers (tels que définis ci-dessus).

Sur la base des diligences effectuées auprès de ses filiales, la Société estime que ces covenants étaient respectés (ou que les prêteurs y avaient renoncé) au 30 juin 2012.

Les financements de projet en Italie dans la Propreté et l'Eau qui ne respectaient pas l'intégralité de leurs covenants au 31 décembre 2011 ont été maintenus en dettes financières courantes au 30 juin 2012, compte tenu des procédures en cours (voir note 3).

Cession

L'opération de cession de l'activité Eau régulée au Royaume-Uni contribue au désendettement du groupe pour environ 1 517 millions d'euros

15. INSTRUMENTS DERIVES

Dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières, le Groupe est exposé aux risques financiers de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change, et risques de prix des matières premières).

N'ayant pas vocation à supporter l'intégralité des risques de marchés, le Groupe a mis en place une gestion centralisée de ces aléas financiers dans le cadre des principes de sécurité, de transparence et d'efficacité fixés par la Direction Générale.

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt, de change et de matières premières.

La juste valeur figurant sur la situation financière consolidée, des instruments financiers dérivés est la suivante :

(en millions d'euros)	Au 30 201		Au 31 décembre 2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments dérivés de taux	667,8	139,6	716,0	131,3
Couvertures de juste valeur	602,3	-	654,3	-
Couvertures de flux de trésorerie	62,1	119,6	56,6	109,8
Dérivés non qualifiés de couverture	3,4	20,0	5,1	21,5
Instruments dérivés de change	29,6	119,7	38,4	118,9
Couvertures d'investissements nets	7,3	25,0	11,6	30,1
Couvertures de flux de trésorerie	2,0	7,1	6,0	11,9
Couvertures de juste valeur	8,1	12,8	2,3	4,7
Dérivés non qualifiés de couverture	12,2	74,8	18,5	72,2
Autres instruments dérivés dont matières premières	28,2	41,8	36,5	46,7
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	725,6	301,1	790,9	296,9
Dont instruments dérivés non courants	678,3	218,1	742,8	215,4
Dont instruments dérivés courants	47,3	83,0	48,1	81,5

La variation de valeur du portefeuille d'instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de juste valeur s'explique essentiellement par le retournement anticipé d'un certain nombre de swaps de variabilisation, en lien avec les opérations de rachats de dettes menées début 2012, en partie compensé par l'augmentation de valeur des swaps en vie, en lien avec la baisse des taux d'intérêts euro et sterling.

16. PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le Produit des activités ordinaires comme les autres agrégats du compte de résultat n'intègre pas les montants relatifs aux activités non poursuivies, conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » (voir note 21).

VENTILATION DU PRODUIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Prestations de services	11 476,7	10 961,1
Ventes de biens	1 146,3	1 349,7
Revenus des actifs financiers opérationnels	190,2	182,8
Construction	1 967,5	1 810,3
Produit des activités ordinaires	14 780,7	14 303,9

Les ventes de biens correspondent essentiellement aux activités de ventes de solutions technologiques de l'Eau ainsi qu'aux ventes de produits liées aux activités de recyclage de la Propreté.

La hausse des produits est surtout sensible dans la Division Eau qui bénéficie de l'effet année pleine du contrat de Hong Kong et dans la Division Services à l'Energie où elle résulte principalement de la hausse des prix de l'énergie constatée en France et en Europe continentale ainsi que du contrat de SPEC à Varsovie.

L'évolution des produits bénéficie de la parité de changes du dollar américain, de la livre sterling et du yuan renminbi chinois notamment.

Le produit des activités ordinaires par secteur opérationnel est présenté en note 28.

17. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Les éléments constitutifs du résultat opérationnel sont les suivants :

(en millions	s d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Produit de	es activités ordinaires	14 780,7	14 303,9
Coûts des ventes		-12 465,3	-12 329,6
	es de valeur sur Goodwill nettes des Goodwill égatifs constatés en résultat	-107,8	-498,3
perto	es de valeur (hors BFR) et provisions	-42,8	-178,7
Coûts con	nmerciaux	-297,9	-273,9
Coûts gén	éraux et administratifs	-1 489,5	-1 525,1
Autres pro	oduits et charges opérationnels	-4,9	4,6
dont :	plus ou moins values de cessions d'actifs	-3,6	3,5
	autres	-1,3	1,1
Résultat o	pérationnel	523,1	179,9

Les pertes de valeurs constatées en résultat opérationnel, au 30 juin 2012, portent principalement sur les actifs suivants :

- goodwill, à hauteur de 107,8 millions d'euros (voir note 4),
- actifs courants et non courants (hors Besoin en Fonds de Roulement) à hauteur de 43,2 millions d'euros,
- Besoin en Fonds de Roulement à hauteur de 98,3 millions d'euros dont 71,1 millions d'euros sur les créances clients, dans la Division Services à l'Energie en Italie et 16,3 millions sur l'activité Energies renouvelables.

Les charges de personnel ressortent à -4,1 milliards d'euros au 30 juin 2012 contre -3,9 milliards d'euros au 30 juin 2011. La baisse des coûts généraux et administratifs reflète les efforts consentis dans le cadre du Plan « Convergence ».

18. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le détail des produits et charges constitutifs du coût de l'endettement financier net est le suivant :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Produits	35,5	59,3
Charges	-397,2	-405,3
Coût de l'endettement financier net (1)	-361,7	-346,0

⁽¹⁾ L'endettement financier net (EFN) représente la dette financière brute (dettes financières non courantes, courantes et trésorerie passive) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie et hors réévaluation des dérivés de couverture de la dette.

Les charges et produits de l'endettement financier net sont représentatifs du coût de la dette financière diminuée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. En outre, le coût de l'endettement net inclut le résultat des dérivés qui sont affectés à la dette qu'ils soient ou non qualifiés comptablement de couverture.

Le coût de l'endettement financier net augmente de 15,7 millions d'euros, soit -361,7 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -346,0 millions d'euros à fin juin 2011 alors que l'endettement financier net moyen passe de 14,8 milliards d'euros au 30 juin 2011 à 15,1 milliards d'euros au 30 juin 2012.

L'évolution du coût de l'endettement net s'explique principalement par la gestion active de la dette (y compris charges induites par le remboursement des placements privés américains (USPP), et par la baisse des taux courts euro.

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Passifs financiers évalués selon la méthode du taux d'Intérêt Effectif	-476,9	-459,8
Commissions liées à des lignes de crédit non tirées	-4,7	-4,4
Charges sur l'endettement	-481,6	-464,2
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur) *	27,0	41,7
Résultat sur instruments dérivés et relations de couverture et autres	92,9	76,5
Coût de l'endettement financier net	-361,7	-346,0

^{*} Les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur par le résultat.

19. AUTRES REVENUS ET CHARGES FINANCIERS

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Gains nets/Pertes nettes sur les prêts et créances (1)	10,2	-0,8
Résultats sur actifs disponibles à la vente (2)	3,1	2,5
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par le résultat	-1,1	-4,4
Désactualisation des provisions	-29,2	-23,3
Résultat de change	-14,4	-10,3
Autres	-2,1	-2,8
Autres revenus et charges financiers	-33,5	-39,1

⁽¹⁾ Comprend des dépréciations de valeur pour -1,7 millions d'euros au 30 juin 2012 contre -11,5 millions d'euros au 30 juin 2011.

20. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les éléments de la charge fiscale sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Résultat net des activités poursuivies (a)	-13,7	-491,5
Quote part dans le résultat des entreprises associées (b)	10,3	5,6
Impôts sur le résultat (c)	-151,9	-291,9
Résultat des activités poursuivies avant impôts (d)= (a)-(b)-(c)	127,9	-205,2
Taux d'imposition apparent - (c)/(d)	118,8%	- 142,3%

Certaines filiales françaises ont opté pour le groupe d'intégration fiscale constitué par Veolia Environnement (convention d'une durée de cinq ans renouvelée en 2011). Veolia Environnement est seule redevable envers le Trésor Public français de l'impôt sur les sociétés courant calculé sur la base de la déclaration fiscale d'ensemble. L'économie d'impôt susceptible d'en résulter est acquise à Veolia Environnement, société intégrante.

Au 30 juin 2011, Veolia Environnement avait décidé de ne pas reconnaître d'impôts différés actifs au titre du groupe d'intégration fiscale France et avait déprécié à ce titre -114,7 millions d'euros. Au 30 juin 2012, le Groupe n'a pas reconnu de nouveaux impôts différés actifs nets au sein de ce groupe fiscal.

Le groupe n'a pas reconnu de charges ou de produits d'impôts significatifs au sein du groupe fiscal américain, au 30 juin 2012, compte tenu de sa situation déficitaire et de ses projections fiscales.

La charge d'impôt s'élève à -151,9 millions d'euros au 30 juin 2012, contre -177,2 millions d'euros (hors dépréciation des impôts différés actifs sur le groupe fiscal français) au 30 juin 2011.

Au 30 juin 2012, le taux d'impôt s'affiche à 30,6% après retraitement des éléments ponctuels principalement constitués de pertes de valeurs de goodwill et d'actifs non déductibles ou dont la déduction fiscale n'a pu être retenue compte tenu des projections fiscales sur ces filiales. Ces retraitements s'élèvent à 234 millions d'euros.

Pour rappel : Au 30 juin 2011, le taux d'impôt s'affiche à 31,1% après retraitement des éléments ponctuels principalement constitués de :

- pertes de valeur de goodwill non fiscalisées à hauteur de -500,4 millions d'euros,
- dépréciations d'actifs non fiscalisées sur l'Italie pour -150,0 millions d'euros,
- dépréciation de la position d'impôts différés actifs nette du groupe fiscal France pour -114,7 millions d'euros.

⁽²⁾ dont dividendes reçus pour 2,8 millions d'euros en juin 2012 et 2,3 millions d'euros en juin 2011.

21. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES OU CÉDÉES

Dans le compte de résultat consolidé présenté en comparatif, les résultats des activités cédées ou en cours de cession, ont été reclassés sur le poste "Résultat net des activités non poursuivies". Il s'agit :

- des activités en cours de cession soit :
- l'intégralité de la contribution de Veolia Transdev (du 3 mars 2011 au 30 juin 2012), hormis les activités du groupe Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (SNCM), ce sous-groupe ayant été exclu du processus de cession de Veolia Transdev au cours du premier semestre 2012 ;
- des activités d'éclairage public urbain (société Citelum) appartenant à la Division Services à l'Energie;
- de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté;
- des activités cédées soit :
- l'intégralité des activités de la Division Transport (du 1er janvier au 3 mars 2011);
- des activités en Norvège dans la Division Propreté cédées en mars 2011;
- des opérations allemandes dans la Division Services à l'Energie partiellement cédées en mai 2011;
- des activités d'assistance liées à l'habitat (société Proxiserve) appartenant conjointement à la Division Eau et à la Division Services à l'Energie cédées en décembre 2011;
- et de l'activité régulée au Royaume-Uni dans la Division Eau cédée en juin 2012.

Pour rappel, dans le cadre de l'opération Transdev (voir note 3 « Evènements significatifs et principales acquisitions et cessions », ce poste intégrait lors de la publication des états financiers au 30 juin 2011, les charges et produits de Veolia Transport du 1er janvier au 3 mars 2011 à 100%.

Suite à la présentation du plan stratégique Groupe, le 6 décembre 2011, annonçant le désengagement progressif de l'activité Transport et aux négociations en cours au premier semestre 2012, les données au 30 juin 2011 intègrent désormais également les charges et produits de Veolia Transdev, hormis les activités du groupe SNCM, du 3 mars au 30 juin 2011, à 50% (y compris les charges et les produits vis-à-vis d'autres entités du Groupe).

Par ailleurs, les activités d'incinération de Pinellas, dans la Division Propreté aux Etats-Unis, dont le processus de cession a été interrompu au cours du second semestre 2011, ne sont plus présentées en résultat des activités non poursuivies.

Les activités de la SNCM ont été exclues du processus de cession de Veolia Transdev au cours du semestre. Le résultat des activités de la SNCM avait été classé en « Résultat net des activités non poursuivies » à fin décembre 2011, il est désormais présenté sur chaque ligne du compte de résultat.

L'évolution du résultat net des activités non poursuivies est la suivante :

(en millions d'euros)	30 juin 2012	30 juin 2011
Résultat des activités non poursuivies	11,9	-32,2
Plus ou moins values de cession	233,8	492,3
Effets fiscaux	-	-
Résultat net des activités non poursuivies	245,7	460,1

Au 30 juin 2012, le résultat net des activités non poursuivies par Division se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Eau	Services à l'Energie	Propreté	Autres (1) (2)	Total
Résultat des activités non poursuivies	35,2	-10,9	48,3	-60,7	11,9
Plus ou moins values de cession	233,8				233,8
Effets fiscaux					
Résultat net des activités non poursuivies	269,0	-10,9	48,3	-60,7	245,7

⁽¹⁾ Dans la nouvelle composition des secteurs opérationnels (voir note 28), le groupe Veolia Transdev hors SNCM, classé en activités non poursuivies, n'est affecté à aucun secteur opérationnel.

Au 30 juin 2011, le résultat net des activités non poursuivies par Division se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Eau	Services à l'Energie	Propreté	Autres (1)	Total
Résultat des activités non poursuivies	29,8	-16,7	16,4	-61,7	-32,2
Plus ou moins values de cession		-8,4	57,7	443,0	492,3
Effets fiscaux					
Résultat net des activités non poursuivies	29,8	-25,1	74,1	381,3	460,1

⁽¹⁾ Dans la nouvelle composition des secteurs opérationnels (voir note 28), le groupe Veolia Transdev hors SNCM, classé en activités non poursuivies, n'est affecté à aucun secteur opérationnel.

La plus value réalisée dans la Division Transport correspondait au 30 juin 2011, à hauteur de 429,8 millions d'euros au résultat de cession dans le cadre de l'opération de rapprochement Veolia Transdev.

Les principaux indicateurs du compte de résultat au 30 juin 2012 et au 30 juin 2011 des activités non poursuivies sont les suivants :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Produit des activités ordinaires	2 585,3	3 000,8
Résultat opérationnel	114,3	26,3
Eléments financiers	-57,1	-43,8
Charge d'impôts sur les sociétés	-45,4	-15,3
Résultats des entreprises associées	0,1	0,6
Résultat des activités non poursuivies hors résultats de cession nets d'impôt	11,9	-32,2

Le produit des activités ordinaires par Division reclassé en activités destinées à être cédées pour les premiers semestres 2012 et 2011 se détaille comme suit:

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Eau	173,7	232,7
Services à l'Energie	133,3	226,7
Propreté	309,6	282,6
Autres (1)	1 968,7	2 258,8
Produit des activités ordinaires des activités non poursuivies	2 585,3	3 000,8

⁽¹⁾ Dans la nouvelle composition des secteurs opérationnels (voir note 28), le groupe Veolia Transdev hors SNCM, classé en activités non poursuivies, n'est affecté à aucun secteur opérationnel.

⁽²⁾ y compris pertes de valeur sur les actifs du groupe Veolia Transdev hors SNCM pour -83 millions d'euros, au 30 juin 2012.

Les activités en cours de cession ont un impact sur l'état de la situation financière consolidée du Groupe pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	Au 30 juin	Au 31décembre
	2012	2011
Actifs destinés à la vente	4 757,0	3 256,5
Passifs destinés à la vente	2 395,1	2 012,8

Au 30 juin 2012, les actifs et passifs destinés à la vente concernent essentiellement :

- l'intégralité de la contribution de Veolia Transdev hormis les activités du groupe SNCM;
- les activités d'éclairage public urbain (société Citelum) appartenant à la Division Services à l'Energie;
- l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis dans la Division Propreté;
- les actifs et passifs de l'activité Marine Services dans la Division Propreté.

Au 31 décembre 2011, les actifs et passifs classés comme destinés à la vente concernaient principalement ceux du groupe Veolia Transdev, ceux de la société Citelum de la Division Services à l'Energie et ceux de Marine Services de la Division Propreté.

Les actifs et passifs de Marine Services ont été déclassés en actifs et passifs détenus en vue de la vente au 30 juin 2011 et sont maintenus sur ces lignes dans le cadre de l'arrêté des comptes au 30 juin 2012. En effet, à la suite du désistement de l'acquéreur initial au cours du premier semestre 2012, le processus de vente a été relancé par le Groupe au mois de mai. Dans les comptes au 30 juin 2012, la valeur des actifs et passifs de cette activité a été ajustée afin de prendre en compte les dernières offres reçues et une dépréciation a été comptabilisée pour un montant de 14,3 millions d'euros.

22. RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

La part du résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle représente 78,9 millions d'euros au 30 juin 2012, contre 35,8 millions d'euros au 30 juin 2011. Elle concerne notamment les actionnaires minoritaires de filiales dans l'Eau (61,4 millions d'euros), dans la Propreté (12,8 millions d'euros), dans les Services à l'Energie (15,8 millions d'euros) et dans les Autres Secteurs (-11,1 millions d'euros).

23. INFORMATIONS SUR LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (EN QUOTE-PART)

Les informations financières ci-après présentent l'agrégation des principales entités consolidées par intégration proportionnelle (en quote-part).

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Actifs non courants	8 730,0	8 154,4
Actifs courants	3 775,5	3 848,3
TOTAL ACTIF	12 505,5	12 002,7
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	3 183,1	2 794,4
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	971,1	1 008,5
Passifs non courants	3 277,9	3 161,7
Passifs courants	5 073,4	5 038,1
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES	12 505,5	12 002,7

	Au 30 juin	Au
(en millions d'euros)	2012	31 décembre

		2011
Éléments de résultat		
Produit des activités ordinaires	3 111,3	5 665,6
Résultat opérationnel	190,1	201,0
Résultat net	-14,5	-108,8
Éléments de financement		_
Flux d'exploitation	255,9	779,5
Flux d'investissement	-167,6	-583,5
Flux de financement	-267,0	-363,4

Parmi les entités consolidées en intégration proportionnelle, les plus significatives sont :

- Les actifs et passifs du groupe Veolia Transdev, consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle depuis le 3 mars 2011, ont été reclassés en activités non poursuivies au 31 décembre 2011 (voir note 21) et ne sont pas compris dans les chiffres présentés ci-dessus;
- BWB (Eaux de Berlin) dans la Division Eau en Allemagne, consolidée à 50 %, dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 273,1 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de 65,8 millions d'euros, celle au total de l'état de la situation financière consolidée de 2 474,5 millions d'euros et celle à l'endettement financier net de 1 529,2 millions d'euros;
- Dalkia International consolidée à 75,81 %, dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 1 433,6 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de -20,4 millions d'euros et celle au total de l'état de la situation financière consolidée de 2 174,7 millions d'euros ;
- Le groupe Proactiva en Amérique du Sud consolidé à 50 %, dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 126,8 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de 12,4 millions d'euros et celle au total de l'état de la situation financière consolidée de 177,4 millions d'euros ;
- en Chine, dans la Division Eau, les contrats de Shenzhen, de Tianjin Shibei et Pudong, consolidés respectivement à 25 %, à 49 % et 50%, dont les contributions au produit des activités ordinaires sont respectivement de 89,2 millions d'euros, de 29,3 millions d'euros et 42,0 millions d'euros et celles au total de l'état de la situation financière consolidée respectivement de 426,7 millions d'euros, de 301,2 millions d'euros et 203,2 millions d'euros;
- en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, Azaliya et ses filiales, consolidées à 51 %, dont la contribution au produit des activités ordinaires est de 140,6 millions d'euros, celle au résultat opérationnel de 12,9 millions d'euros, celle au total de l'état de la situation financière consolidée de 461,8 millions d'euros et celle à l'endettement financier net de 351,1 millions d'euros;
- Le 4 juin 2012, à l'issue de la réunion du conseil d'administration d'Azaliya, Mubadala et Veolia Eau ont signé un accord de cession d'actions (« Share Purchase Agreement »). Cet accord prévoit la cession à Veolia Eau des titres Azaliya détenus par Mubadala, Cette acquisition portera la participation de Veolia à 100% du capital d'Azaliya, le contrôle conjoint reste confirmé jusqu'à la date de cession définitive (voir note 29).

24. CONTROLES FISCAUX

Dans le cadre de leurs activités courantes, les entités du Groupe en France et à l'étranger font l'objet de contrôles fiscaux réguliers. Les redressements, ou les positions fiscales incertaines identifiées mais ne faisant pas encore l'objet d'un redressement, font l'objet de provisions appropriées dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de la norme IAS 37.

L'administration fiscale a également mené divers contrôles fiscaux dans et hors des groupes d'intégration fiscale. A ce jour, ces contrôles n'ont pas conduit à une dette envers l'administration fiscale d'un montant significativement supérieur à celui qui avait été estimé dans le cadre de la revue des risques fiscaux.

Certains contrôles sont clos (Veolia Eau-Compagnie Générale des Eaux, Compagnie des Eaux et de l'Ozone, Dalkia France, Sade). Ces sociétés ont fait l'objet de notifications de redressement, qui n'ont pas conduit à identifier de risques supérieurs à ceux provisionnés dans les comptes du Groupe.

D'autres contrôles ont été ouverts sur la période, notamment sur Veolia Environnement SA, en tant qu'entité ainsi qu'en tant que tête du Groupe d'Intégration Fiscale Français, ainsi que Veolia Propreté SA.

L'avancement des opérations de contrôle sur ces entités n'a pas conduit, à ce jour, à identifier de risques significatifs.

En Italie, dans la Division Services à l'Energie, la société Siram a reçu des notifications de redressements au titre des exercices 2004 et 2005. Une procédure contentieuse a été engagée au titre des redressements de ces exercices. Les dettes relatives à ces contentieux ont été anticipées et provisionnées conformément aux critères de la norme IAS 37.

Veolia Environnement par l'intermédiaire de sa filiale VENAO a reçu le 10 mars 2010 des notifications préliminaires de redressement (notices of proposed adjustments, ci-après les « Notifications ») émanant de l'administration fiscale américaine et concernant certaines positions fiscales adoptées par ses filiales aux Etats-Unis et en particulier les déficits fiscaux liés à la réorganisation de l'ancienne US Filter (« Worthless Stock Deduction »). Les notifications portaient sur la Worthless Stock Deduction pour un montant de 4,5 milliards de dollars US (en base). Elles portaient également sur un certain nombre d'autres questions au titre des exercices 2004, 2005 et 2006 pour un montant global de même ordre de grandeur. Ces notifications sont des évaluations préliminaires qui ne reflètent pas la position définitive de l'administration fiscale et sont susceptibles d'évoluer. La réception de ces notifications préliminaires faisait suite à la volonté du Groupe d'obtenir un accord préalable dit de « pre filing agreement » ayant spécifiquement pour objet de valider le montant de ses déficits au 31 décembre 2006.

Au cours des années 2010, 2011 et du premier semestre 2012, Veolia Environnement a poursuivi la revue de ces notifications avec l'administration fiscale américaine, afin de résoudre les points de désaccord et en vue d'une notification formelle ouvrant droit à un recours hiérarchique ou juridictionnel. Au 30 juin 2012, comme à la clôture de l'exercice 2011, les notifications restantes hors pénalités (montants en base) portent sur la Worthless Stock Deduction pour un montant de 4,5 milliards de dollars ainsi que certains autres points estimés à hauteur de 0,7 milliard de dollars. Les notifications étant émises sous réserve du contrôle toujours en cours, aucun paiement n'est requis à ce jour. Compte tenu des informations en sa possession à la date de clôture, le Groupe n'a pas comptabilisé de provisions dans ses comptes consolidés et a comptabilisé un impôt différé actif au titre de la reconnaissance d'une partie de ses déficits.

Par ailleurs, un nouveau contrôle a été initié par l'administration fiscale américaine au titre des exercices 2007 et 2008 pour la totalité du périmètre des entités américaines du groupe. Ce contrôle est toujours en cours d'instruction au 30 juin 2012. A ce jour, aucun risque majeur n'a été identifié.

25. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET SURETES REELLES

Engagements donnés

Le détail des engagements donnés est le suivant :

	Au 31			Echéance	
(en millions d'euros)	décembre 2011	Au 30 juin 2012	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Engagements liés aux activités opérationnelles	9 404,8	9 670,0	4 509,5	2 878,2	2 282,3
Garanties opérationnelles y compris performance bonds	8 999,0	9 250,3	4 306,4	2 716,0	2 227,9
Obligations d'achat	405,8	419,7	203,1	162,2	54,4
Engagements liés au périmètre du Groupe	885,0	1 079,5	356,3	604,4	118,8
Garantie de passif	731,6	890,3	221,3	554,0	115,0
Obligation d'achat	83,4	121,4	70,7	49,9	0,8
Obligation de vente	2,5	1,8	1,5	0,3	
Autres engagements liés au périmètre	67,5	66,0	62,8	0,2	3,0
Engagements liés au financement	493,3	539,2	224,4	224,2	90,6
Lettres de crédit	321,4	364,3	175,5	181,4	7,4
Garantie d'une dette	171,9	174,9	48,9	42,8	83,2
Total engagements donnés	10 783,1	11 288,7	5 090,2	3 706,8	2 491,7

Les engagements donnés se répartissent par Division comme suit :

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Eau	7 378,9	7 044,1
Propreté	679,9	625,1
Services à l'Energie	1 050,6	1 086,9
Autres secteurs	2 179,3	2 027
Total	11 288,7	10 783,1

En complément des engagements donnés, Veolia Environnement a par ailleurs, consenti des engagements non limités en montant, se rapportant :

- d'une part à une garantie solidaire de bonne exécution d'un pacte d'actionnaires signé lors de l'acquisition d'une société municipale en Allemagne, au sein de la Division Eau, et
- d'autre part à des garanties opérationnelles de bonne exécution, d'un contrat de construction et de contrats d'exploitation de traitement des déchets à Hong Kong, dans les Divisions Eau et Propreté.

Ces engagements, limités à la durée desdits contrats, ont fait l'objet d'une approbation préalable du conseil d'administration de Veolia Environnement.

Engagements donnés liés aux activités opérationnelles

Le total des engagements donnés au titre des activités construction dans la Division Eau (Veolia Water Solutions & Technologies) s'élève à 3 367,7 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 3 205,4 millions d'euros au 31 décembre 2011. Le total des engagements reçus (voir ci après) au titre de ces mêmes activités s'élève à 665,3 millions d'euros au 30 juin 2012 contre 679,1 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Les engagements donnés et reçus sur les trois principaux contrats contribuent à environ 52 % des engagements totaux.

Engagements donnés liés au périmètre du Groupe

• Garanties de passif :

Elles comprennent essentiellement celles sur les cessions des activités américaines dans l'Eau intervenues en 2004 pour 282,0 millions d'euros, celles données à la Caisse des Dépôts et Consignations concernant Veolia Transport, dans le cadre du rapprochement intervenu le 3 mars 2011 entre Veolia Transport et Transdev, estimées à environ 330 millions d'euros et celles données dans le cadre de la cession de l'activité Eau régulée au Royaume-Uni à hauteur de 119 millions d'euros.

Par ailleurs, Veolia a accordé à l'acquéreur, pour une durée de 4 ans, une garantie de passifs sur les risques fiscaux, plafonnée au prix de cession.

• Obligations d'achat :

Elles comprennent les engagements pris par les sociétés du Groupe pour acquérir des parts d'autres sociétés ou pour investir. Au 30 juin 2012, ces obligations concernent essentiellement la Division Eau pour 101,5 millions d'euros.

Accords avec EDF

Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement.

De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

Accords avec la Caisse des dépôts et consignations

Veolia Environnement a accordé à la Caisse des Dépôts et Consignations une option d'achat sur la totalité de ses titres Veolia Transdev dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de Veolia Environnement.

Suretés réelles données en garantie de dettes financières

Au 30 juin 2012, le Groupe a consenti 508 millions d'euros de sûretés réelles en garantie de dettes financières contre 547 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Engagements reçus

(en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 31 décembre 2011
Garanties reçues	1 862,1	1 862,0
Garantie opérationnelle	1 152,8	1 119,7
Garantie liée au périmètre	243,7	258,4
Garantie de financement	465,6	483,9

Ces engagements sont notamment liés aux engagements reçus de nos partenaires dans le cadre des contrats de construction.

Ils comprennent également les garanties de passif données par la Caisse des Dépôts et Consignations concernant Transdev, dans le cadre du rapprochement intervenu le 3 mars 2011 entre Veolia Transport et Transdev, estimées à environ 185 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit et crédits syndiqués non tirés moyen et court terme pour un montant total de 4,0 milliards d'euros.

26. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

La direction considère, en application des critères de l'IAS 37, que les procédures judiciaires ou d'arbitrage décrites ciaprès ne doivent pas faire l'objet d'une provision ou, le cas échéant, d'une provision complémentaire, ou de la reconnaissance d'un produit à recevoir au 30 juin 2012, compte tenu du caractère incertain de leurs issues.

Les principaux actifs et passifs éventuels associés à des procédures judiciaires ou d'arbitrage sont décrits ci-après :

Eau - Aquiris

La société Aquiris, filiale à 99 % de la Société, est chargée depuis 2001, en qualité de concessionnaire, de la construction et l'exploitation de la station de traitement des eaux usées de Bruxelles-Nord. En raison de l'encombrement massif des chambres de sécurité de la station, consécutif à l'arrivée par le réseau public des égouts de quantités anormales et exceptionnelles de gravats et autres déchets solides, Aquiris a décidé d'interrompre le fonctionnement de la station entre les 8 et 19 décembre 2009, compte tenu des risques importants pour la sécurité des personnes et des installations. Cette interruption a permis de rétablir en partie la situation, mais donne lieu à plusieurs contentieux sur la responsabilité des désordres et sur les conséquences environnementales éventuelles de l'interruption du service d'épuration. Au titre de ces contentieux, deux expertises judiciaires ont été diligentées. La première concernant les « causes » de l'arrêt de la station, dont le rapport définitif a été publié le 13 janvier 2011, a conclu, mais à tort selon Aquiris, qu'il n'y avait pas de motif légitime d'interrompre le fonctionnement de la station. La seconde expertise sur le dommage environnemental causé par l'arrêt de la station a été publiée le 31 mai 2012.

Par ailleurs, Aquiris a engagé courant 2010 une procédure judiciaire contre la SBGE, autorité concédante, visant à établir que la station de traitement de Bruxelles-Nord rencontre certains problèmes de dimensionnement qui sont imputables à l'autorité concédante. Aquiris demande donc la réparation de son préjudice d'exploitation et qu'il soit reconnu que les coûts importants de mise à niveau qui seront nécessaires sont imputables à l'autorité concédante. Aquiris et la SBGE ont demandé à un collège d'experts un avis technique sur ces questions, dont le rapport dit « remèdes » a été rendu public le 8 décembre 2011. Les experts y concluent notamment que la non-obtention, le cas échéant, des performances de traitement contractuelles s'explique en partie par les caractéristiques des eaux usées reçues par Aquiris (40 % du temps en dehors des spécifications). Ils confirment par ailleurs le sous-dimensionnement de certains ouvrages et formulent une série de recommandations techniques pour lesquelles ils suggèrent une répartition des coûts variable entre les parties. Suite au dépôt de ce rapport, Aquiris et SBGE ont engagé des négociations portant sur l'admission définitive de la station et une éventuelle modification du contrat de concession. Ces négociations n'ont, à ce stade, pas abouti. Dans l'intervalle, Aquiris doit toujours faire face à des surcoûts d'exploitation. Parallèlement, la procédure judiciaire suit son cours et devrait être plaidée d'ici fin 2013. Dans le cadre de cette procédure, la SBGE a, le 12 juin 2012, demandé à titre reconventionnel qu'Aquiris soit condamné à indemniser le préjudice qu'elle aurait subi du chef de l'arrêt de la station de traitement de Bruxelles-Nord entre le 8 et le 19 décembre 2009.

Enfin, le 29 mai 2012, Aquiris a assigné SBGE devant le tribunal de commerce de Bruxelles en règlement du solde impayé de certaines annuités. Une audience d'introduction s'est tenue le 7 juin 2012. L'audience de plaidoiries est prévue pour le 26 avril 2013.

A ce stade, la Société n'est pas en mesure d'apprécier si les conséquences de ces actions judiciaires sont susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Eau - Berliner Wasserbetriebe A.ö.R

En mars 2010, l'Office fédéral des cartels allemands (« l'OFC ») a initié une procédure d'enquête administrative à l'encontre de Berliner Wasserbetriebe A.ö.R (« BWB »), société détenue à 100% par le *Land* mais sur laquelle RVB (société détenue à parité par Veolia Wasser GmbH et RWE) a des droits économiques indirects, pour soupçon d'abus de position dominante dans le domaine de la distribution de l'eau, prétendument caractérisé selon l'OFC par une facturation excessive aux usagers.

A l'issue de cette enquête, l'OFC a adressé le 5 décembre 2011, pour commentaires, une notification de griefs (projet de décision) à BWB demandant une baisse de sa rémunération annuelle moyenne. BWB et Veolia Wasser GmbH (en qualité de tierce partie) ont adressé leurs commentaires à l'OFC fin janvier 2012. Une seconde notification de griefs a été adressée à BWB le 2 avril 2012, appelant de nouveau des commentaires de la part de BWB et de Veolia Wasser GmbH. Le 5 juin 2012, l'OFC a rendu sa décision définitive, enjoignant BWB à une baisse, comprise entre 17 et 18% par rapport à 2011 (année de référence), de sa rémunération moyenne annuelle par mètre cube générée par la vente d'eau potable aux consommateurs berlinois sur les quatre prochaines années. Cette baisse devrait être mise en œuvre au plus tard le 31 décembre 2013. BWB a initié une procédure judiciaire au fond contre cette décision devant la cour d'appel de Düsseldorf le 11 juin 2012. Parallèlement, BWB a contesté en mars 2011, la compétence de l'OFC devant le tribunal administratif, lequel s'est déclaré incompétent. Une procédure d'appel a été initiée devant la haute cour administrative de Münster, qui a confirmé, le 12 juillet 2012, le jugement du tribunal administratif. BWB étudie actuellement avec ses conseils l'opportunité d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat allemand.

Par ailleurs, en avril 2009, Veolia Wasser GmbH et RWE ont assigné le *Land* de Berlin devant un tribunal arbitral afin d'obtenir validation du mode de calcul de l'incorporation dans le tarif usager des amortissements inflatés (« *Wiederbeschaffungszeitwerte* » ou « WBZW ») au titre de laquelle les deux sociétés réclament une indemnisation.

Veolia Wasser GmbH a également saisi la Cour constitutionnelle fédérale allemande le 12 mars 2012 d'une plainte contre la loi sur la divulgation publique (« Offenlegungsgesetz ») en vertu de laquelle les contrats de privatisation partielle de BWB du 18 janvier 1999 et leurs avenants subséquents devraient être rendus publics.

Enfin, faisant suite à l'annonce par RWE de son intention de céder sa participation dans RVB au *Land* de Berlin (et donc sa quote-part des droits économiques indirects de BWB), Veolia Wasser GmbH a engagé une procédure en référé visant à faire suspendre cette cession. Le 30 mai 2012, la demande de Veolia Wasser GmbH est rejetée. Veolia Wasser GmbH a interjeté appel de cette décision le 1^{er} juin 2012. Le 18 juillet 2012, le *Land* de Berlin et RWE ont signé le contrat de cession au *Land* de la participation de RWE. Cette cession devra cependant être ratifiée par le parlement du *Land* pour devenir effectif. Le Land de Berlin dispose par ailleurs d'un droit de rescision de la cession si l'appel de Veolia Wasser GmbH du 1^{er} juin 2012 était fructueux.

À ce stade, la Société n'est pas en mesure de déterminer les modalités de mise en œuvre de cette baisse tarifaire, ni d'apprécier si les conséquences de ces actions judiciaires sont susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Eau - Enquête de la Commission Européenne

Le 18 janvier 2012, faisant suite à des visites inopinées effectuées en avril 2010, la Commission Européenne a ouvert une procédure d'enquête visant à déterminer si des comportements ont été coordonnés, en liaison avec la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (« FP2E »), sur les marchés français de la distribution d'eau et de l'assainissement, notamment sur les composants du prix facturé au client. L'ouverture de cette procédure ne préjuge en rien des conclusions de l'enquête. Selon les résultats de celle-ci, la Commission Européenne envisagera soit de clôturer l'affaire soit d'envoyer aux entreprises concernées et à la Fédération une communication des griefs. Dans ce dernier cas, Veolia ne manquerait pas d'utiliser tous moyens de défense à sa disposition.

A ce stade, la Société n'est pas en mesure d'apprécier si les conséquences de cette procédure seraient susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

Propreté - Italie

TEC

En avril et en mai 2008, trois actions ont été initiées contre la région de Calabre ou contre le Commissaire Extraordinaire de Calabre (« le Commissaire ») en paiement des sommes dues au titre du contrat de concession de l'incinérateur TEC 1 en Calabre :

- une action initiée par la société Termo Energia Calabria (« TEC »), filiale à 98,76% de Veolia Servizi Ambientali Tecnitalia S.p.a. (« VSAT »), à l'encontre de la région de Calabre pour réclamer le paiement de subventions pour un montant actualisé de 26,9 millions d'euros. En février 2011, le tribunal administratif a ordonné à la région de Calabre de payer les subventions. La région a interjeté appel devant le Conseil d'Etat dont la décision est en délibéré à la suite de l'audience du 24 avril 2012.
- une action initiée par TEC à l'encontre du Commissaire en remboursement de divers frais et coûts supplémentaires d'exploitation pour un montant de l'ordre de 62,2 millions d'euros (« arbitrage gestion »). En juillet 2010, la chambre arbitrale de Rome a reconnu à TEC un montant total de 27 millions d'euros (hors « gate fees » et intérêts légaux), et a rejeté en totalité la demande reconventionnelle du Commissaire. Cette sentence a reçu le 17 septembre 2010 l'exequatur du tribunal civil de Rome.
- une action initiée par Termomeccanica Ecologia S.p.a. (« TME »), entité ayant vendu à Veolia Propreté et Veolia Servizi Ambientali S.p.a. (« VSA ») en 2007 75% dans VSAT et qui est restée minoritaire dans cette société jusqu'en juillet 2011 par l'intermédiaire de la société SIEE, au nom et pour le compte de TEC, à l'encontre du Commissaire, en règlement des sommes dues au titre de la construction de l'incinérateur TEC 1 (« arbitrage construction »). TEC a repris la conduite de cet arbitrage en juillet 2011. Dans cette procédure, TEC s'est vue attribuer 28 millions d'euros (hors intérêts légaux).

Ces deux sentences arbitrales (arbitrage gestion et arbitrage construction mentionnés ci-dessus) ont fait l'objet d'un appel de l'Etat Italien et du Commissaire devant la Cour d'appel de Rome, laquelle a rejeté leur demande de sursis à exécution le 23 juin 2011 et a fixé l'audience d'appel au 14 janvier 2014. En décembre 2011, le montant cumulé des deux sentences arbitrales, y compris les intérêts, augmenté de 50% (soit 94 millions d'euros) a été placé sous séquestre auprès de la banque d'Italie. Une audience devant le tribunal civil de Rome a eu lieu le 9 juillet 2012 sur une éventuelle autorisation de versement à titre provisoire de ces sommes (en attendant l'audience d'appel sur le fond) et la décision du juge a été mise en délibéré.

En décembre 2011, TEC a également envoyé au Commissaire (autorité délégante du contrat de concession) une mise en demeure de payer l'ensemble des montants dus à TEC notamment au titre des deux sentences arbitrales et de subventions, soit 139,8 millions d'euros. Il y est précisé qu'à défaut de paiement avant le 31 janvier 2012, le contrat de concession serait résilié automatiquement aux torts de l'autorité délégante, avec effet rétroactif.

Le 31 janvier 2012, TEC a envoyé une notification au Commissaire actant la fin du contrat de concession et proposant, conformément à une demande faîte par celui-ci le 13 janvier 2012, un intérim du service public sous le régime « prorogatio » sur la base d'un remboursement des coûts encourus. En février 2012, le Commissaire a annoncé mettre en œuvre ce prorogatio et réalisé un paiement à cet effet. Le 8 mars 2012, le Commissaire a contesté la résiliation du contrat de concession.

Entre-temps, TEC a déposé le 10 février 2012 auprès du tribunal civil de La Spezia une demande de « *Concordato Preventivo* », qui a été admise le 23 février 2012. Cette procédure consiste en une proposition de paiement intégral des créanciers privilégiés et une proposition de paiement partiel pour tous les autres créanciers (pour solde de tout compte).

TEV

A la suite d'une ordonnance rendue par le parquet de Lucca le 1^{er} juillet 2010, l'usine de Falascaia a été mise à l'arrêt pour des motifs allégués tenant à une autorisation administrative d'exploitation inappropriée et à des rejets d'eaux usées polluantes. Malgré une décision du parquet de Lucca du 19 octobre 2011 ordonnant la mainlevée de la mise sous scellés de l'usine, l'autorisation d'exploitation de l'usine de Falascaia a été annulée par la province de Lucca le 10 novembre 2011. Termo Energia Versilia S.p.a. (« TEV »), filiale à 98,99% de VSAT et titulaire de l'autorisation, a déposé un recours devant le tribunal administratif de Florence le 23 janvier 2012 aux fins de faire annuler la décision de la province de Lucca.

Le 21 mars 2012, TEV a également mis en demeure les concédants de :

- payer un montant total d'environ 22 millions d'euros pour (i) les services fournis par TEV de 2006 à 2010, (ii) le défaut d'actualisation du tarif, (iii) le défaut d'apport de déchets solides urbains et (iv) l'absence d'apport de déchets résultant du tri sélectif; et
- rééquilibrer le tarif pour 2012.

A défaut de paiement et de rééquilibrage du tarif au 15 mai 2012, le contrat de concession serait résolu automatiquement aux torts des concédants, avec effet rétroactif. Le 15 mai 2012, TEV a acté la fin du contrat. TEV a rendu les installations le 29 juin 2012.

Concordato Preventivo di Grupo

Parallèlement à l'admission du concordato preventivo de TEC, certains créanciers de TEV et de VSAT ont diligenté des procédures judiciaires de recouvrement de leurs créances. En conséquence, une demande de « Concordato Preventivo di Grupo » (« CPG ») du groupe VSAT, auquel appartiennent TEC et TEV, a été déposée auprès du tribunal civil de La Spezia le 18 avril 2012. Le 20 avril 2012, la demande de CPG a été admise par le tribunal. L'un des intérêts du CPG est l'unicité de la procédure pour l'ensemble des sociétés concernées avec un juge unique, le ou les mêmes commissaires au concordato et une seule et même masse de créances et de dettes. A compter de l'admission du CPG, TEC fait partie du CPG et toutes les procédures impliquant le groupe VSAT (décrites ci-dessus) sont désormais sous le contrôle des deux commissaires au CPG nommés par le tribunal. Ces derniers ont convoqué les créanciers du groupe VSAT pour voter sur la proposition de CPG le 24 septembre 2012. Si les créanciers approuvent la proposition, le tribunal devrait homologuer le CPG début 2013. Si les créanciers n'approuvent pas la proposition ou en cas de nonhomologation par le tribunal, VSAT et ses filiales seront mises en liquidation judiciaire.

Autres secteurs - Société Nationale Maritime Corse Méditerranée (« SNCM »)

La société Corsica Ferries a entrepris diverses actions contre la SNCM, filiale de Veolia Transdev.

Corsica Ferries a ainsi demandé l'annulation de la délibération du 7 juin 2007 portant attribution de la desserte maritime de la Corse (sous contrat de délégation de service public, « DSP ») au groupement SNCM/CMN pour la période 2007/2013. Après avoir été débouté par un jugement du tribunal administratif de Bastia le 24 janvier 2008, Corsica Ferries a interjeté appel devant la cour administrative d'appel de Marseille. Cette dernière juridiction a annulé le jugement du tribunal administratif de Bastia par un arrêt rendu le 7 novembre 2011, enjoignant à l'autorité concédante soit de résilier à l'amiable la convention de DSP à compter du 1^{er} septembre 2012, soit de saisir le tribunal administratif de Bastia dans les 6 mois de la notification (soit avant le 7 mai 2012) afin qu'il prenne les mesures appropriées. Par requête en date du 24 février 2012, l'autorité concédante a donc saisi le tribunal administratif de Bastia d'une demande de résiliation de la DSP. La SNCM a, pour sa part, formé pourvoi auprès du Conseil d'Etat contre l'arrêt de la cour administrative de Marseille le 5 janvier 2012. Le 13 juillet 2012, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille du 7 novembre 2011 et renvoyé l'affaire devant cette juridiction.

Il convient de rappeler que l'acquisition par Veolia Transport de la participation dans la SNCM auprès de la Compagnie Générale Maritime et Financière (la « CGMF ») avait été faite notamment sous condition résolutoire que l'autorité concédante maintienne la desserte maritime de la Corse sous forme de DSP. Faute de pourvoi exercé par l'autorité concédante, Veolia Transport notifiait le 13 janvier 2012 à la CGMF sa décision de mettre en œuvre la clause résolutoire du protocole d'accord de privatisation du 16 mai 2006. Le 25 janvier 2012, la CGMF contestait la mise en œuvre de la clause résolutoire du protocole de privatisation du 16 mai 2006. En l'absence de réaction de la Compagnie Générale Maritime et Financière à la proposition de résolution amiable du litige, Veolia Transport informait celle-ci le 7 février 2012 de son intention de soumettre l'affaire à la juridiction compétente. Le 11 mai 2012, Veolia Transport assignait la CGMF devant le tribunal de commerce de Paris. Une audience de procédure a été fixée au 24 septembre 2012.

Le 17 février 2012, l'Autorité de la concurrence française recommandait par ailleurs à l'autorité concédante d'évaluer avec précision les besoins en termes de desserte maritime de la Corse afin de limiter le champ du service public à ce qui est nécessaire.

Par ailleurs, Corsica Ferries a également contesté la validité de la décision de la Commission Européenne en date du 8 juillet 2008, qui considérait que les sommes versées lors des opérations de privatisation de la SNCM ne constituaient pas des aides d'Etat en vertu du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne relative aux aides d'Etat (« TFUE ») et laquelle autorisait les aides versées avant la privatisation de la SNCM. En vertu du TFUE, les pouvoirs publics ne peuvent verser des aides d'Etat à des entreprises exerçant des activités économiques que dans des cas très limités et sous réserve d'avoir obtenu l'autorisation de la Commission Européenne. Le Tribunal de l'Union Européenne a tenu audience le 7 décembre 2011. La décision est toujours en délibéré. La Société estime qu'il existe un risque d'annulation totale ou partielle de la décision de la Commission Européenne. Le risque maximum correspondant à l'intégralité des aides d'Etat liées à la privatisation est évalué à 275 millions d'euros, hors intérêts moratoires.

La Commission Européenne a annoncé le 27 juin 2012 avoir ouvert une enquête formelle afin de déterminer si les compensations reçues par la SNCM et la CMN pour la desserte des lignes maritimes entre Marseille et la Corse étaient conformes aux règles de l'Union Européenne sur les aides d'Etat.

Enfin, Corsica Ferries dénonçait auprès du Conseil de la concurrence une prétendue entente résidant dans la constitution d'un groupement non justifié entre la SNCM et la CMN, l'existence d'un abus de position dominante du fait de la constitution de ce groupement, et enfin l'existence d'un abus de position dominante caractérisé par le dépôt d'une offre comportant une demande de subvention excessive, cachant des subventions croisées. Les deux griefs concernant le groupement ont été écartés par le Conseil de la concurrence dans sa décision du 6 avril 2007. S'agissant du grief de demande de subvention excessive lors de la procédure d'appel d'offres, la procédure au fond et l'instruction par l'Autorité de la concurrence (ex-Conseil de la concurrence) sont en cours. L'instruction porte également sur les conditions d'exécution de la DSP (surveillance de la mise en œuvre de la clause de sauvegarde des recettes et de l'évolution corrélative du montant de la subvention perçue par les délégataires). Aucune notification de griefs n'est intervenue à ce jour.

Autres secteurs - Aides d'Etat sur les aéroports

La Commission Européenne mène actuellement plusieurs enquêtes dans le secteur du transport aérien. Par décisions des 4 avril, 25 avril et 30 mai 2012, la Commission Européenne a notamment ouvert des enquêtes formelles sur certaines mesures adoptées en faveur de compagnies aériennes clientes et des gestionnaires successifs des aéroports de Carcassonne, Nîmes et Beauvais, parmi lesquels des sociétés détenues partiellement ou en totalité par Veolia Transdev. Le cas échéant, Veolia Transdev fera part, en qualité de tiers, de toutes observations utiles à l'Etat.

A ce stade, la Société n'est pas en mesure d'apprécier si les conséquences de ces procédures seraient susceptibles d'affecter sa situation financière ou ses résultats de manière significative.

27. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées avec les parties liées n'ont pas été modifiées de façon significative depuis le 31 décembre 2011.

28. INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

L'information présentée pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décisionnaire Opérationnel du Groupe (président-directeur général) aux fins de prise de décisions. Cette information est issue de l'organisation interne des activités du Groupe et correspond aux différentes Divisions du Groupe.

Le Principal Décisionnaire Opérationnel du Groupe reçoit une information globale par Division lui permettant de mesurer les performances de chacun d'entre elles.

Les objectifs budgétaires fixés à chaque responsable de Division comprennent des objectifs en termes de génération de trésorerie, résultat opérationnel, investissements et autres ratios clés. Ces objectifs sont fixés globalement pour chaque Division.

La rémunération variable des membres du comité exécutif est basée sur les performances du Groupe et de chaque Division (dont notamment la capacité d'autofinancement opérationnelle).

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les Etats financiers consolidés.

La présentation par secteur opérationnel correspondait jusqu'en décembre 2011 aux quatre métiers historiques du Groupe à savoir l'Eau, la Propreté, les Services à l'Energie et le Transport.

Consécutivement à l'annonce en fin d'année 2011 du désengagement du Groupe de l'activité Transport et à l'évolution du comité exécutif du Groupe, une modification de la structure de l'organisation interne du Groupe a eu lieu, avec pour conséquence une évolution de la composition des secteurs opérationnels à présenter.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 sur l'identification des secteurs opérationnels et après prise en compte des critères de regroupement, les secteurs présentés sont désormais les suivants :

- L'Eau rassemble principalement les activités d'eau potable et d'eaux usées telles que la distribution de l'eau, l'assainissement, les process industriels, la fabrication d'installations et de systèmes de traitement de l'eau.
- La **Propreté** consiste principalement en la collecte, le traitement et l'élimination des déchets ménagers, commerciaux et industriels.
- Les services à l'Energie comprennent la production et la distribution de chaleur, l'optimisation énergétique ainsi que les services assimilés et la production d'électricité.
- Les « Autres secteurs » regroupent les activités de la SNCM, de ProActiva MedioAmbiente (Joint-venture avec FCC), d'Eolfi (Energies renouvelables) et des différentes holdings du Groupe.

Les informations sectorielles des périodes antérieures ont été retraitées de cette évolution.

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les comptes de résultat des activités en cours de cession et des activités cédées (voir note 21) ont été présentés sur une ligne distincte « Résultat net des activités non poursuivies ».

INFORMATIONS PAR SECTEUR OPERATIONNEL

Produit des activités ordinaires par secteur opérationnel (en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Eau	6 095,3	5 927,4
Propreté	4 481,9	4 553,6
Services à l'Energie	3 920,6	3 597,8
Autres secteurs	282,9	225,1
Produit des activités ordinaires au compte de résultat consolidé	14 780,7	14 303,9

Capacité d'autofinancement par secteur opérationnel (en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Eau	623,0	747,0
Propreté	585,5	569,8
Services à l'Energie	280,0	356,4
Autres secteurs	4,6	61,7
Total de la répartition par secteur opérationnel	1 493,1	1 734,9
Capacité d'autofinancement non répartie (1)	88,4	-3,2
Capacité d'autofinancement au tableau des flux de trésorerie consolidé	1 581,5	1731,7

⁽¹⁾ La capacité d'autofinancement non répartie correspond principalement à celle du groupe Veolia Transdev hors SNCM, classé en activité non poursuivies et non affectée à un secteur opérationnel.

Résultat opérationnel par secteur opérationnel (en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Eau	296,7	327,0
Propreté	168,6	66,5
Services à l'Energie	156,6	-161,2
Autres secteurs	-98,8	-52,4
Résultat opérationnel au compte de résultat consolidé	523,1	179,9

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT OPÉRATIONNELLE PAR SECTEUR OPERATIONNEL	Au 30 juin	Au 30 juin
(EN MILLIONS D'EUROS)	2012	2011
Eau	633,3	699,3
Propreté	505,1	497,6
Services à l'Energie	287,9	362,3
Autres secteurs	-42,8	-26,8
Capacité d'autofinancement opérationnelle (CAFOP)	1 383,5	1 532,4

La réconciliation entre la capacité d'autofinancement opérationnelle et le résultat opérationnel se décompose comme

30 juin 2012 d 'a (en millions d'euros)	Capacité autofinancement opérationnelle (CAFOP)	Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	Dotations nettes de reprises aux amortissements	Pertes de valeur sur Goodwill et Goodwill négatifs	moins values de cessions d'actifs	Autres	Résultat opérationnel (RESOP)
Eau	633,3	-11,1	-260,8	-55,8	1,5	-10,4	296,7
Propreté	505,1	-20,5	-305,2	-12,4	1,1	0,5	168,6
Services à l'Energie	287,9	12,2	-127,8	-16,4	1,4	-0,7	156,6
Autres secteurs	-42,8	-4,3	-26,6	-23,2	-0,6	-1,3	-98,8
TOTAL	1 383,5	-23,7	-720,4	-107,8	3,4	-12,0	523,1

30 juin 2011 d'a (en millions d'euros)	Capacité autofinancement opérationnelle (CAFOP	Dotations nettes de reprises aux provisions opérationnelles	Dotations nettes de reprises aux amortissements	Pertes de valeur sur Goodwill et Goodwill négatifs	Plus ou moins values de cessions d'actifs immobilisés	Autres	Résultat opérationnel par secteur opérationnel (RESOP
Eau	699,3	-74,4	-237,7	-56,2	1,4	-5,4	327,0
Propreté	497,6	-58,1	-300,4	-78,3	5,9	-0,2	66,5
Services à l'Energie	362,3	-42,3	-115,4	-363,8	-2,3	0,3	-161,2
Autres secteurs	-26,8	7,2	-32,1	-	-0,3	-0,3	-52,4
TOTAL	1 532,4	-167,6	-685,6	-498,3	4,6	-5,6	179,9

Investissements industriels par secteur opérationnel (en millions d'euros)	Au 30 juin 2012	Au 30 juin 2011
Eau	293,2	285,5
Propreté	325,9	310,8
Services à l'Energie	263,2	143,6
Autres secteurs	35,7	55,4
Investissements industriels autres (1)	98,0	130,5
Investissements industriels (2)	1 016,0	925,8

⁽¹⁾ Les investissements industriels autres correspondent à ceux du groupe Veolia Transdev hors SNCM, classés en activité non

poursuivies et non affectée à un secteur opérationnel.

(2) Conformément à la norme IFRS 8 les investissements industriels présentés en information sectorielle comprennent les investissements financés par location financement pour un montant de 12,7 millions d'euros au 30 juin 2012 et 11,1 millions d'euros au 30 juin 2011. Ceux ci sont présentés net de ce financement au niveau des investissements industriels présentés au tableau de flux de

29. EVENEMENTS POST-CLOTURE

Cession de l'activité Déchets Solides aux Etats-Unis

Le 19 juillet 2012, le Groupe a annoncé la signature d'un contrat entre sa filiale Veolia Environmental Services North America et Star Atlantic Waste Holdings LP, filiale du fonds d'infrastructure américain Highstar Capital, pour la vente de son activité Déchets Solides aux Etats-Unis. Le montant de la cession fait ressortir une valeur d'entreprise de 1,909 milliard de dollars (1,561 milliard d'euros).

L'opération conduit à un désendettement net du groupe d'environ 1,820 milliard de dollars (1,489 milliard d'euros).

Cette cession est soumise à l'approbation des autorités américaines de la concurrence et devrait être finalisée d'ici la fin de l'année 2012.

Azaliya

Le 4 juin 2012, à l'issue de la réunion du conseil d'administration d'Azaliya, Mubadala et Veolia Eau ont signé un accord de cession d'actions (« Share Purchase Aggrement »). Cet accord prévoit la cession à Veolia Eau des titres Azaliya détenus par Mubadala pour un prix de base de 48 millions d'euros.

La transaction sera donc réalisée le 2 août 2012. Cette acquisition portera la participation de Veolia à 100% du capital d'Azaliya. La réalisation de la transaction emportera résiliation de l'ensemble des accords liant Mubadala et Veolia Eau, notamment le pacte d'actionnaires d'Azaliya.

Par ailleurs, le Groupe a signé une lettre d'intention avec un acquéreur potentiel, le 3 juillet 2012, en vue d'établir un partenariat sur les activités d'Eau au Maroc.

Sorical

Le 9 juillet dernier, la liquidation amiable de la filiale SORICAL, dans la Division Eau en Calabre, a été constatée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Portefeuille de swap de taux euros emprunteurs

Dès le 9 juillet, le Groupe a initié le retournement anticipé d'une partie de son portefeuille de swaps de taux euros emprunteurs taux variables.

Au 30 juin 2012, ces swaps sont qualifiés de couverture de juste valeur et représentent un encours notionnel de 3 825 millions d'euros avec une juste valeur nette de 489 millions d'euros.

Eaux de Berlin

Le 12 juillet 2012, BWB (Berliner Wasserbetriebe A.ö.R) société d'exploitation de l'eau potable et d'assainissement de Berlin détenue à 100% par le Land et sur laquelle RVB (filiale commune à Veolia Wasser GmbH et RWE) a des droits économiques, a vu rejeter son appel contre le jugement du tribunal administratif qui s'était déclaré incompétent pour juger de la compétence de l'office des cartels (voir note 26).

Le 17 juillet 2012, le conseil des ministres du Land de Berlin a approuvé le rachat par le Land des parts détenues par RWE dans RVB pour un prix d'acquisition de 618 millions d'euros.

La cession ne sera cependant effective qu'après ratification par le parlement du Land (au plus tôt le 30 août 2012, date de la prochaine session parlementaire), (voir note 26).

30. LISTE DES PRINCIPALES SOCIETES INTEGREES DANS LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au 30 Juin 2012, le Groupe Veolia Environnement a consolidé dans ses comptes 2 824 sociétés.

La liste des principales filiales n'a pas connu de modifications significatives par rapport au 31 décembre 2011 à l'exception de la cession de l'activité Eau régulée au Royaume-Uni qui est désormais mise en équivalence à hauteur de l'intérêt de 10% conservé.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Veolia Environnement, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalie significative obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Paris-La Défense, le 1er août 2012

KPMG Audit Département de KPMG S.A. **ERNST & YOUNG et Autres**

Jean-Paul Vellutini Karine Dupré Gilles Puissochet Nicolas Pfeuty

21. Informations complémentaires concernant le capital social et dispositions statutaires

21.1 Informations concernant le capital social

21.1.1 Capital social

A la date de dépôt de la présente actualisation, le capital social de Veolia Environnement est de 2 610 434 245 euros divisé en 522 086 849 actions entièrement libérées, toutes de même catégorie, de 5 euros de valeur nominale chacune (voir le tableau de l'évolution du capital au paragraphe 21.1.6 *infra*).

21.1.2 Marché des titres de la Société

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment A) depuis le 20 juillet 2000, sous le code ISIN FR0000124141, le code Reuters VIE.PA et le code Bloomberg VIE FP. Le titre Veolia Environnement est éligible au Service de règlement différé (SRD). Les actions de la Société font également l'objet, depuis le 5 octobre 2001, d'une cotation au New York Stock Exchange sous la forme de certificats de dépôt American Depositary Receipts (ADR) ayant pour symbole VE.N sur Reuters et VE UP ou VE UN sur Bloomberg.

Les actions de la Société font partie du CAC 40, principal indice publié par Euronext, depuis le 8 août 2001.

Les tableaux ci-dessous décrivent les cours de bourse et les volumes de transactions en nombre de titres Veolia Environnement sur les 18 derniers mois sur le marché Euronext Paris et le New York Stock Exchange.

Euronext Paris

Année (mois/trimestre) Cou		n euros)	Transaction en
	Plus haut	Plus bas	nombre de titres
2012			
août	9,410	8,080	75 897 940
juillet	10,290	8,361	90 106 460
Deuxième trimestre	12,615	8,980	256 545 358
juin	10,600	8,980	88 331 457
mai	11,250	9,116	94 496 221
avril	12,615	10,025	73 717 680
Premier trimestre	13,055	7,875	277 613 879
mars	13,055	9,440	108 852 466
février	9,786	8,687	87 624 645
janvier	8,950	7,875	81 136 768
2011			
Quatrième trimestre	11,640	7,800	227 958 489
décembre	9,950	7,800	70 932 769
novembre	10,420	8,015	97 292 618
octobre	11,640	10,020	59 733 102
Troisième trimestre	19,885	9,381	261 674 593
septembre	11,800	9,381	76 640 978
août	15,965	9,700	130 267 696
juillet	19,885	15,540	54 765 919
Deuxième trimestre	22,805	18,630	111 321 252
juin	21,155	18,630	39 886 806
mai	22,805	20,115	40 959 980
avril	22,795	21,210	30 474 466
Premier trimestre	24,300	20,155	115 971 385
mars	24,005	20,155	52 281 746

Source: Bloomberg

New York Stock Exchange

Année (mois/trimestre)	Cours (en	dollars)	Transaction en		
	Plus haut	Plus bas	nombre de titres		
2012					
août	11,410	9,830	2 830 574		
juillet	12,750	10,090	4 012 194		
Deuxième trimestre	16,670	11,070	19 286 883		
juin	13,150	11,070	4 455 041		
mai	14,770	11,250	7 582 274		
avril	16,670	13,390	7 249 568		
Premier trimestre	17,160	10,120	18 738 658		
mars	17,160	13,480	8 270 669		
février	13,000	11,810	5 446 027		
janvier	11,600	10,120	5 021 962		
2011					
Quatrième trimestre	16,000	10,150	20 988 543		
décembre	12,920	10,150	7 559 430		
novembre	14,440	10,890	6 823 872		
octobre	16,000	13,210	6 605 241		
Troisième trimestre	28,800	13,020	23 574 345		
septembre	16,840	13,020	8 417 499		
août	22,200	13,690	10 551 793		
juillet	28,800	22,160	4 605 053		
Deuxième trimestre	33,850	26,490	7 696 853		
juin	30,310	26,490	3 007 365		
mai	33,850	28,570	2 878 960		
avril	33,830	30,160	1 810 528		
Premier trimestre	33,240	27,910	7 763 415		
mars	33,150	27,980	3 588 439		

Source: Bloomberg

21.1.6 Tableau d'évolution du capital

Le tableau ci-dessous fait apparaître les évolutions du capital social de Veolia Environnement depuis le début de l'exercice 2006 jusqu'à la date de dépôt de la présente actualisation :

Date de l'assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions (en euros)	l'augmentation de capital	Prime d'émission ou d'apport (en euros)	Montant cumulé	cumulé
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 09/03/2006)	Exercice de bons de souscription et de stock- options	73 923	5	369 615	1 456 335	2 039 363 030	407 872 606
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 14/09/2006)	Exercice de bons de souscription et de stock- options	991 894	5	4 959 470	29 011 377	2 044 322 500	408 864 500

				Montant			
		Nombre	Valeur nominale	nominal de l'augmentation	Prime d'émission ou	Montant	Nombre
Date de l'assemblée	Onération	d'actions émises	des actions	de capital	d'apport	cumulé du capital	cumulé d'actions
11/05/2006 (constaté par le président- directeur général le 15/12/2006)	Opération Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	1 931 340	(en euros)	(en euros) 9 656 700	(en euros)	2 053 979 200	
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 12/05/2005 (constaté par le conseil d'administration du 07/03/2007)	Exercice de stock-options	1 830 710	5		52 109 661	2 063 132 750	
21/06/2000 25/04/2002 (constaté par le conseil d'administration du 10/06/2007)	Exercice de stock-options	2 722 082	5	13 610 410	68 869 237,01		
21/06/2000 25/04/2002 (constaté par le président- directeur général le 10/07/2007)	Exercice de stock-options	179 688	5	898 440	4 229 969	2 077 641 600	415 528 320
11/05/2006 (constaté par le président- directeur général le	Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de						
10/07/2007)		51 941 040	5	259 705 200	2 321 764 488	2 337 346 800	467 469 360
10/05/2006 (constaté par le président- directeur général le 12/12/2007)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	3 061 675	5	15 308 375	132 948 611,80	2 352 655 175	470 531 035
10/05/2006 (constaté par le président- directeur général le 12/12/2007)	Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires	188 771	5	943 855	8 151 131,78	2 353 599 030	470 719 806
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 06/03/2008)	Exercice de stock-options	1 042 950	5	5 214 750	26 877 494.36	2 358 813 780	471 762 756
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 06/08/2008)	Exercice de stock-options	773 693	5	3 868 465	17 875 554,98		
06/08/08 (constatation par le conseil d'administration)	Régularisation d'une erreur matérielle : annulation d'une action	-1	5	-5	-21,18	2 362 682 240	472 536 448
25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration du 05/03/2009)	Exercice de stock-options	40 218	5	201 090	707 064,28	2 362 883 330	472 576 666
07/05/2009 (constaté par le président- directeur général le 04/06/2009)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	20 111 683	5	100 558 415	222 435 213,98	2 463 441 745	492 688 349

		Nombre d'actions	Valeur nominale des actions		Prime d'émission ou d'apport	Montant cumulé	Nombre cumulé
Date de l'assemblée	Opération	émises	(en euros)	(en euros)	(en euros)	du capital	d'actions
07/05/2009 (constatée par le président directeur général le 05/08/2009)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne groupe)	911 014	5	4 455 070	14 831 307,92	2 467 996 815	493 599 363
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le conseil d'administration le 04/03/2010)	Exercice de stock-options	31 011	5	155 055	508 755	2 468 151 870	493 630 374
07/05/2010 (constaté par le président du conseil d'administration le 07/06/2010)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	3 732 018	5	18 660 090	60 607 972,32	2 486 811 960	497 362 392
07/05/2010 (constaté par le président- directeur général le 15/12/2010)	Augmentation de capital réservée aux salariés (plan d'épargne Groupe)	1 692 862	5	8 464 310	21 567 061,88	2 495 276 270	499 055 254
21/06/2000 25/04/2002 12/05/2004 (constaté par le président- directeur général le 26/01/2011)	Exercice de stock-options	71 113	5	355 565	1 239 807,13	2 495 631 835	499 126 367
17/05/2011 (constaté par le président- directeur général le 15/06/2011)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	20 462 396	5	102 311 980	281 153 321,04	2 597 943 815	519 588 763
25/04/2002 (constaté par le conseil d'administration le 03/08/2011)	Exercice de stock options	64 197	5	320 985	862 347,57	2 598 264 800	519 652 960
16/05/2012 (constaté par le président- directeur général le 14/06/2012)	Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	2 433 889	5	12 169 445	12 047 750.55	2 610 434 245	522 086 849

21.1.7 Titres non représentatifs du capital

Programme EMTN

Un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) a été mis en place en juin 2001 pour un montant maximal de 4 milliards d'euros.

Ce montant maximal a été porté à 8 milliards d'euros le 26 juin 2002, à 12 milliards d'euros le 9 juin 2006 et à 16 milliards d'euros le 13 juillet 2009.

Les principales émissions qui constituent l'encours de ce programme au 30 juin 2012 sont les suivantes :

		T!	Montant		
Date de	Montant nominal	Tirages complémentaires			
l'émission	de l'émission	/rachats partiels		Taux	Échéance
28 mai 2003	1 milliard d'euros		,	4,875 %	28 mai 2013
1 ^{er} juillet 2010		-444 millions		,	
		<u>d'euros</u>	432 millions		
Novembre et		-56 millions	d'euros		
décembre 2011		d'euros			
Janvier et mars 2012		-68 millions d'euros			
28 mai 2003	750 millions d'euros	u euros	620 millions	5,375 %	28 mai 2018
Mars 2012	7 30 millions a earos	-130 millions	d'euros	5,575 /6	20 IIIai 2010
Wars 2012		d'euros	a curos		
25 novembre	700 millions d'euros		700 millions	6,125 %	25 novembre 2033
2003			d'euros	•	
26 mai 2005	50 millions de		50 millions de	4,685%	30 juin 2015
	dollars américains		dollars		
-			américains		
17 juin 2005	600 millions d'euros		875 millions	1,75 % majoré	17 juin 2015
1 ^{er} avril 2008		275 millions	d'euros	du taux d'inflation	
		d'euros		zone euro hors	
12 décembre	900 millions d'euros		900 millions	tabac 4,00 %	12 février 2016
2005	300 millions a earos		d'euros	4,00 /0	12 levilei 2010
12 décembre	600 millions d'euros		600 millions	4 375 %	11 décembre 2020
2005			d'euros	1,010 70	
24 novembre	1 milliard d'euros		1 milliard	4,375 %	16 janvier 2017
2006			d'euros		
14 mars 2008		140 millions			
		<u>d'euros</u>	•		
Janvier 2012		-140 millions			
24 mai 2007	1 milliard d'euros	d'euros	1 milliard	E 40E 0/	24 mai 2022
24 mai 2007	i miliara a euros		d'euros	5,125 %	24 mai 2022
29 octobre	500 millions de		650 millions	6,125 %	29 octobre 2037
2007	livres sterling	}	de livres sterling	0,120 70	20 0010010 2001
7 janvier 2008	9	150 millions de	40 m. 60 otog		
,,		livres sterling			
24 avril 2009	1,250 milliard	١	819 millions	5,25 %	24 avril 2014
	d'euros		d'euros		
Mars 2012		-431 millions			
0.4 ".0000	750 '''' "	d'euros	750 ''''	0.75.0/	0.4 ".00.40
24 avril 2009	750 millions d'euros		750 millions	6,75 %	24 avril 2019
29 juin 2009	250 millions d'euros		d'euros 250 millions	5,70 %	29 juin 2017
29 Julii 2009	250 millions a euros		d'euros	5,70 %	29 Julii 2017
1 ^{er} juillet 2010	834 millions d'euros		834 millions	4,247 %	6 janvier 2021
i juliot 2010			d'euros	1,217 70	o janvior 2021
30 mars 2012	750 millions d'euros		750 millions	4,625%	30 mars 2027
	2.1.2.2.2.2.3.00		d'euros	-,-=370	
28 juin 2012	500 millions de yuan		500 millions de	4,50%	28 juin 2017
	renminbi chinois		yuan renminbi		
			chinois		

Veolia Environnement a procédé du 19 au 27 mars au refinancement par anticipation d'une partie des obligations de maturités 2013, 2014, 2017 et 2018 pour un montant de 750 millions d'euros en émettant une nouvelle souche de maturité 2027 pour le même montant.

Dans le cadre de son programme EMTN, Veolia Environnement a procédé le 26 juin 2012 à l'émission d'une nouvelle souche obligataire pour un montant de 500 millions de yuan renminbi chinois (soit 63,3 millions d'euros à la date de règlement) de maturité juin 2017 pour financer les besoins de ses filiales en Chine.

Au 30 juin 2012, l'encours du nominal du programme EMTN s'élevait à 10 439 millions d'euros, dont 10 007 millions d'euros venant à échéance à plus d'un an.

Placement privé (USPP)

Le 9 janvier 2012, Veolia Environnement SA a envoyé une notification de remboursement anticipé à l'ensemble des porteurs du placement privé américain effectué en janvier 2003. Le remboursement anticipé a effectivement eu lieu le 9 février 2012 pour un montant de 350,2 millions d'euros équivalents.

Émission publique sur le marché américain

Veolia Environnement a émis le 28 mai 2008 un emprunt obligataire enregistré auprès de la US Securities and Exchange Commission d'un montant de 1,8 milliard de dollars américains à taux fixe en trois tranches :

Date émission	Montant nominal de l'émission	Tirages complémentaires /rachats partiels	Montant nominal de l'encours au 30 juin 2012	Taux	Échéance
21 mai 2008	700 millions de dollars américains		490 millions de	5,25 %	3 juin 2013
Octobre, novembre et décembre 2011		-210 millions de dollars américains	dollars américains		
21 mai 2008	700 millions de dollars américains		700 millions de dollars américains	6,00 %	1 ^{er} juin 2018
21 mai 2008	400 millions de dollars américains		400 millions de dollars américains	6,75 %	1 ^{er} juin 2038

Au 30 juin 2012, l'encours du nominal de cet emprunt s'élevait à 1 590 millions de dollars américains, soit 1 263 millions d'euros équivalents, dont 1 100 millions de dollars américains venant à échéance à plus d'un an.

Billets de trésorerie

Au 30 juin 2012, l'encours de billets de trésorerie émis par la Société s'élevait à 1 062 millions d'euros.

22. Contrats importants

Impacts en cas de changement de contrôle de Veolia Environnement (1)

Outre les prérogatives des collectivités publiques, dans de nombreux pays dont la France, leur permettant de résilier des contrats conclus avec des sociétés du Groupe Veolia Environnement (cf. chapitre 4, § 4.1.2 du document de référence 2011), une prise de contrôle de Veolia Environnement pourrait également avoir des incidences sur la pérennité de contrats conclus par des sociétés du Groupe, dans lesquels figure une clause de changement de contrôle.

Tel est le cas de certains contrats, conclus avec des clients publics ou privés, à l'étranger en particulier (notamment les contrats de Berlin pour l'Eau), qui stipulent une faculté expresse de résiliation au bénéfice des clients et/ou des partenaires financiers associés dans le projet, en cas de changement de contrôle de Veolia Environnement.

Par ailleurs, dans le cadre des accords de partenariat signés en décembre 2000 avec EDF, il est prévu que si un concurrent d'EDF venait à prendre le contrôle de la Société, EDF disposerait d'une option d'achat sur la totalité des titres de Dalkia détenus par la Société (cf. chapitre 20, § 20.1, notes 37 et 40.3 des états financiers consolidés du document de référence 2011). Il en est de même dans le cadre des accords signés le 4 mai 2010 avec la Caisse des dépôts et consignations aux termes desquels Veolia Environnement a accordé à la Caisse des dépôts et consignations une option d'achat sur la totalité de ses titres Veolia Transdev dans l'hypothèse d'un changement de contrôle de la Société.

Enfin, dans le cadre des plans de stock-options en cours de validité mis en place par la Société (cf. chapitre 17, § 17.3.1 du document de référence 2011), les options attribuées sont immédiatement acquises et exerçables sans condition en cas d'offre publique sur la Société.

_

⁽¹⁾ Article L. 225-100-3 du Code de commerce.

24. Documents accessibles au public

Les communiqués de la Société, les documents de référence annuels comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations, de même que les rapports annuels américains (Forms 20-F) déposés auprès de la US Securities and Exchange Commission, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.finance.veolia.com, et une copie peut en être obtenue au siège de la Société, 36-38, avenue Kléber à Paris.

Le document d'information annuel requis en application de la directive 2003/71/CE mentionnant toutes les informations publiées et rendues publiques par la Société au cours des douze derniers mois en France, dans d'autres États membres ainsi qu'aux États-Unis pour satisfaire à ses obligations concernant la réglementation boursière et en matière de valeurs mobilières, est disponible sur le site Internet de la Société à l'adresse indiquée ci-dessus et sur le site de l'AMF à l'adresse : www.amf-france.org.

L'ensemble de l'information réglementée diffusée par la Société en application des dispositions des articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF est disponible à l'adresse www.finance.veolia.com, dans l'espace « Information réglementée ».

Enfin, les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

Relations investisseurs

Monsieur Ronald Wasylec Directeur des relations avec les investisseurs

Téléphone : 01 71 75 12 23

Adresse : 36/38, avenue Kléber, 75116 Paris (siège social).

Sites Internet

Site Internet général : www.veolia.com Site Internet financier : www.finance.veolia.com